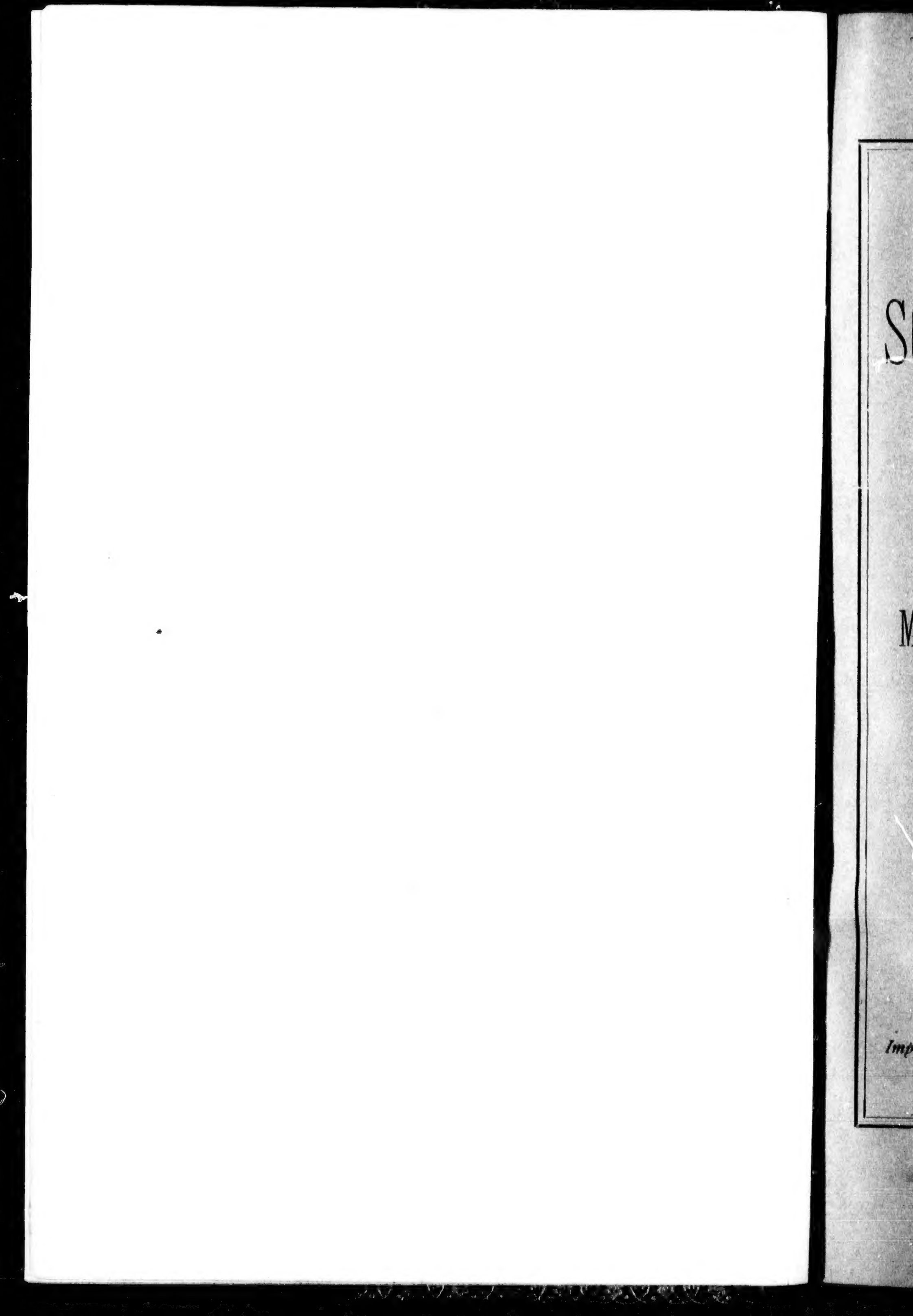


MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE MONTRÉAL

107

NEUVIÈME LIVRAISON

LES VÉRITABLES MOTIFS

DE

MESSIEURS ET DAMES DE LA SOCIÉTÉ

DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL.



MONTRÉAL :

Imprimé par Berthiaume & Sabourin, 212 et 214 rue Notre-Dame

1880



OFFICIERS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL

Patron : l'Honorable Pierre J. O. Chauveau.

Président..................................	L'Abbé H. A. VERREAU
Vice-Président..................................	L'Hon. L. F. G. BABY
Secrétaire	M. R. BELLEMARE
Trésorier..................................	M. L. W. MARCHAND
Bibliothécaire..................................	M. L. A. H. LATOUR
Sous-Secrétaire..................................	M. G. GERVAIS
Sous-Bibliothécaire..................................	M. J. O. CASSEGRAIN

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE MONTRÉAL

NEUVIÈME LIVRAISON

LES VÉRITABLES MOTIFS

DE

MESSIEURS ET DAMES DE LA SOCIÉTÉ

DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL.



MONTRÉAL :

Imprimé par Berthiaume & Sabourin, 212 et 214 rue Notre-Dame

1880

LES VERITABLES MOTIFS

DE

MESSIEURS ET DAMES

DE LA

Société de Notre-Dame de Montréal

POUR

LA CONVERSION DES SAUVAGES DE LA NOUVELLE-FRANCE

INTRODUCTION.

Le Mémoire que nous publions cette année n'est pas inédit ; mais il est devenu si rare que nous croyons, en le rééditant, rendre un service réel à l'histoire du Canada. D'ailleurs, il a une valeur qui n'échappera à personne : il est comme l'acte authentique qui atteste à la fois la naissance de notre ville et la noblesse de son origine. Par son importance comme par sa date, il ouvre la série des documents qui se rapportent spécialement à Montréal. Notre Société, qui a déjà donné l'histoire de M. Dollier de Casson et qui se propose de publier celle de M. de Belmont, ne pouvait laisser de côté les *Véritables motifs de MM. et Dames de la Société de N. D. de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle France.*

Cet écrit parut en 1643, en un volume de 127 pages in 4to, imprimé à Paris très vraisemblablement, mais sans nom d'imprimeur, ni de lieu. Il est probable qu'il fut tiré à un petit nombre d'exemplaires, n'étant destiné qu'à un cercle assez restreint de personnes, ce qui en expliquerait la grande rareté. Dans l'espace de 20 ans, nous n'en avons vu qu'un seul exemplaire annoncé dans les ventes. Un américain l'a enlevé au prix de 800 francs !

Nous le publions d'après une copie prise sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de Paris (1). Cette copie a été exécutée et collationnée sous la surveillance de M. P. Margry, qui s'est beaucoup occupé de l'histoire du Canada ; il suffit de citer son nom pour garantir l'exactitude apportée à ce travail. Nous en avons scrupuleusement reproduit l'orthographe et la ponctuation, quoique la première, en certains endroits, semble avoir été rajeunie. La ponctuation, il est bien vrai, manque quelquefois absolument, ou bien elle prend des allures tout à fait fantaisistes, au point de former des contre-sens ; nous en avons relevé quelques-uns en note.

Tout indique dans ce mémoire une grande précipitation de rédaction et d'impression : des mots ont été omis, ou laissés en blanc ; les incorrections de langage sont nombreuses et contrastent avec le style si clair et si correct des *Relations* de la même époque. Aussi, l'auteur de l'*Histoire de la colonie française*, qui a fait de nombreux emprunts aux *Véritables motifs*, a-t-il eu le soin de corriger ces imperfections (2).

---

(1) L. 12-k, 777.

(2) Nous avons cru remarquer qu'il a poussé ce soin jusqu'à modifier considérablement les paroles de l'auteur. Comparez les pages 2, 3, 4, à la citation qui en est faite aux pages 475, 476, 477, etc., du premier volume de l'*Histoire de la colonie française*.

Le sens même du passage suivant, n'a peut être pas été assez scrupuleusement conservé ; l'auteur des *Véritables motifs* disait, pp. 13 et 14 :

" .... Ainsi Dieu grand amateur du salut des hommes qui n'a pas " seulement la sience des temps, mais des lieux commodes au bien de ses " creatures semble avoir choisi cette *situation agréable* de Monréal, non- " seulement pour la *subsistance de Quebec, dont elle dépend*, mais propre " pour y assembler un peuple composé de Français et de Sauvages qui " seront convertis, etc."

L'auteur, sans doute, était pressé de répondre " aux attaques de quelques personnes puissantes qui " s'opposaient à l'établissement naissant de Ville-" Marie (1). " La société, qui n'était composée en 1641, que de six personnes, unies par les liens de l'amitié et du zèle religieux, comptait au commencement de 1643, trente-cinq membres, dont quelques-uns portaient les plus beaux noms de la France ; de grandes dames la patronnaient : beaucoup y versaient des sommes considérables. Ce mouvement, qui paraissait menacer des intérêts opposés, devait exciter des récriminations, provoquer des plaintes et des objections. On eut garde d'y manquer : il paraît même qu'on mit en doute la pureté des motifs des associés. Ceux-ci, cependant ne cherchaient point à se montrer : plusieurs poussaient l'abnégation au point d'exiger, comme condition absolue, que leur nom fût caché, en sorte qu'il nous est impossible aujourd'hui de les connaître tous ; même des six premiers, quatre noms seulement sont certains.

Les principales objections étaient faites au nom de la Religion, ce qui ne doit pas surprendre au

---

Et nous lisons dans l'*Histoire de la colonie française*, p. 400 :

" .... Ainsi Dieu .... semble avoir choisi *cette île agréable et* " *utile* non seulement pour la *conservation de Québec* (*dont elle dépend* " omis) mais encore pour y assembler un peuple, etc."

C'est de là, sans doute, que l'auteur est parti pour établir la théorie, plusieurs fois affirmée, que les associés de Montréal se proposaient de bâtir " une ville fortifiée, qui pût être tout à la fois un rempart contre les " excursions des Iroquois et une *sauvegarde assurée pour la colonie chan-* " *celante de Québec* (t. 1, p. 379.)

(1) Vie de M. Olier, t. 3, p. 424 ; 4e édit., c'est l'édition que nous citerons dans ce cahier.

moment où il y avait un retour si marqué vers les idées et les pratiques les plus austères de la piété.

Ce Mémoire, au seul point de vue de l'histoire religieuse, offre donc une étude intéressante. Quelle époque et quelle société ! On y discute, non la nécessité de l'aumône, mais l'ordre à observer pour la rendre plus parfaite. Il est vrai que vers ce temps Vincent de Paul, à lui seul, distribuait aux pauvres plusieurs millions, que lui fournissaient les nobles et les riches, tandis que la duchesse d'Aiguillon trouvait et dépensait des sommes non moins considérables en fondations pieuses et pour l'œuvre des missions. Si l'on se passionne dans des discussions qui ont pour objet la nature de la grâce, ou les états de l'oraison, si quelques-uns s'égarent du côté d'une sauvage austérité que l'Eglise condamne, on doit voir là l'exubérance de la sève qui circule dans le corps social : il y avait une vie morale ; et cela valait autant, à coup sûr, que la fièvre de la spéculation et le besoin des jouissances grossières qui caractérisent notre époque. Alors le communisme était bien loin, ou plutôt il existait dans le sens chrétien du mot, quand un Larochefoucault-Liancourt et le pauvre Claude Leglay, la chancelière de France et Marie Rousseau s'appelaient simplement frères et sœurs dans les réunions où ils se communiquaient leurs vues et leurs lumières sur le renouvellement de l'esprit religieux en France, et sur l'œuvre de la conversion des Sauvages au delà de l'océan.

* * *

L'auteur de ce Mémoire ne se nomme pas. M. Faillon (1) pense que c'est un ancien magistrat, M. Laisné de la Marguerie, qui avait renoncé au monde pour s'associer à M. Olier.

Il semble cependant qu'il n'y a rien dans cet écrit, ni pour le fond, ni pour la forme, qui rappelle le ton doctrinal et encore un peu déclamatoire qui régnait au barreau à cette époque. Le langage simple, vif et pressant, les phrases un peu longues et parfois enchevêtrées, les allusions et les nombreux emprunts faits à l'Ecriture Sainte, fondue admirablement dans le texte, tout nous rappelle la manière de M. Olier.

Déjà nous avions été frappé de cette ressemblance en lisant dans l'*Histoire de la colonie française* les extraits qu'en donne M. Faillon ; mais une autre raison est venue nous confirmer dans cette opinion.

L'auteur en parlant de l'origine de la société ne fait allusion qu'à M. de la Dauversière ; il n'a qu'un mot à peine (p. 15) qui puisse se rapporter à M. Olier. Ce silence aurait été impossible à tout autre qu'à M. Olier lui-même. Car si M. de la Dauversière passait pour avoir eu, un des premiers, le désir de coloniser Montréal, M. Olier, de son côté, et presque dans le même temps, s'était senti appelé d'une manière extraordinaire à faire partie de cette entreprise. M. de la Dauversière apparaissait dans toutes les transactions extérieures et temporelles ; mais M. Olier était l'âme

(1) Vie de M. Ollier, t. 3, p. 403.

de l'entreprise ; il en était le directeur spirituel (1). Il avait réuni les premiers associés et leur avait fait comprendre l'importance de l'œuvre, au double point de vue social et religieux.

L'œuvre une fois commencée, c'est lui qui répondait aux difficultés, fortifiait les volontés chancelantes : dans les réunions à Notre-Dame de Paris, il savait faire passer dans les âmes le feu de l'apostolat qui le consumait. Encore une fois, il semble bien difficile de taire toutes ces choses quand on ne tient pas la plume soi-même.

Mais il y a pour nous une raison plus forte. Etant donné que l'entreprise de Montréal est le résultat d'une impulsion particulière et extraordinaire ; que MM. de la Dauversière et Olier subirent cette impulsion, chacun de son côté, ce qui les mit à la tête de la société, on ne peut attribuer à un autre qu'à M. Olier l'espèce de vue supérieure que l'auteur du Mémoire affirme (p. 72) avoir éprouvée:

" La première fois qu'il plut à Dieu me donner la pensée " de considérer à fonds le sujet de Monréal, il se présenta à " mon esprit comme le part d'une ourse délivrée de ses " petits. Au commencement, ils ne paraissent qu'une masse de " chair, informe, confuse et qui fait peur à voir de près ; " mais sitôt que la mère les a léchés et polis, on est tout " étonné de voir peu à peu ces petits animaux parfaits de " leurs membres et capables de réjouir leur mère. Ainsi en " est-il du part de Monréal. Ceux qui l'ont enfanté, d'abord " ne savaient où il devait aboutir ; ils n'y voyaient

(1) *Vie de M. Olier*, t. 3, pp. 398, 399.

" que chose à faire peur d'y penser, incertitude par où com-
" mencer, point d'ordre pour exécuter, ni vue à le pouvoir
" achever. Mais aussitôt que notre Ourse céleste, à la gloire
" de laquelle ce fruit devait être consacré, eut daigné " le soumettre à l'action vivifiante de la providence et de la grâce de son divin fils, aussitôt.................. ....
" repassant ma vue sur le corps de ce sujet de Monréal,
" je fus touché de le voir tout autre, développé de rides,
" si formé en ses parties et si fleuri d'espérance et de
" plusieurs vérités agréables aux âmes qui vivent dans les
" douceurs de la grâce, que je ne cessai d'admirer la sagesse
" de la divine Providence......................... Ce qui m'a obligé
" de remplir cet écrit de ce que j'en peux concevoir, dont je
" ferai ici un sommaire pour aider a l'intelligence et a la
" mémoire."

Il résulte de là que l'auteur, en dehors des voies ordinaires, a eu comme un aperçu, sinon une révélation, des destinées futures de Montréal. Or ces aperçus n'ont leur raison d'être que pour M. Olier et ne s'expliquent que par le rôle auquel il affirme, dans ses *Mémoires*, avoir été appelé (1): au contraire M. Laisné de la Marguerie ne devait occuper, et de fait n'a occupé qu'une place secondaire dans la compagnie de Montréal, comme dans la société St. Sulpice.

Jusqu'à preuve du contraire, nous pouvons regarder M. Olier comme l'auteur des *Véritables Motifs*.

***

Nous venons de parler de révélations et de vues extraordinaires : nous devons à ce sujet observer la

(1) M. Olier avait été obligé par ses directeurs spirituels de mettre par écrit les impressions de son âme, mais ces Mémoires n'étaient pas destinés à la publicité, et ils sont demeurés inconnus jusqu'à ces dernières années. M. Faillon en a, le premier, donné quelques extraits dans sa vie du vénérable fondateur des Sulpiciens.

réserve que l'Église garde toujours en de pareilles matières : elle n'en détermine le caractère surnaturel qu'après un examen long et rigoureux.

Cependant, il y a dans cette origine mystérieuse, attribuée à Montréal, dont la fondation n'est séparée de nous que par deux siècles à peine, il y a, disons-nous, une certaine grandeur que nous auraient enviée les cités antiques, si jalouses de rattacher leurs commencements à l'action directe de quelque divinité puissante. Ici la réalité nous élève certainement plus haut que ne peuvent faire toutes les fictions poétiques. Quelle que soit l'opinion que la critique puisse se former sur cette espèce de mission divine réservée à notre cité, il semble que la ville de Montréal est appelée à exercer une grande influence sur l'avenir social et politique, moral et religieux des deux races qui se partagent l'Amérique du Nord. Et, quand les événements ne viendraient point justifier cette prévision, il n'en est pas moins vrai, que notre ville doit son existence aux motifs les plus élevés. M. Faillon les a trop bien exposés dans différents écrits pour que nous ayons besoin d'y revenir ici. Cependant qu'on veuille bien lire avec attention les pages 13, 14 et 15 des *Véritabtes Motifs*, et les rapprocher du passage suivant extrait des *Mémoires* de M. Olier.

Parlant des moyens que Dieu veut employer à la fondation de Montréal, M. Olier s'exprime ainsi :

" On ne saurait le croire si l'on n'était établi dans la foi et
" l'amour de Dieu envers les hommes et de son infinie
" sagesse qui emploie les choses les plus impertinentes pour

" ses œuvres et de sa puissance divine qui se sert du néant
" de l'infirmité pour faire les effets de sa grâce les plus mira-
" culeux. C'est sur le théâtre de la misère et de l'infirmité
" qu'éclattent sa puissance et sa miséricorde...... Dieu a vou-
" lu agir ainsi dans l'établissement de ce grand œuvre de
" l'Eglise afin qu'on vit ouvertement que c'était sa main seule
" qui avait entrepris cet édifice. Car c'est le dessein de Dieu
" de vouloir paraître, en tout l'auteur de son ouvrage, et de
" ne souffrir pas que personne en puisse partager la gloire
" avec lui, pas même son fils, cet instrument si saint, si par-
" fait, si divin.

" Tout de même en est-il dans ce temps, où Dieu, par une
" miséricorde infinie, veut faire de nouveaux biens à son
" Eglise et redonner l'esprit primitif. L'œuvre dont je parle
" doit consister en deux choses : l'une est le renouvellement
" de l'Eglise en ces quartiers, l'autre, l'établissement d'une
" nouvelle Eglise en Canada, où l'on va bâtir une ville chré-
" tienne, qui est une œuvre d'une merveilleuse importance.
" Hélas ! je n'ose me nommer, ni dire que dans la fon-
" dation de cette nouvelle Eglise, qui doit se faire par
" Jésus, Marie, Joseph, Dieu désire que je tienne le place
" de son Fils ; ce que je ne dis qu'à ma condamnation, me
" voyant si indigne et si éloigné d'avoir part aux grâces né-
" cessaires pour représenter Notre Seigneur, sinon en tant
" que je suis tout couvert de péchés qui me sont propres,
" comme Notre Seigneur était chargé de péchés étragers. Je
" ne puis douter des volonté de Dieu et du dessein si mer-
" veilleux que celui dont je parle, qui est cette nouvelle
" Eglise que la bonté de Dieu veut former. Tous ces jours
" passés, je voyais devant mes yeux ce qu'il avait plu à Dieu
" de me montrer autrefois, à savoir, un pillier qui servait de
" fondement et d'appui à deux arcades, ou à deux églises,
" dont l'une était vieille es ancienne et l'autre était nouvelle.
" Toutes deux venant se joindre et aboutir sur ce pillier et
" cette pierre fondamendale qui est moi-même, en tant que
" rempli de la présence de Jésus-Christ, l'unique fondement

" de toute la réforme de l'Eglise présente et de l'établisse-
" ment de la nouvelle qui doit se faire en Canada (1).

***

Les dernières paroles de l'auteur nous ont profondément touché.

Jetant comme un regard dans l'avenir, il semble exprimer l'espoir qu'un jour la Nouvelle France pourra rendre à la mère patrie une partie des bienfaits qu'elle en a reçus. Ah! s'il devait en être ainsi, que nous serions fiers! Que nous serions heureux, de pouvoir l'aider à reprendre son ancienne splendeur, l'autorité qu'elle exerçait en Europe —dans la république chrétienne, suivant l'expression consacrée— au moment où elle venait fonder Montréal! Oui, nous serions heureux et fiers de nous montrer les fils reconnaissants de cette vieille France qui a versé une partie de ses trésors sur notre patrie en même temps qu'elle l'arrosait d'un sang généreux et chrétien, de cette France toujours aimée, même quand elle semble si différente d'elle-même.

L'abbé H. A. Verreau.

(1) Extrait des *Mémoires* de M. Olier, cité dans la vie de celui-ci par M. Faillon, t. 3, pp. 422, 423, etc.

LISTE

DES

ASSOCIÉS DE MONTRÉAL.

Nous avons dit plus haut que plusieurs membres de la Compagnie de Montréal se cachèrent avec tant de soin que leurs noms sont demeurés inconnus. Nous devons naturellement croire que c'étaient ceux dont les aumônes étaient les plus abondantes.

Il est inutile de chercher, par des suppositions plus ou moins probables, à les tirer de l'oubli auquel ils se sont volontairement condamnés. La reconnaissance que nous leur devons se portera avec plus de fruit sur les associés dont les noms sont authentiques.

Il faut avouer que jusqu'à présent la ville de Montréal a fait preuve d'une très grande indifférence à l'endroit de ceux qui lui ont donné l'existence. Sans doute, M. de Maisonneuve et ses ouvriers ont bien mérité de la postérité par leur dévouement ; mais nous ne devons pas oublier que les véritables fondateurs de Montréal sont ceux qui en ont conçu le dessein, qui ont travaillé à son exécution et pourvu à toutes les dépenses. Or, c'est là le mérite des *Messieurs et Dames de la Société de N. D. de Montréal.*

Cependant dans toute la ville de Montréal, il n'y a absolument rien, ni édifice, ni place, ni rue, qui rappelle leur souvenir, comme il n'y a rien pour indiquer l'endroit précis où les premiers colons sont venus planter leur tente et abriter l'humble berceau de notre florissante cité.

Il nous semble qu'il y aurait un moyen facile de réparer cette double omission.

Quelques tables de marbre, avec des inscriptions convenables, placées à l'entrée du Palais de la Douane, ou scellées dans ses murs extérieurs, seraient un ornement pour cet édifice, et rappelleraient à tous qu'en cet endroit, sur la langue de terre formée par le fleuve et la rivière qui coule sous la rue des Commissaires, ont été bâtis la première enceinte, le premier fort, la première chapelle de Villemarie ; que là ont été ensevelis les premiers colons. La liste de ces braves et surtout celle des associés compléteraient ces renseignements. Elevons, en même temps, la statue de Maisonneuve sur la *Place d'Armes*, et nous commencerons à nous laver du reproche, assez bien mérité d'ailleurs, de n'être préoccupés que des intérêts matériels, oublieux que nous sommes d'un passé qui ne fut pas sans gloire.

En attendant, voici les noms des associés, dans l'ordre chronologique, autant du moins que les documents connus jusqu'à ce jour nous permettent de les constater. Cette liste, tout imparfaite qu'elle est, aura du moins le mérite de rendre les recherches plus faciles.

1639-40

1 MM. DE LA DAUVERSIÈRE, *Hist. du Montréal*, p. 12 ;
2 le baron DE FANCAMP, *Ibid*, p. 13 ;
3 l'abbé OLIER, *Ibid*, p. 13.

M. Olier verse les premiers fonds, 2,400 frs. Envoi préliminaire de vivres et d'outils.

1640-41

4 M. le baron DE RENTY (1), *Hist. de la colonie française*, t. 1, p. 392 ;

Deux autres amis de M. Olier, *Ibid.*

Ils envoient une escouade de colons et de travailleurs sous la conduite de Maisonneuve, pour fonder Montréal. Ils y emploient 75,000 frs., dont M. de Fancamp fournit 20,000.

1641-42

5 M. DE MAISONNEUVE, *Hist. du Montréal*, pp. 27 et 34 ;
6 Melle MANCE, *Ibid.*, p. 27 ;
7 Madame DE BULLION *Ibid.*, pp. 42, 47 ; *Hist. de la col. franç.*, t. 1, p. 437 ;
8 M. DE PUIZEAUX, *Hist. du Mont.*, p. 35 ;

---

(1) Mort à 37 ans, M. de Renty, déjà distingué par sa naissance et sa fortune, s'est distingué davantage par son esprit, ses connaissances et son courage. Sa piété et son humilité paraîtraient bien extraordinaires aujourd'hui. Cependant on attribue au savant Burnet, évêque de Salisbury, le jugement suivant : " Quelque entêtement qu'on ait encore pour la fable, " cependant il faut avouer que la vie de M. de Renty ne s'en ressent pas. " L'on y remarque de si excellentes vertus, que l'on doit mettre avec jus- " tice celui qui les a pratiquées entre les plus grands modèles que la " France ait fournis à notre siècle." (*Dictionnaire* de Moreri). Cf. *Vie de M. de Renty*, par le P. de St Jure ; *Vie des grands serviteurs de Dieu*, par le P. Giry ; *Histoire des ordres monastiques*, par Hélyot ; *Vies des Pères*, etc., par Godescard, 25 oct. ; *Vie de M. Olier*, etc.

1642–50

Au mois de février, la Société se compose de 35 membres environ. *Relation* de 1642, p. 37, édit. de Québec.

9 MM. le duc DE LIANCOURT (1) ;
10 l'abbé DE BARRAULT ;
11 HABERT DE MONTMOR (2) ;
12 LAISNÉ DE LA MARGUERIE ;
13 l'abbé LE GAUFFRE (3) ;
14 BARDIN (4) ;
15 DE MORANGIS (5) ;
16 DE CHAUDEBONNE ;
17 DUPLESSIS-MONTBAR (6) ;

(1) Roger du Plessis, seigneur de Liancourt, était duc de la Rocheguyon depuis le mois de mai 1443, quoiqu'on le désigne généralement sous le nom de *duc de Liancourt*. Après une jeunesse assez orageuse, il venait de se convertir et s'occupait d'œuvres de piété. Sa femme l'entraîna bientôt dans le Jansénisme, dont il devint un protecteur actif. Cf. *Mémoires* du P. R. Rapin.

(2) Henri-Louis ; conseiller du Roi, maître des requêtes, de l'Académie Française. Il avait épousé Marie Henriette de Buade de Frontenac, sœur de notre gouverneur. Il mourut en 1679, distingué par son intégrité et par son amour pour les lettres.

(3) Ancien auditeur des comptes.

(4) Ancien commis de l'épargne.

(5) Antoine de Barillon, seigneur de Morangis, né en 1599, reçu conseiller en 1620, maître des requêtes en 1625, et en 1648, conseiller d'Etat. Il était aussi l'un des directeurs des finances. Il mourut sans enfants en 1672.

(6) Christophe du Plessis, baron de Montbar, avocat au Parlement. Il mourut, le 7 mai 1672, au Séminaire des Missions étrangères où il s'était retiré. Il était à cette époque un des directeurs de l'Hôpital général. " C'é-" tait, dit le P. Rapin dans ses *Mémoires*, un dévot de premier ordre qui " s'était érigé, par son zèle et par un esprit naturellement agissant, en " directeur de la plupart des bonnes œuvres qui se faisaient à Paris et " dans les provinces où il réussissait beaucoup....... La reine-mère, qui le " considérait, lui avait aussi donné des entrées partout...... Comme il " était naturellement fertile en expédients pour les bonnes œuvres, on le " consultait dans toutes les entreprises qui regardaient l'intérêt de Dieu " et de la religion, sur quoi on le trouvait toujours disposé à bien faire." (T. 3, pp. 11 et 12). Voir dans Rapin le mémoire qu'il prépara pour mettre la cour en garde contre les agissements des Jansénistes.

18 de St Fremin (1) ;
19 Dirval (2).
20 l'abbé Denis Le Prêtre ;
21 Louis Le Prêtre ;
22 l'abbé de Bretonvilliers ;
23 l'abbé de Queylus ;
24 Madame la Chancelière (3) ;
25 Madame de Villesavin (4) ;
26 Madame Séguin (5).

Les noms qui précèdent sont donnés dans l'*Hist. du Montréal*, p. 41.

27 MM. Quatorze, *Vie de M. Olier*, t. 4, p. 426 ;
28 d'Ailleboust, *Hist du Montréal*, p. 152 ;
29 Drouart (6) ;

---

(1) Louis Séguier, baron de St Brisson, des Ruaux et de St Firmin, Prévost de Paris, mort sans postérité. Le même très probablement que l'*Hist. du Montréal*, p. 250, appelle Sieur de St Germain.

(2) D'Irval. Jean-Antoine de Mesmes, seigneur d'Irval, vicomte de Vandeuil. Ce fut lui qui continua la filiation de l'illustre et puissante famille de Mesmes. Sans avoir l'éclat dont brillèrent son père et surtout son aïeul, il occupa avec honneur les différentes charges de conseiller au Parlement, à 23 ans, de maître des requêtes, de conseiller d'Etat et enfin de Président à Mortier au Parlement de Paris. Il mourut le 23 février 1673, âgé de 75 ans, jouissant de la réputation d'une grande intégrité et de beaucoup de piété.

(3) Magdeleine Fabri, épouse de Pierre Séguier, à cette date chancelier de France.

(4) Isabelle Blondeau, qui avait épousé Jean de Phélypeaux, seigneur de Villesavin, connu plus tard sous le nom de comte de Buzançois, titre qui passa par sa fille unique dans la famille de Le Bouthillier de Chavigny.

(5) Je crois qu'il faut lire *Sanguin*. Dans ce cas, il s'agirait d'Isabelle Séguier, fille unique de Pierre Séguier, et mariée à Christophe Sanguin, Seigneur de Livry, Président aux enquêtes et Prévost des marchands.

(6) Gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, secrétaire de la société en 1644.

30 l'abbé DE BASSANCOURT (1) ;

31 l'abbé BRANDON (2) ;

32 LAISNÉ DE BARILLON (3).

Ces quatre derniers noms paraissent dans un acte passé devant Mtre Chaussière, à Paris, le 12 janvier 1644, et indiqué dans la *Vie* de Melle Mance, t. 1, p. 37.

1650

A cette date de 1650, il n'y a que onze personnes qui apparaissent comme membres actifs de la Société : ils se font " donation mutuelle au dernier " survivant des forts, habitation et dependance " de Montréal. Ces MM. sont les abbés Olier, de Bretonvilliers et de Barreau, le duc de Liancourt, Habert de Montmor, Drouart, Louis Séguier, d'Ailleboust, de Maisonneuve, de Fancamp et de la Dauversière (4).

Deux personnes prirent une part active à la fondation de Montréal, aidant puissamment les principaux associés de leur zèle et de leurs lumières, sinon de leurs bourses. On les voit assister aux réunions de

(1) Balthasar Brandon de Bassancourt, d'abord maître des comptes, embrassa ensuite l'état ecclésiastique et fut reçu prêtre en même temps que M. Olier. Il possédait une grande fortune et jouissait d'un caractère aimable qui le faisait rechercher. (Cf. *Vie de M. Olier*, t. 1er, p. 148.). Il était le cadet du suivant.

(2) Philibert Brandon, seigneur du Laurent. Il avait été reçu conseiller du roi en 1622 et maître des requêtes en 1627, plus tard conseiller d'Etat. A la mort de sa femme, qui était une nièce du chancelier Séguier, il renonça au monde par le conseil du P. de Condren. En 1648, il fut consacré évêque de Périgueux.

(3) Ne faudrait-il pas lire " L'aîné des Barillon " ? Dans ce cas, ce personnage peut être le même que le No 15, ou encore Jean-Jacques Barillon, seigneur de Chatillon-sur-Seine, qui mourut au mois de mars cette année 1644, prisonnier à Pignerol.

(4) Acte imprimé à la suite de l'*Hist. du Montréal*, p. 250.

la Société, quoiqu'aucun document ne dise positivement s'ils en faisaient partie. Ce sont

CLAUDE LEGLAY.

MARIE ROUSSEAU.

Voir, au sujet de ces deux personnages assez singuliers, M. Faillon, *Hist. de la col. franç.*, t. 1, p. 387, *Vie de M. Olier, passim.*

Enfin, il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que M. Jacques Viger avait déjà publié (1), d'après les écrits de la Sœur Bourgeoys, une liste des *Messieurs et Dames de la Société* de Montréal. Cette liste diffère très peu de celle qui précède, et si l'on considère que nous avons puisé à d'autres sources que M. Viger, on ne pourra s'empêcher d'admettre que l'accord entre les deux listes est une présomption très forte en faveur de l'exactitude de l'une et de l'autre.

Voici les variantes qu'offre la liste de M. Viger.

Elle donne deux protecteurs à la Société :

Premier protecteur : Le Cardinal DE RICHELIEU ;
Second protecteur : Le Maréchal D'EFFIAT.
Parmi les associés : MM. DE LAUSON (2) ;
CHARLES D'AILLEBOUT (3) ;
JACQUES GIRARD (4) ;
JEAN GALIBAL (5) ;
Sœur BOURGEOYS

---

(1) *Mélanges Religieux*, 1842, p. 389, note.
(2) Plus tard gouverneur général du Canada.
(3) Sieur des Musseaux, neveu de Louis d'Aillebout. C'est lui qui a fait souche en Canada.
(4) Seigneur de la Chaussée et de la Callières.
(5) Maître des Requêtes, Président au grand conseil.

On aura remarqué sans doute, dans la liste précédente, la présence de plusieurs membres de la famille Séguier. On peut y voir une preuve de l'influence de . Olier, qui était allié à cette famille et qui y a toujours été vénéré, même quand ses plus proches parents semblaient le repousser.

L'histoire des différentes compagnies qui ont travaillé à la colonisation du Canada est encore à faire. Celle de la *Société de N. D. de Montréal* ne serait certainement pas la moins intéressante.

H. A. V.

NOTICES

BIBLIOGRAPHIQUES ET DOCUMENTAIRES.

Pour l'utilité de ceux qui veulent étudier l'histoire de Montréal dans ses sources, nous donnons ici la liste des ouvrages imprimés et des documents manuscrits, jusqu'à la date de 1643, époque où parurent les *Véritables Motifs.*

Sous le nom de *Montréal,* nous comprenons non seulement l'île, mais encore tout le territoire de l'ancien gouvernement de ce nom.

OUVRAGES.

1635. Voyage de JACQUES CARTIER ;

1603-32. Voyages de CHAMPLAIN ;

1632. Voyage au pays des Hurons par le Frère GABRIEL SAGARD ;

1637-41-42-43. Relations des PP. Jésuites ;

1643. *Les Véritables Motifs des MM. et Dames,* etc.

DOCUMENTS.

Actes et instruments.

1635. Concession de la seigneurie, connue plus tard sous le nom de *La Citière,* à François de Lauson, 15 janvier.

Cet acte n'avait pu être trouvé jusqu'à présent, malgré toutes les recherches que Sir L. H. La Fontaine avait fait faire à l'époque de la question seigneuriale. Nous avons eu la bonne fortune dernièrement d'en rencontrer la copie chez un libraire de Paris. Cette copie porte les signatures authographes de MM. de Bretonvilliers et de Queylus et elle a tous les caractères de l'authenticité. Nous reproduisons ce document encore inédit.

M. François de Lauson, Sieur de Liret, était fils aîné de notre ancien gouverneur, et il embrassa l'état ecclésiastique vers 1648, comme Sir L. H. La Fontaine l'avait soupçonné dans son excellent travail sur la famille des Lauson. • D'après des documents que l'Hon. J. Juchereau Duchesnay a bien voulu nous communiquer, nous voyons qu'il devint bientôt Prieur de Marçay et Abbé de St. Léonard.

LA COMPAGNIE de la nouvelle France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Le désir que nous avons d'apporter toutes diligences à l'establissement de la colonie en la nouvelle France suivant la volonté du Roy, nous faisant rechercher ceulx qui ont les moiens d'y contribuer de leur part, et voulant gratiffier des terres du dit pays de la nouvelle France ceulx qui nous assistent en ce louable dessein. Après l'expériance, il nous est apparu des bonnes intentions que Mtre Jehan de Lauson, chevr, Conseiller du Roy en ses Conseils d'estat et direction de ses finances, a toujours eu pour faire réussir l'entreprise de la peuplade du d. pays, et instruction des peuples d'iceluy en la religion Catholique, Apostolique et Romaine, A CES CAUSES, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, NOUS avons, en faveur du dit Sieur de Lauson, donné et octroié, donnons et octroions par ces présentes à François de Lauson, Ecuier, Sieur de Liret, fils aisné du dit Sr de Lauson, le pais contenu en l'estendue des bornes qui en suivent, à commencer à l'embouchure de la Rivière qui se descharge quasy à l'entrée du lac St. Pierre en la nouvelle France et qui s'estend du lac ou qui vient proche du lac de Champlain, Icelle rivière

comprise, et de la dite embouchure tirant à mont la Rivière St Laurent jusque et par delà le Sault St Louis, jusqu'à une Isle qui est au dessus et proche une rivière qui vient du côté du Sud, et qui entre dans la dite rivière St Laurent, la dite Isle comprise, et ce qui se trouvera compris entre les deux lignes parallèles que l'on pourra tirer, des deux bornes de la dite Rivière du lac de Champlain et de la dite Isle estant au dessus du Sault St. Louis, tirant au Sud et jusqu'à la mer, Ensemble les Isles qui se trouveront le long de la coste et jusqu'à dix lieues en avant en la mer, et de plus toute l'estendue du fleuve St. Laurent avec toutes les Isles y contenues entre les deux bornes de la dite rivière qui vient du lac ou proche du lac de Champlain et la dite Isle estant au dessus du Sault St.Louis, paraphée par le dit Sieur de Lauson et par les Sieurs Desportes et Cramoisy et cottée A et B dans une carte faite à la main par le Sieur de Champlain demeurée par devers le dit Sieur de Lauson, attendant que sur les lieux, bornes et marques y soient posées. Pour en faire par le dit Sieur de Lauson fils, ses successeurs ou aiant cause en toute propriété, justice et seigneurie à perpétuité, tout ainsi et à pareil droit qu'il plut à Sa Majesté donner le pays de la nouvelle France à la dite Compagnie. A la réserve toutes fois de la foy et hommage que le Sieur de Lauson fils et ses successeurs ou aiant cause, seront tenus de porter au Fort St. Louis à Kebec ou autre lieu qui sera désigné, par un seul hommage lige à chacune mutation de possession des dits lieux avec une maille d'or du poidz d'une once, en les revenus d'une année de ce que le dit Sieur de Lauson fils se sera réservé après avoir donné en fief ou à cens et rentes tout, ou partie des dits lieux, Et que les appellations du juge des dits lieux ressortiront nuement à la cour de

justice Souveraine qui sera cy après establie au d. pais, Que les hommes que le d. Sr. de Lauson fils ou ses successeurs feront passer en la nouvelle France tourneront à la descharge et diminution du nombre de ceulx que la compagnie y doit faire passer et à cet effet en remettront tous les ans le rolle au bureau de la d. compagnie, afin qu'il en soit certiffié, sans toutesfois que le d. Sr de Lauson fils ou les siens puissent traicter des peaux et pelleteries au d. lieu ou ailleurs en la nouvelle France, qu'aux Conditions de l'Edict et Establissement de la d. compagnie, Et en cas que le d. Sr de Lauson veuille faire porter à la d. Estendue de terres quelque nom et tiltre plus honorable, Il se retirera à cet effet par devers le Roy et Monseigr le Cardinal duc de Richelieu, pair de France, Grand Maistre, Chef et Surintendant général de la navigation et commerce de ce Royaume pr lui estre pourvu conformément aux édits. MANDONS au Sieur Champlain Gouverneur pr la dite compagnie soubs l'authorité du Roy et de mond. Seigr le Cardinal duc de Richelieu, à Kebecq et aultres lieux et places estant sur le d. fleuve St Laurent, que de la présente nostre concession il fasse et souffre jouir le d. Sr de Lauson fils, luy assignant les bornes et limites des choses cy dessus ainsy, qu'il appartiendra. FAICT en l'assemblée générale de la compagnie de la nouvelle France tenue à l'ordinaire en l'hostel du d. Sr de Lauson, Intendant de la d. Compagnie le quinzième jour de janvier mil six cent trente cinq.

LA COMPAGNIE de la nouvelle France aiant fait une concession de quelques terres et contrées de la d. nouvelle France au proffict de François de Lauson, Ecuier, Sr de Liret, le tout en faveur de Mr le Président de Lauson, Con^er du Roy en son Conseil d'Estat et direc-

tion de ses finances, Intendant de la d. compagnie, ainsy qu'il appert par l'acte de ce jourd'hui signé des directeurs et Associés a la d. compagnie, le d. Sr de Lauson père stipulant pr. le d. Sr. de Liret, son fils, mineur, a déclaré à la d Cie qu'il acceptait la d. concession pour et au nom de son d. fils, dont il rendoit grâce à la d. compagnie, et afin de faire valoir ces terres et contribuer de son pouvoir à la colonie de la nouvelle France, a promis le d. Sr. Lauson tant pour le d. Sr de Liret qu'oultre encore en son propre et privé nom, de faire passer nombre d'hommes sur ces terres pour commencer la d. colonie. Et encore que la d. Compagnie ait disposé par la d. concession des ports et isles estant en la d. Rivière St. Laurent dans l'estendue des terres concédées, sy est-ce que le d. Sr. de Lauson declare pr le d. Sr. de Liret son fils et encore en son nom que le d. fleuve St. Laurent, nonobstant la d. concession, demeurera libre pr le commerce de la d. compagnie, laquelle pourra y faire passer et repasser ses hommes en toutes occasions. En oultre n'entend le d. Sr. de Lauson père ès d. nom faire aucune fortification sur l'estendue de la grande rivière, isles estant en icelle et embouchure des aultres rivières y descendantes, ce qui sera libre a la d. compagnie seulement. Et dès à prest promet le d. Sieur de Lauson ès d. nom que toutes et quantes fois que la compagnie voudra faire bastir quelque forteresse pr la liberté du commerce et choisir quelque port le long du d. fleuve ou des isles estant dans iceluy, pr y bastir les d. forts, de bailler et distribuer les places requises et en telle consistance que la compagnie le désirera à cet effet. Et appartiendront les d. forts qui seront ainsy bastis à la d. compagnie. Ce qui a esté accepté par les d. Sieurs directeurs et Associés de la d. compagnie. FAICT en l'assemblée générale de la Compagnie de la nouvelle France tenue

en l'hostel du d. Sr. de Lauson ce quinzième jour de janvier mil six cent trente cinq.

Extrait des concessions de la compagnie de la nouvelle France par moi Secrétaire de la d. compagnie (Signé) LAMY.

Collationné à l'original en papier et rendu par les notaires garde-notes du Roy en son Chastelet de Paris, soussignés, ce dixième mars mil six cent soixante quatre, à MM. Le Ragois et abbé de Queylus qui (ont signé) à la d. copie pardevt. les d. not. souss.

LE RAGOIS.
L'abbé DE QUEYLUS.
HUART. MURET,
Notaires.

1636. Concession de l'île de Montréal à Girard de la Chaussée, 15 janvier.

Imprimé à la suite de l'*Hist. du Montréal*, p. 243.

1638. Déclaration de M. Girard de la Chaussée comme quoi il n'a accepté la concession de l'île de Montréal que pour Messire Jean de Lauson, conseiller du Roy, etc. 30 avril.

Histoire du Montréal, p. 246.

" Prise de possession pour les RR. PP. Jésuites de l'île Jésus. Acte dressé à Trois-Rivières le 16 août.

Ce document était entre les mains de M. G. B. Faribault, suivant M. Jacques Viger. Nous le reproduisons ici.

NOUS Charles Huault de Montmagny, Chevalier de l'ordre St Jean de Jerusalem, Lieutenant pour sa Majesté en toute l'estendue du fleuve St Laurent de la

nouvelle france suivant un mandement ensuite d'une concession faite par Messieurs de la compagnie de la nouvelle france d'une Isle nommée L'isle Jésus (1), en date du quinzième jour de Janvier mil six cens trente six, signée Lamy au proffict des Révérens Pères Jésuites de la Nouvelle France. Nous sommes transporté le neufiesme aoust mil six cens trente huict, dans la dite Isle Jésus à la pointe qui regarde le nordest située dans la Rivière des Prairyes, entre l'Isle Montréal et la coste du nord de la terre ferme Laquelle Isle est la plus grande de toutes les Isles qui sont comprises entre la dite Isle Montréal et la coste du Nord de la dite terre ferme. Où estant et là descendu à terre et assisté de Nicollas Trevet, escuyer, Sieur De Longue-Joue, Lieutenant dans un navire de Roy nommé le St Joseph, commandé par Monsieur Bontemps Amiral de la flotte de Canada, du Sieur Nicollet, du Sr Bourdon, d'Anthoine Matifa, du......(2), Mischel......(3), et Jean Hurtet Nostre commis greffier, aurions déclaré au dit Sieur Trevet que nous le mettions en possession réelle et actuelle de la dite Isle pour et au nom et comme procureur des Révérens Pères Jésuites de la dite Nouvelle France au moyen de quoy nous aurions faict enfouir au pied d'un arbre nommé Arbre boys dur quatres placques de plomb gravées du nom Jésus d'une grosses pierre pardessus, sur le pied duquel arbre aurions faict graver une croix et clouer une pièce de boys par le travers du dit Arbre Et aurait le dit Sieur Trevet couppé du boys arrashé des herbes croissant sur la dite Isle et autre cérémonie à ce requise. Le tout pour servir de témoing et marque de prise de possession dont et du tout ce que dessus le dit Sieur Trevet au dit nom a requis acte à luy octroyé.

(1) Jusque là nommée « Isle Montmagny » J. V.

(2) (3) Mots inlisibles, J. V.

Faict au fort des Trois-Rivières, le seiziesme Aoust mil six cens trente huict.

C. H. de MONTMAGNY, N. TREVET,
ANTHOINE MATHIFAU, JEHAN BOURDON,
NICOLLET, MICHEL.........
J. HURTET, commis greffier.

1640. Donation de l'île de Montréal par M. de Lauson à MM. de la Dauversière et de Fancamp, 7 août.

Hist. du Montréal, p. 246.

" Autre acte par lequel M. de Lauson cède le droit de navigation sur le fleuve St Laurent, à MM. de la Dauversière et de Fancamp, 7 août.

Suivant M. Faillon, *Hist. de la colonie française*, t. 1. p. 395, cet acte se trouverait dans les archives du Séminaire de Montréal.

" Articles présentés par les Associés de Montréal à MM. de la compagnie de la Nouvelle France.

Cités par M. Faillon, *Hist. de la colonie française*, t. 1, p, p. 401.

" Concession d'une partie de l'île de Montréal faite par la Compagnie de la Nouvelle France à MM. de la Dauversière et de Fancamp, 17 décembre.

Imprimée dans les *Edits et Ordonnances*, t. 1, p. 20. Le titre qui y est donné est inexact : ce n'est pas aux MM. du Séminaire de St Sulpice que cette concession fut faite.

1642. Lettre d'un associé de Montréal au P. Vimont.

Relations de 1642, p. 37, édit. de Québec.

1642. Premier registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Montréal, comprenant :

1. *Liber baptizatorumin aedibus Stae Mariae Montis regalis ;*

2. *Liber matrimoniorum in aedibus Btae Mariae Montis regalis factorum, etc.*

3. *Liber sepultorum in ecclesia, sive coemeterio Btae Virginis Montis regalis.*

C'est un volume manuscrit, petit in 4to., composé de cinq cahiers : trois seulement nous offrent de l'intérêt pour l'époque qui nous occupe.

Ils sont rédigés en latin.

Le premier commence le 28 avril 1642, par le baptême d'un sauvage ; le second, le 7 mars 1643, par le mariage de deux sauvages ; le troisième, le 9 juin de la même année par la sépulture d'un français tué par les Iroquois.

Les premiers actes furent probablement rédigés sous forme de notes, sur des feuilles volantes. Du moins, jusqu'au milieu de 1646, 24 juin pour les baptêmes, ils paraissent avoir été copiés par la même main, quoique les cérémonies religieuses qu'ils constatent aient été accomplies, tantôt par le P. Poncet, tantôt par le P. Duperon, etc. Quelquefois le nom du P. Jésuite, ou celui du parrain, a été laissé en blanc, preuve qu'il a été oublié.

Le Père Poncet porte tantôt le prénom de *Joseph*, tantôt celui d'*Antoine ;* le Père Duperon s'appelle alternativement *Joseph* et *Imbert*. Ce qui pourrait faire croire à l'existence de deux religieux du nom de Poncet, comme il y avait deux Pères Pijart et deux Pères Garnier, ou que les deux Pères Duperon, car ils étaient deux, *François* et *Joseph-Imbert*, ont été missionnaires à Montréal de 1642 à 1644.

Il n'en est rien cependant : le copiste a évidemment écrit celui des deux prénoms qui se présentait le premier à sa mémoire.

Ce qui est plus grave, c'est que le Registre débute par une erreur. Il indique le 28 avril 1642 comme la date du premier baptême fait à Montréal. Or, il n'y avait pas encore de missionnaire, et le même baptême est rapporté dans la *Relation* de 1642, comme célébré le 1er juillet. Le second baptême eut lieu le 9 octobre. Plusieurs autres baptêmes auraient été marqués au mois de mars 1643 ; mais le copiste, mieux informé sans doute, a effacé *Martii* et a écrit entre lignes *Augusti*.

Ces erreurs ne peuvent cependant infirmer l'autorité du Registre. Il est le premier et, pour une époque assez longue, le seul document officiel rédigé à Montréal.

1643. Lettre du Roi à M. de Maisonneuve, 21 février.

Citée dans l'*Hist. de la colonie française*, t. 1, p. 485.

1643. Lettre des Associés de Montréal au Pape Urbain VIII.

Nous avons publié le texte latin de cette lettre à la suite de l'*Hist. de Montréal*, p. 252 ; M. Faillon en donne la traduction française dans l'*Hist.*

de la col. franç., t. 1, p. 469. Il croit aussi pouvoir en fixer la date à 1643 : nous avions indiqué 1644. La date dépend de l'interprétation de cette phrase : " Il s'est écoulé déjà quatre ans depuis que... .... plusieurs personnes des principales conditions de la France .... sont entrées dans la compagnie pour ...." S'il faut reporter les commencements de la Société à la première rencontre de MM. Olier et de la Dauversière, M. Faillon a parfaitement raison.

Sceau de la société de *Notre Dame du Montréal.*

M. Jacques Viger l'a reproduit dans *Les Servantes de Dieu en Canada*, en tête des notices sur l'Hotel-Dieu de Montréal et sur les Sœurs de la Congrégation. Cf. *Hist. de la col. française*, t. 1, p. 437.

Desiderata.

1636 Concession de l'île Jésus aux RR. PP. Jésuites, par la compagnie de la Nouvelle France, 15 janvier.

Nous ne connaissons l'existence et la date de cet acte que par la prise de possession citée plus haut. Il en est fait une mention indirecte dans une nouvelle concession, la troisième, de l'île Jésus, en date du 24 octobre 1699. *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 447.

1641. Commission de M. de Maisonneuve.

Cette commission nous donnerait l'étendue des pouvoirs du gouverneur de Montréal, et pourrait nous aider à juger le différend qui s'éleva à Québec, pendant l'hiver de 1641-42, entre MM. de Montmagny et de Maisonneuve.

1641. Le dessein de Montréal dressé par M. de la Dauversière,

On voit dans l'*Hist. du Montréal*, p. 28, que ce mémoire fut préparé à la demande de Melle Mance, qui en distribua des copies "aux dames qui " l'avaient voulu voir à Paris, entre autre à madame la Princesse, à ma- " dame la chancelière, à madame de Villesavin, mais surtout à madame " de Bullion."

1641, 1642 et 1643 Rôle des divers embarquements.

Ce rôle a dû être remis à la Compagnie de la Nouvelle France, suivant les conditions de la concession de 1640. C'est dans les archives de cette compagnie, si elles existent encore, qu'on pourra découvrir la liste complète de ceux qui s'engagèrent en 1641 pour venir commencer la colonie de Montréal.

1641. Prise de possession de l'île de Montréal, 15 octobre.

D'après l'*Hist. du Montréal*, p. 33, cette prise de possession eut lieu le 15 octobre 1641 ; mais d'après la *Relation* de 1642, p. 37, elle n'aurait eu lieu que le 17 mai 1642. Le P. Vimont, auteur de la *Relation*, fut témoin oculaire de la cérémonie.

1642. Relation de la première expédition et de la fondation de Montréal.

L'existence de cette relation nous est révélée à la page 18 des *Véritables Motifs*.

1643 Déclaration, ou lettres confirmatives de Louis XIII, en faveur de l'établissement de Montréal.

Cf. *Edits et Ordonnances*, t. 1, p. 25 : " ....comme il appert par " plusieurs de ses lettres et déclarations......... confirmées de temps en " temps par le feu Roi et très honoré seigneur et père et particulièrement " au mois de mai 1643 pour le sujet de Montréal, etc., "

C'est peut-être à cette déclaration que M. Faillon fait allusion quand il dit :

" Le roi, en confirmant la cession de l'Ile de Montréal......... leur avait " donné le pouvoir de nommer les gouverneurs de la petite colonie et d'y " avoir de l'artillerie et d'autres munitions de guerre, etc., "

Malheureusement, il ne cite aucune autorité et ne donne aucune date, en sorte que cette assertion semble gratuite, au moins pour 1641.

Plan de l'île de Montréal, dressé par M. de Montmagny.

Nous voyons dans les *Edits et Ordonnances*, p. 21, que cette carte demeura attachée à la minute de la concession du 17 décembre 1640.

Carte de la seigneurie de la Citière, dressée par Champlain.

Nous avons vu dans la concession du 15 janvier 1635, que cette carte était demeurée entre les mains de M. de Lauson.

I
ne
de I
che
mie
aim

S
déba
séjo
cute
de
lete
rend

Cl
repr

(1)
(2)

NOTES HISTORIQUES

PAR

LE COMMANDEUR VIGER (1)

I

Pointe-à-Callière.

Il est à craindre que bientôt le nom de cette pointe ne s'efface entièrement de la mémoire des habitants de Montréal, et pourtant à ce local se rattachent de chers et pieux souvenirs, que les descendants des premiers colons, des fondateurs de Ville-Marie peuvent aimer à conserver. Indiquons-les ici brièvement.

***

Samuel de Champlain fut le premier européen qui débarqua sur cette Pointe, le 28 mai 1611 (2). Il y séjourna jusqu'au 18 du mois de juin, y faisant exécuter quelques travaux. Il donna à ce lieu le nom de *Place Royale.* C'est là qu'il fit la traite des pelleteries avec 200 Hurons, descendus exprès à ce rendez-vous, probablement assigné.

Champlain visita cette pointe plus tard, à diverses reprises, tant pour la pêche que pour la traite avec

---

(1) Extrait d'un travail encore inédit, intitulé *Le Petit Registre.*

(2) 7 Juin, nouveau style.

les Hurons, et y construisit nécessairement des cabanes. N'oublions pas que dans l'itinéraire de Champlain, un voyage au *Sault St Louis*, c'était un voyage à la *Place Royale*, ou à la *Pointe-à-Callière* de nos jours.

* * *

Ce fut sur cette même Pointe, que débarqua, le 17 mai 1642, Mr Paul de Chomedey, Sieur de Maisonneuve, avec sa petite colonie, et que le 18, le Père Barthélemy Vimont célébra la première messe qui fût jamais dite dans l'île de Montréal (1). Le gouverneur commença aussitôt la construction d'une maison en bois, palissadée, et le 25 décembre il planta une croix sur le bord de la petite rivière.

* * *

M. de Maisonneuve ayant construit une espèce de fort l'arma de canons le 19 mars 1643. Le 7 juin suivant, on enterra le premier français mort à Montréal—tué par les Iroquois—sur l'espace en avant du fort, terrain de forme triangulaire, entourré de pieux, qui, dès lors, devint le premier cimetière de Ville-Marie.

* * *

De 1643 à 1645, M. Ls d'Aillebout flanqua de quatre bastions le fort de M. de Maisonneuve et l'on enleva la palissade, et dès lors on l'appela indistinctement *Le Fort* ou *Le Château*.

(1) M. Viger était d'opinion que le P. Recollet Le Caron avait en 1616 célébré la messe sur la terre ferme, à la jonction de la Rivière des Prairies et du fleuve.

L'extrême pointe servit encore de cimetière jusqu'en 1654.

" La maison du Fort de M. de Chomedey " écrit la sœur Morin en 1697, dans ses annales, " a subsisté " jusqu'en 1682, ou 83, qu'on acheva de la démolir, " quoiqu'elle ne fût que de bois, où est à présent la " maison de M. de Callières notre gouverneur d'au- " jourd'hui."

*
* *

Le chevalier de Callière, obligé de se bâtir une résidence parce que le gouvernement français ne fournissait point de logement aux gouverneurs particuliers, obtint des seigneurs de l'île, le 2 juillet 1688, la concession du terrain occupé par l'ancien Fort de M. de Maisonneuve. En voici la description d'après le livre terrier du Séminaire : " Quinze perches et " demie de front sur le fleuve, à continuer à pareille " largeur jusqu'au bout de la petite rivière ; en su- " perficie 1882½ toises, avec droit de passage, *sur la* " *pointe en avant*, appartenant aux Seigneurs."

C'est donc à compter de cette date de 1688 que M. de Callière dût commencer à bâtir la maison en pierre et bastionnée à laquelle la Sœur Morin et le livre terrier du Séminaire donnent le nom de *Château Callière*, et dont nous avons vu les ruines dans notre jeunesse. De même, ce dut être à partir du moment qu'il en fit sa résidence, que l'ancienne *Place Royale* de Champlain prit le nom de *Pointe-à-Callière*. C'est donc de 1688 à 1697, on ne peut préciser davantage, que ces deux événements eurent lieu.

En se réservant, par la concession du 2 juillet 1688, la *pointe en avant*, les Seigneurs témoignaient de leur respect envers le premier lieu de sépulture de nos pères. Ils ne consentirent à troubler leurs cendres qu'en 1793, ou plus de 150 ans après la première inhumation, celle de Guillaume Boissier, et ils concédèrent ce terrain à Louis Guy, écuier, notaire, par acte passé devant Joseph Papineau, le 22 novembre 1749.

(CHAMBLY 1849.)

II

Premier Cimetière.

Les premiers missionnaires eurent l'heureuse idée d'ouvrir dans les premiers mois de leur séjour à Montréal un registre des baptêmes, mariages et sépultures : leurs successeurs eurent l'attention plus heureuse encore de bien conserver ce premier registre.

C'est lui qui va nous indiquer l'endroit où le premier cimetière fut ouvert.

Le premier feuillet du *Liber sepultorum in ecclesia sivè coemeterio Btae Virginis Montis-Regalis*, nous fournit l'acte qui suit :

" Anno Domini 1643, die 3 Junii, Guillemus Bois-
" sier, Leonicensis, faber lignarius, vulgo Guillin

" dictus, ab Hirocensibus occisus fuit et eodem die
" sepultus in *coemeterio ad confluxum magni et parvi*
" *fluminis*, palis cincto, per me Ambrosium Davost,
" Societ. Jesu Sacerdotem."

Vous voyez, Messieurs qui connaissez les lieux, que le premier cimetière était à la Pointe-à-Callière.

En 1445, le P. Le Jeune dit encore : "in coemeterio *ad confluxum.*"

En 1644, le P. Dequen, et en 1648, le P. Bailloquet écrivent : "in supradicto coemeterio.

En 1649 le P. Dequen dit simplement : " in coemeterio Montis-Regalis."

Le 15 janvier 1654, le P.Pijart enterre, "in fossâ
" de novo benedictâ in horto, propter inundationem
" aquarum supra coemeterium."

C'est nous dire assez clairement que de ce temps-là comme à cette heure, à certaine saison de l'année—en janvier par exemple—les eaux du fleuve et de la petite rivière se gonflaient outre mesure et submergeaient la Pointe.

Ce fut là, sans doute, une des raisons qui engagèrent nos pères à transporter le cimetière dans un endroit qui fût à l'abri des inondations. Il paraît que la dernière sépulture dans ce premier cimetière se fit le 20 novembre 1654, par le P. Pijart, qui n'emploie que le mot *coemeterio*, tandis que dans l'acte qui suit immédiatement, pour une seconde sépulture il dit

" *In novo Hospitalis Domûs coemeterio* Franciscus " Lachot sepultus est a me Claudio Pijart societatis " Jesu sacerdote." Cet acte est du 11 décembre 1654.

Le premier cimetière avait donc été ouvert pendant douze ans. Celui de l'Hotel-Dieu le fut pendant vingt-quatre.

LISTE

DES

PREMIERS COLONS DE MONTREAL.

Nous l'avons dit plus haut : il est impossible de dresser une liste complète des premiers colons. Cependant, comme les moindres détails ont de l'importance quand on veut remonter aux origines, nous donnons ici les noms qui ont échappé à l'oubli, dans l'espoir que cette liste pourra être augmentée par de nouvelles découvertes.

1642.

Mai-Août.

1. M. de Maisonneuve,
2. Le P. Poncet,
3. M. de Puiseaux,
4. Melle Mance,
5. Mme de la Peltrie,
6. Melle Catherine Barré.

Les personnes dont les noms suivent, jusqu'au numéro 14 inclus, sont mentionnées—dans les informations juridiques faites à Québec à l'occasion de l'affaire du 25 janvier 1642,—comme appartenant à la colonie de M. de Maisonneuve. Elles durent, par conséquent, venir à Montréal au mois de mai suivant.

7 et 8. Jean Gorry.

Probablement le même qui était à Québec en 1639 et qui se mariait le 12 septembre à Isabeau Panie. Il a dû être engagé comme maître de barque par M. de Maisonneuve dans l'automne de 1641 et venir à Montréal avec sa femme.

9. Jean Robelin.

Il était de Paris, et il n'a laissé aucune trace.

10. Augustin Hébert.

Il était de Caen. Il épousa, nous ne savons où ni quand, Adrienne Duvivier dont il eut quatre enfants, deux garçons et deux filles, de 1647 à 1653. Nous ne connaissons rien de sa mort, qui eut lieu avant le 19 novembre 1645, époque où sa veuve épousa Robert Cavelier. Il est l'ancêtre des diverses branches de la famille Hébert, de Montréal, laquelle remonte, par conséquent, à l'origine de la colonie.

11 et 12. Antoine Damien.

Il était de St Saens, près de Rouen. Il épousa à Québec, le 6 octobre 1641, Marie Joly. Il est possible que cette dernière soit la jeune fille qui s'embarqua, pour ainsi dire de force, à Dieppe, dans le bâtiment où Damien, qui était des environs de Rouen, dut naturellement prendre passage. Ni l'un ni l'autre ne paraissent avoir laissé de trace de leur séjour à Montréal.

13. Jean Caillot.

Il était de Lyon. On le voit parrain le 19 mars 1643.

14. Pierre Laimery.

Du Hâvre de Grâce. Il n'a laissé aucune trace.

15. Nicolas Godé,
16. Françoise Gadois, son épouse ;
17· François Godé,
18. Françoise Godé,
19. Nicolas Godé,
20. Mathurine Godé.

M. Dollier de Casson dit dans son *Hist. du Montreal*, p. 122, que la Compagnie de Montréal avait fait venir, dès 1641, toute cette famille de Normandie,—de St. Martin d'Igé, évêché de Séez—. Godé était menuisier de son état et devait avoir, en 1642, cinquante-neuf ans. Sa femme était un peu moins âgée et le plus jeune de ses enfants avait 5 ans. Par sa fille, il se trouve l'un des ancêtres des Le Moyne de Martigny. Ce fut lui, sans doute, qui attira à Montréal son beau-frère Pierre Godois, fixé à Québec depuis 1636 au moins.

1642-43.

Du mois d'août à la fin de décembre.

21. Gilbert Barbier.

Venu en 1642, avec douze ouvriers ou colons, sur un des bâtiments de la flotte que M. de Repentigny commendait en qualité d'amiral. M. Dollier de Casson, dans son *Hist. du Montreal*, p. 41, fait de Barbier un très bel éloge, et une note de M. Viger nous apprend qu'il a été l'ancêtre maternel des familles Beaudry et Truteau.

22. J. B. Le Gardeur de Repentigny.

Il est parrain le 7 mars 1643, ce qui fait supposer qu'il demeurait à Montréal depuis l'automne, au moins ; mais il a pu venir avec M. de Maisonneuve dès le prinlemps de 1642, car au mois de mars de cette année, il était parrain à Québec. J. B. Le Gardeur était fils de M. de Repentigny, amiral de la flotte, et il est un de ceux qui méritèrent la note fort peu respectueuse que l'on trouve à la page 68 du *Journal* des PP. Jésuites. On le voit encore parrain à Montréal le 12 Août.

23. Guillaume Boissier.

L'acte de sa sépulture, qu'on a vu p. XL, nous apprend qu'il était de Limoges et surnommé *Guiltin*. M. Viger avait lu, par erreur, et nous avons imprimé, *Hist. du Montréal*, p. 45, *Guilling*. Il apparaît comme parrain le 8 mars 1643 et il fut tué par les Iroquois le 9 juin suivant, avec deux de ses compagnons de travail.

24. Bernard Berté.

Parrain le 9 mars : tué en même temps que le précédent. M. Viger avait lu Boite (*Hist. du Montréal*, p. 45). Nous suivons l'orthographe de M. Faillon, mais on peut lire *Berte* aussi bien que *Berté*.

25. Pierre Laforest.

Parrain le 25 mars : tué en même temps que les deux précédents. Il était surnommé l'*Auvergnat*, ce qui nous indique le pays de sa naissance.

26. Henri.........,

Nous voyons par la *Relation* du 1643, qu'il avait été fait prisonnier en même temps que ses trois compagnons avaient été tués dans la première attaque contre Montréal. Nous ne connaissons pas son nom de famille.

A cette occasion, il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer qu'il y a une légère divergence entre la *Relation* de 1643, p. 63, 1 col. et l'*Hist. du Montréal*, p. 44, quant au nombre de Français qui furent surpris par les Iroquois. La première met *cinq*, dont trois furent tués, et deux faits prisonniers. La seconde dit qu'ils étaient *six* et que trois demeurèrent prisonniers. Toutes les deux s'accordent à dire qu'un des prisonniers se sauva au bout de quelques jours. La *Relation* a été écrite par les contemporains des événements-

27. César Leger.

Il était de Mornac, évêché de Saintes. Parrain le 9 mars 1643, l'année suivante au mois de mai, il épousa à Québec, Roberte Gadois, et en 1647 Marguerite Bérard.

28. Jean Caron.

Il paraît avoir suivi le P. Poncet, lorsque celui-ci quitta Montréal, et l'avoir accompagné dans quelques missions. Cf. *Journal* des PP. JJ., p. 145.

29. Léonard Lucot dit Barbeau.

Il est parrain le 1er mai. Il épouse à Montréal, le 12 octobre 1644, Barbe Poisson, et il n'avait encore qu'un enfant quand il fut tué en 1651 par les Iroquois.
Il était natif du diocèse de Limoges.

Les personnes dont voici les noms, n'apparaissent presque toutes qu'une seule fois, au Registre, et c'est comme parrains des sauvages qui se faisaient chrétiens :

30. Jacques Haudebert,

31. Jean Massé,

32. Mathurin Serrurier,

33. J.-Bte. Damien.

M. Faillon a lu *Davène.*

34. Jacques Boni,

35. Jean Philippes,

36. Pierre Didier,

37. Pierre Quesnel,

38. Julien Pothier,

39. .... Bellanger.

30. Louis Godé,

31 et 32 Louis d'Ailleboust et Barbe de Boullogne, son épouse ;

33. Melle Philippine de Boulogne.

Ils arrivèrent au mois de septembre à Montréal. Cf. *Hist. du Montreal,* p. 47.

34. Catherine Lezeau.

35. Jean Mattemalle,

36. Pierre Bigot,

37. Guillaume Lebeau.

Mattemalle, Bigot et Lebeau furent, les deux premiers, tués ; le dernier, blessé mortellement dans l'affaire de *La Place d'armes*, au mois de mars 1644 : ce qui fait supposer qu'ils étaient à Montréal depuis l'automne précédent au moins.

39. M. David de la Touze.

Nous le mentionnons parce que son nom se trouve au Registre ; mais il ne semble avoir séjourné à Montréal que du commencement du mois d'août à la fin d'octobre.

40. Les PP. Joseph-Imbert Duperon,
41. Ambroise Davost,
42. Gabriel Dreuillettes.

Cette liste pourrait donner lieu à plus d'une remarque intéressante ; mais le temps et l'espace ne nous permettent pas de le faire en ce moment.

H. A. V.

M

Pou

Pi
tous
gess
myst
qu'a
chois
être
croir
les a
mun
digne
comr
aux h
aucu
sance

(1) C
y rien

LES VÉRITABLES MOTIFS

DE

MESSIEURS ET DAMES

DE LA

SOCIÉTÉ DE NOSTRE-DAME DE MONREAL

Pour la Conversion des Sauvages de la Nouvelle-France.

Premier Motif

Puisque c'est le dessein de Dieu d'appeler au salut tous les hommes, (1) manifester le sacrement de sa sagesse cachée en lui durant des siecles, et publier le mystère de sa bonté à toutes les nations de la terre, et qu'a cet effet il a laissé une église au monde qu'il a choisie du monde, et honorée du nom d'espouse, pour être la mère de || tous les vivans ; c'est a dire ceux qui 4
croiront et recevront les paroles de vie par elle, afin de les assembler, unir et lier d'une saincte et éternelle communauté, les polir, former, et faire trouver, et rendre dignes vaisseaux de la grace de sa gloire ; et puisque comme une vraie espouse ne respire que de correspondre aux bons plaisirs de son très cher espoux, sans espargner aucune peine, ni biens, ni vie pour amplifier sa puissance et faire courir son nom et ses armes par le monde ;

(1) Comme il a été dit dans la préface, nous reproduisons le texte sans y rien changer.

ainsi cette saincte et douce mère et maistresse tesmoigne ne rien tant desirer de nous, que de nous faire coopérer avec son espoux celeste a la reduction de tous les Infidèles en sa bergerie, suivant le commandement qui lui en a été fait en la personne de ses premiers disciples et apôtres d'enseigner l'Evangile sans distinction a toute créature raisonnable, qui passait en obligation de s'acquitter de cette charge, sous peine de l'indignation divine, ainsi que St. Paul s'écrie : *Malheur a moi si je ne*
5 *prêche l'Evangile parceque j'y suis necessairement obli||gé.* C'est donc une saincte louable et meritoire affection, et marque de predestination, de contribuer avec les pasteurs Evangeliques et missionnaires des Infideles à l'accomplissement d'un si sainct ouvrage. Et comme les membres du corps n'agissent que pour la conservation et ornement du chef dont depend leur vie et que les bons soldats ne souhaitent autre chose que de repandre glorieusement leur sang pour les desseins de leur Général et Capitaine, ainsi puisque notre tout puissant Général chef et Maistre invite tous ses soldats et membres de ce corps mystique a une si heureuse conquete il s'ensuit que de se rendre coadjuteur de ses bons plaisirs, non seulement c'est chose d'édification, mais utile necessaire glorieuse et de bénédiction eternelle a tous ceux qui s'y emploient.

Et bien que tous ne soient pas pour être soldats, c'est-à-dire propres pour aller attaquer l'ennemi dans ses tranchées comme font les eclesiastiques, les laïques
6 neammoins, comme Espousez de J. C., || enrolés par le sainct baptême en sa milice sont obligez en cette qualité de rechercher a lui plaire, et pendant que les autres sont avant dans la melée, se tenir humblement dans le camp pour au besoin assister les combattans, chacun de ce qu'il peut et sait faire. Et encore,

qu'a l'egard des personnes seculières, ce commandement
d'aller par le monde n'obligeat pas précisement il est
toutefois veritable que les apôtres et premiers disciples
n'ont entrepris tant de voyages et missions par toute la
terre ni leurs successeurs jusqu'a nous, sans y avoir été
assistés par les premiers chretiens seculiers, tant de Judée
et Grèce que de la ville de Rome, qui possédait alors
tant de richesses que d'elle seule par la ferveur de ces
âmes heroïques qui avaient les premices du St. Esprit,
et le droit d'ainesse au partage des trésors spirituels de
l'Eglise, la pluspart des nations ont reçu la lumière de la
foi et sont entrés en la communication des grâces admi-
rables du royaume de notre redemption, jusques la que
ces ambassadeurs di||vins se laissaient suivre et servir 7
par de sainctes femmes, tant pour condescendre a leur
devotion et les laisser participer a la vertu de leurs me-
rites, que pour être en quelque façon déchargés en leurs
fatigues des soucis des necessités temporelles ; a quoi ce
sexe dévot a une grace adresse et tendresse particu-
lière.

Comme ils avaient veu pratiquer à notre sauveur et
leur bon maître qui ne dédaignait de recevoir ce sainct
office de plusieurs dames vertueuses qui l'accompa-
gnaient en ses voyages penibles ; tant ce seigneur a pour
agreable les moindres services qui se rendent aux pré-
dicateurs de l'Evangile, et s'il l'a trouvé bon en ce sexe
si délicat, qu'y a-t-il a reprendre si des personnes de
pieté et de condition cooperent de leur pouvoir et
moyens à l'établissement si salutaire du royaume de
l'Evangile en un pays abandonné aux démons depuis
tant d'années, dans une ignorance invincible des reme-
des de son salut ?

Aussi cette sainte œmulation de s'appliquer au dessein
de faire porter le flambeau || de la vérité eternelle par 8

le monde a été si cultivé par les laïques de la primitive
église, que l'histoire éclesiastique nous enseigne qu'a-
près le martyre ils ne tenaient rien tant a honneur que
d'être employés par les pères de l'Eglise en quelque
mission laborieuse perilleuse et de dépense extraordi-
naire, comme d'être envoyés en France, Espagne, Alle-
magne et autres pays infideles en ces temps la, où les
uns seraient en personne pendant que les autres a
Rome avaient la conduite et le soin des choses qui leur
étaient necessaires. Ce qui s'observe assez par les An-
ciens Martyrologes, où il se voit plus de laïques Martyrs
que d'Eclesiastiques qui se laissaient accompagner d'eux
en leurs missions, étant bien certains que les Laïques n'y
allaient pas pour prêcher et ne s'ingeraient de l'exercice
de cette divine faculté reservée aux Eclesiastiques,
dont les Seculiers prenaient le soin pour les necessités de
la vie, suivant l'ordonnance de notre bon maître qui
defend le soin temporel aux uns signifiant néantmoins
9 aux autres sa volonté que || le Catechiste fût sustenté
et soulagé de ses peines ; de sorte qu'il n'y a point de
siècle jusqu'a nous, que Dieu n'ait pourvu de temps en
temps de semblables messagers apostoliques, et de per-
sonnes seculieres, qui les assistaient, contribuant avec
eux à la conversion des Payens partout où ils étaient
envoyés, pour défricher la terre infidèle.

Ce que Dieu a disposé en cette façon afin que ces grands hommes consacrés au service de Dieu par le caractère sacerdotal, riches et puissans en graces celestes, mais dépourvus des temporelles. Les Séculiers au contraire pourvus avec abondance des temporelles, mais indigens des spirituelles. La haute et rigoureuse pauvreté de ceux la fut relevée de la superfluité de ceux-ci et que l'indigence des Seculiers fut suppléée des richesses de graces de ces saints ouvriers : c'est-à-dire, jusqu'a

ce que selon les sentiments de St. Paul, les uns et les
autres fussent suffisamment meublés de ce qui leur
manque, et qu'il y eut en tous une très juste égalité,
fondement assuré || de leur chretienne société, sans la- 10
quelle il n'y a rien de durable ; ce que nous devons imi-
ter pour entrer en cette grande communauté des grâces
de l'Eglise épouse de J. C. notre chef et Capitaine, pour
participer à l'honneur de son triomphe et aux fruits de
ses victoires. Et comme il n'y a point de communauté
au monde sans participer aux biens et aux maux, a la
perte et au profit, aux peines et aux plaisirs, il n'est pas
aussi raisonnable, de voir les bras croisés et avec des
yeux tout secs, les mains percées, et douleurs que notre
espoux et Capitaine a employées à la conquête du monde,
sans nous mettre en quelque devoir d'y compâtir avec
lui, non seulement en supportant ce qui se passe en
nous et près de nous, mais encore elevant notre esprit
aux fins admirables de la charité, et aux desseins de sa
venue en la terre, et en tant qu'à nous est, y coopérant
ce que chacun peut et doit faire, s'il veut avoir part aux
droits et avantages promis aux espouses fidèles qui doi-
vent être autant d'abeilles ingénieuses à inventer les
moyens d'esten||dre l'empire de cette saincte commu- 11
nauté a la gloire de son maître. Ce qui ne se peut sans
faire voler par le monde sa parole sans envoyer des ou-
vriers où le besoin est, sans les y entretenir du néces-
saire ; autrement, comment illumineront-ils ces aveugles
eloignés de vous, s'ils ne prechent ?

Comment precheront-ils si on ne les envoye ? Comment les envoyera-t-on si on ne les nourrit ? Comment les nourrir si on n'y contribue ? Comment y contribuer si on ne se communique, et si on ne s'unit ensemble d'un lien de charité desinterressée, operatrice d'infinis

efforts aux bonnes ames et rejaillissante a la vive source de l'amour divin qui les pousse et qui les lie.

Si les Chretiens de la primitive Eglise qui nous ont
annoncé la foi, soit Grecs, Juifs ou Romains, eussent été
aussi indifférens que nous en la propagation d'icelle, s'ils
eussent voulu attendre qu'elle eut été publiée et reçue
en leur pays par toute l'Italie, et la Grèce avant de venir
à nous ? Qu'eût-ce été de nous ? Si non que peut-être nous
12 pensons que Dieu n'est venu que pour nous || et nos
fêtes délicates, et devotions à la mode par lesquelles nous
nous imaginons de mériter, non seulement les honneurs,
plaisirs, et des richesses de la terre, mais encore que
Dieu nous en doit de reste et qu'avec cela nous ne lais-
serons pas d'entrer dans les joies de sa félicité eternelle,
pendant que nous voyons et négligeons ces pauvres
âmes infortunées, qui semblent être oubliées de Dieu et
des hommes en cette vie et en l'autre ; si cela serait
juste, Messieurs jugez le en conscience, et au poids du
Sanctuaire, auquel eux et nous serons un jour pesés.

Et afin que personne ne s'estime excusable du joug de
cette saincte et necessaire société a quiconque veut être
sauvé, qu'on ne dise pas, je ne suis pas riche, je ne sais
rien faire, ou j'ai affaire ailleurs, non ; mais plutôt, que
le riche contribue selon sa puissance et sa prudence ; le
puissant de sa faveur, l'homme d'esprit de son conseil et
industrie, et le pauvre de ses vœux et de ses prières, et
parce qu'il ne suffit pas de relever les exemples de l'an-
13 cienne Eglise || jusqu'à nous, si nous ne payons de rai-
sons les plus difficiles, disons que ce saint desir d'ampli-
fier le service de Dieu doit être aussi naturel à l'homme,
que le boire et le manger, en tant que l'usage de cette vie
ne subsiste que pour faire place a une autre, ou la seule
gloire de Dieu est la viande de l'âme, et partant obligée

à la procurer, non seulement en ce qu'elle peut espérer, mais en toute l'étendue de ce qu'elle peut désirer, tant à cause des obligations infinies de sa création et dependance souveraine de son createur, que pour l'amour et obéissance qu'elle doit à son redempteur, à tout ce qu'il aime et aimera, et a tout ce qu'il fait et fera, sans qu'il lui soit loisible, à peine de péché, d'avoir de propos delibéré affection contraire à la sienne, a raison de sa volonté, qui est la regle de sa justice, et qui se soustrairait de cette sienne volonté, signifiée aux hommes, serait injuste. Et sur cette vue tant de saints martirs, Confesseurs, Docteurs et Apôtres ont illuminé le monde, les
uns de l'effusion de leur sang, et les autres des saints || 14
exemples de leur vie.

C'est ce qui a été annoncé, non seulement par les Prophêtes, que le temps viendrait ou Dieu serait adoré partout le monde, et que depuis le plus petit jusqu'au plus grand, chacun aurait la connaissance de son nom, que le bruit des victoires de ses lieutenants et soldats retentirait aux quatre coins de la terre ; Ce que notre Seigneur le jour de son admirable ascension recommanda particulièrement a ses disciples par la dernière de ses paroles, et scella cette recommandation de sa sainte Bénédiction, qu'il voulut étendre à toutes les missions de l'Eglise, jusqu'a la fin du monde, et auparavant il nous avait avertis, que la consommation ne serait point, qu'il n'eut été annoncé par toute la terre et qu'il était venu pour y envoyer le feu celeste. Il ne dit pas seulement qu'il y venait mettre ce feu, mais qu'il venait pour l'envoyer, et pour en embraser le monde. C'est ce que les Apôtres ont enseigné, et de fait et de vive voix : et leurs sucesseurs l'ont ainsi écrit et préché, et en tout
temps || l'Eglise nous y admoneste, et à cet effet tant de 15
promesses qu'elle fait a ces âmes généreuses, qui pour

ce sujet font sacrifice de leurs biens et de leur vie. C'est pour cela que les Pontifes Souverains ont accordé de si grands privilèges et Indulgences, et qu'il y a tant d'ordres religieux ; et c'est pour ce bien la, que plusieurs Rois et Empereurs ont porté leurs armes hors leurs états, et particulièrement nos rois très-Chrétiens, et entre eux le Grand St. Louis qui y a été couronné d'un glorieux et intérieur martyre.

Et a présent en nos jours tant de saints mouvements inspirations et vues intérieures qu'il plait à Dieu en donner a quelques âmes, dont il se sert pour l'avancement de la conversion des Sauvages, pour la sanctification et Regeneration d'un peuple nouveau, pour un assemblage de nations sous le culte de Dieu, sous la conduite de quelqu'homme Apostolique qui les menera dans les paturages de la Grace avec le baton Pastoral, autant attendu que ce bien est retardé par notre froi-
16 deur ; a prier|| le Seigneur de cette moisson, qui veut en être pressé ainsi qu'il l'a recommandé a ses disciples et par eux à tous nous autres. Toutes choses sont autant de signes manifestes du bon plaisir de sa volonté, pour nous inviter a l'assistance de ces pauvres âmes. Si un Roi s'était abaissé jusqu'à entreprendre quelque ouvrage d'artifice, et qu'il appelât un artisan pour travailler avec lui, qu'elle joie a ce pauvre homme ? Comment redoublerait-il son industrie et son courage ayant l'honneur de communiquer son travail avec celui de son prince.

Voici le Roi des Rois qui assure que la fin du monde s'approche, c'est-à-dire, qu'après la prédication de l'Evangile tout doit être consommé ; il désire de nous que nous aidions à son œuvre pour avancer le temps qu'il a promis du renouvellement de toutes choses, quel honneur refusons-nous ? de quel compte nous chargeons-nous ? de quelque condition que nous soyons, Princes,

Princesses, Seigneurs, Dames et Officiers, Pauvres et
Riches, || Prêtres, Docteurs et Pontifes ; sans doute il le 17
peut faire sans nous, Mais comme il ne nous veut sauver
sans nous, aussi afin que nous ayons besoin les uns des
autres, il a résolu de nous sauver les uns par l'aide des
autres. Et bien qu'il se soit reservé à lui seul ce trésor in-
communicable de créer des nouvelles choses, Si bien qu'il
n'est pas au pouvoir de tous les rois de la terre de créer
seulement une mouche, il a daigné néantmoins nous
laisser l'honneur et la dignité de pouvoir agir et avec lui,
produire d'autres choses comme nous faisons en contri-
buant à la mission des Infideles, afin que la sagesse de
la justice de Dieu, soit autant justifiée en ceux qui ne
croiront pas que le sera sa miséricorde, en ceux qui
obeiront à sa parole. Autrement, comment jugerait-il
le monde ? mais comment nous, le jugerions-nous qui
par sa grace prétendons être des juges, et juger les anges
même de jugement d'approbation avec lui ? Comment
nous, oserons-nous de juger ces infidèles, a qui nous
refusons la chari||té que les premiers chrétiens nous 18
ont faite avec la même condition qu'ils avaient reçue du
maître ?

C'est donc un exercice digne des richesses de la grace de Dieu, non reçue de tout le monde, mais de quelques âmes choisies, qui voient avec reverence et plus d'attention ces verités. C'est une sainte imitation de suivre l'exemple de tant de saints personnages ; c'est le vrai esprit de l'Eglise, les vœux et la pratique ordinaire d'icelle, et ce sera une bénédiction particulière pour la ville de Paris, qui a présent semble succéder à la richesse de Rome l'ancienne, de suivre les saintes traditions qu'elle lui a laissées, puisqu'elle sait si bien l'imiter en son ancien luxe. Et c'est une affaire de grande gloire a Dieu, joie aux anges, honneur aux Saints, dignité à

l'Eglise, Service à la France, et de haut mérite et salut pour nous de contribuer chacun, s'exercer et s'appliquer selon ses moyens, talens, et condition à la conversion des Infidèles.

19 || SECOND MOTIF.

Supposé cette vérité infaillible que Dieu a pour agreables les services de ceux qui s'emploient à procurer l'etendue de son nom et la publication des mérites de son sang parmi les nations payennes et que les Laïques y peuvent être appelés en leur ordre avec les autres selon la mesure des graces que St Paul appelle *opitulations* qu'il plait a Dieu de distribuer aux membres du corps mystique de son Eglise.

Reste encore de savoir, ou chacun de ceux qui y seront appelés, appliquera le zèle, les sentiments et inspirations que Dieu lui en donne, parceque bien qu'il soit libre a tous et méritoire de désirer et soupirer pour un si glorieux emploi, l'exécution de notre choix et n'est pourtant pas de notre ressort, mais Dieu s'en reserve le temps le lieu, et l'effet qu'il tire de l'ordre des siècles, avec une police admirable et économie divine qu'il applique a chaque nation ; comme un sage architecte qui peu
20 à peu perfectionne un || grand édifice et comme un parfait medecin qui tempère les remèdes ainsi qu'il l'a ordonné d'une charité eternelle. Aussi St Paul passant en Asie, avait résolu d'y séjourner pour y prêcher, mais le St Esprit lui défendit d'y demeurer. Après il fit état d'aller en Bithynie, mais St Luc rapporte que l'esprit de Jesus ne lui permit pas. Pourquoi cela ? Ce sont lettres closes pour nous ; c'est que leur temps n'était pas venu ; c'est qu'ils n'y étaient peut-être

pas disposes ; c'est qu'ils (1) en avaient plus de nécessité ; c'est que Dieu se voulait servir d'autres ouvriers quo St Paul pour ces provinces, et l'envoyer plus loin ailleurs comme il le fit. Et de fait incontinent après, un visage Macedonien apparut de nuit à l'apôtre, qui implorait son assistance au nom de la province de Macedoine, le suppliant de les visiter, Et aussitot bon gré mal gré, il fallut que l'Apôtre quittat l'Asie et Bithynie pour Macedoine. St François était allé en la terre sainte pour
précher aux Sarrazins‖ qui la possedaient lors, mais Dieu 21
lui ordonna de s'en retourner. Ainsi de St. François-Xavier, a qui Dieu fit connaître sa volonté lui donnant un Indien a porter perpetuellement sur l'Epaule, et après avoir beaucoup travaillé aux Indes, se voulant encore charger de ceux de la Chine, Dieu ne voulut pas, et quelque effort qu'il fit, il n'y put jamais entrer, l'heure de ceux là n'était pas venue. Et tant d'autres saints, qui ont brulé du même zele, Dieu se contentant de leur bonne volonté, mais retenant à lui la mesure des temps et saisons, pour faire fructifier la semence de sa parole, qu'il distribue où il lui plait comme une pluie que les vents et les nuées portent par toute la terre. Ainsi devons nous raisonner sur l'état présent de la nouvelle France ; c'était a Dieu de choisir son temps. Depuis 40 ou 50 ans en ça les Français y sont entrés les commencemens ont été fort difficiles. Les pères Recollets ont travaillé des premiers a défricher cette terre d'infidélité. Les Pères Jésuites leur ont succédé qui y continuent en-
core ‖ avec beaucoup de fruit et esperance de plus 22
grands progrès à l'avenir ; mais a présent il semble que le ciel se découvre de jour en jour pour la nouvelle France, par beaucoup de preuves que sa divine providence y produit, avec des effets admirables, qui sont les

(1) N'en ?

marques plus ordinaires qui s'observent pour sentir le bon plaisir de Dieu en cette entreprise si difficile. Et si nous nous arrêtons à la prudence humaine, je peux dire, trop hardie et pardessus les forces de ceux qui s'en mêlent, mais a qui Dieu veut aider qui lui peut nuire ?

Si Dieu veut maintenant appeller les Sauvages à lui, et pousser ses serviteurs à les aider, qui le pourra contredire ? Nous avons fait voir en général le dessein de Dieu de faire prêcher sa gloire par tout le monde ; mais comment ? Quand ? et a qui ? Nous n'y voyons rien, que dans les temps successivement ; et peu à peu, comme il lui plait. Les Canadiens ont été jusques a notre siecle tenus dans l'ignorance de la loi de Dieu, pendant qu'elle roulait (1) les autres parties de la terre.

23 Maintenant leur jour est venu, || je ne parle pas des succès qui y luisent déjà par les soins, peines et périls des Jésuites qui y sont ; et par les charités des ames vertueuses qui leur contribuent, avec messieurs de la grande Compagnie de la Nouvelle France, leurs relations en sont pleines. Je traiterai seulement du sujet de Monréal, ignoré jusqu'ici et auquel les uns et les autres ont bonne part.

Monréal est une isle, ainsi appelée des Français a cause d'une montagne agreable au milieu. Elle a été peuplée autrefois, et depuis a cause des guerres et de l'envie de ses voisins, abandonnée ; pas un de ces peuples n'ayant eu la force ni l'industrie de se la conserver. Elle est d'environ vingt lieues de tour, beaucoup plus longue que large ; dans le grand fleuve de St. Laurent, a soixante lieues au dessus de Quebec, en même degré de soleil que la Rochelle, a 45 de latitude, (2) fertile en

(1) Sic.

(2) 45° 30′. La Rochelle est à 46° 9′.

terres propres à labourer, prairies, bois de toute espèce,
abondans en venaisons de betes et oiseaux de plusieurs
sortes, et ruisseaux qui arrosent le dedans de l'île, en-
vironnée de lacs, || étangs et rivières qui se déchargent 24
dessus et dessous dans le dit fleuve, toutes très poisson-
neuses (1), par le moyen duquel et de son étendue qui
a plus de 300 lieues de cours, il est facile de pénétrer
un jour aux nations les plus éloignées, pour les éclairer
a la lumière de l'Evangile, pendant qu'on travaillera
aux plus proches de l'ile, qui sont bien jusqu'au nombre
de 80 petites Nations, dont quelques unes ont leur lan-
gue particulière et leur domicile fixe et arrêté et les
autres sont vagabonds, cherchant leur vie dans les bois,
lacs ou rivières.

Ce lieu avait été négligé par les Français jusqu'a pre-
sent comme éloigné de l'embouchure de la mer, hors du
flux et ou les vaisseaux ne pouvaient monter, Ce qui les
fit loger a Québec la capitale et le siège des affaires du
pays, mais trop incommode pour les Sauvages du haut
pays qui ne s'y peuvent habituer, ni descendre si bas
pour leurs traites, et telle que si elle n'est appuyée de
quelqu'autre puissante communauté, la conversion des
Sauvages sera || pour languir un long cours d'années, 25
sans s'avancer, ainsi que l'expérience nous fait voir et
ces peuples ne se lieront jamais autrement en commu-
nautés dependantes de quelque siège Episcopal pour la
conduite de leur salut, qui est le dessein de cette grande
œuvre, dont la dépense est assignée sur le trésor de
l'Epargne celeste, sans qu'il soit à charge au roi, au
Clergé ni au peuple, Ainsi Dieu grand amateur du salut
des hommes qui n'a pas seulement la sience des temps,
mais des lieux commodes au bien de ses creatures sem-
ble avoir choisi cette situation agreable de Monréal,

(1) Cf. Champlain, page 839, édit. de Québec.

non seulement pour la subsistance de Quebec dont elle depend, mais propre pour y assembler un peuple composé de Français et de Sauvages qui seront convertis pour les rendre sedentaires, les former a cultiver les arts mécaniques et la terre, les unir sous une même discipline, dans les exercices de la vie chretienne, chacun selon sa force complexion et industrie, et faire celebrer
26 les louanges de Dieu, en un desert ou Jésus-||Christ n'a jamais été nommé, et naguere le repaire des démons, et maintenant par sa grâce, son domicile et le séjour délicieux des anges.

La manière de laquelle Dieu a daigné se servir pour commencer cet ouvrage, ne sera peut-être desagreable au lecteur, si la modestie de ceux qui s'en mêlent me permet, sans les nommer, d'en declarer quelque chose, afin que Dieu y soit glorifié.

Le dessein de Monréal a pris son origine par un homme de vertu (1) qu'il plut a la divine bonté inspirer, il y a sept ou huit ans, de travailler pour les sauvages de la nouvelle France, dont il n'avait auparavant aucune particulière connaissance, et quelque répugnance qu'il y eut, comme choses pardessus ses forces, contraires à sa condition, et nuisibles à sa famille. Enfin plusieurs fois poussé et éclairé par des vues intérieures, qui lui representaient reellement les lieux, les choses et les personnes dont il se devait servir après une longue
27 patience, et plusieurs conseils et priè||res, fortifié intérieurement à l'entreprendre, comme service signalé que Dieu demandait de lui, il se rendit comme Samuel à l'appel de son maître.

Il traita de l'île de Monréal avec ceux qui en avaient le droit, et contre leur première inclination et leur pro-

(1) M. de la Dauversière. Cf. *Hist. de la colonie française*, t. 1, p. 352.

pre interet, quelques refus et rebut qu'il reçut d'eux, sans se relacher, après deux voyages de sa maison en Dauphiné et autres lieux, ou les Seigneurs (1) de l'ile étaient, sans savoir bien les uns et les autres lors ce qu'ils faisaient, lui retrocederent (2) le droit qu'ils avaient a Monréal et quelques autres lieux aux environs, a certaines conditions fort honnêtes et favorables sous le bon plaisir de sa majesté qu'elle a depuis agrées, dont il rendit graces a Dieu qui lui avait pourvu en même temps d'un compagnon par la même voie de ses grâces pour lui aider a porter le faix ; car il ne pouvait seul bien commencer (3).

Mais comme il recherchait les moyens plus propres pour l'execution de son entreprise, le Diable qui craint être depossedé || de ce qui lui reste de puissance entre 28
les Infidèles, ne manqua pas à lui dresser plusieurs batteries ; lui remettant souvent en l'esprit, pourquoi c'est qu'il ne se contentait pas du bien et du repos qu'il avait en sa famille, en son pays sans se charger d'une affaire qui ne passerait au monde que pour une temerité et Folie, ce qu'il pensait faire d'une femme et de six enfants, qui c'est qui le fesait mêler de telles choses sans appui, sans doctrine et sans moyens, ni apparence d'en avoir. Toutes les graces reçues de Dieu autrefois, les prières et bonnes œuvres faites pour cela étaient hors de sa mémoire, avec une peine d'esprit, amertume, dégout et tenebres intérieures telles qu'il ne pouvait penser a autre chose qu'à se representer les croix et

---

(1) M. de Lauson, alors intendant du Dauphiné, et la Compagnie de la Nouvelle France.

(2) Le 7 août 1640. Cf. *Hist. du Montréal*, pp. 243 et suivantes.

(3) Ce compagnon est M. Olier, fondateur de la société de St-Sulpice. La manière dont il est mentionné ici fait voir que ce prêtre, aussi humble que zélé, est bien l'auteur du présent mémoire destiné à enflammer la piété des associés.

contradictions qui en devaient arriver, perils par mer et
par terre, et une depense presque infinie qui l'epouven-
tait, et mille autres difficultés, dont la moindre était
suffisante pour lui faire lacher le pied, si Dieu ne l'eût
soutenu, l'encourageant à lui rendre ce service et a se
29 confier en|| son assistance. Il avait besoin pour Monréal
de quelques personnes de choix, de vertu et de con-
duite qui voulussent traverser tant de mers et changer
les délices et civilités de la France, avec les neiges et
les solitudes des Sauvages du Canada, chose difficile a reni
contrer. Les ouvriers lui manquaient et plusieurs choses
necessaires; mais Dieu y ayant pourvu par des voies peu
communes, il n'a pu depuis douter qu'il ne voulut être
servi en cette affaire, qui se passa comme sera dit ci-
après.

En 1641, comme il preparait son premier Equipage
et Magazin pour Monréal, son compagnon et lu-
avaient souvent demandé à Dieu quelques personnes
pour la direction et conduite de cette sienne et nou-
velle famille, qu'ils envoyaient en cette ile inculte
et abandonnée. Dieu leur en présente deux en divers
temps, de sexe, condition et demeures différentes, et
après avoir conféré avec le premier des deux, Gentil-
homme de vertu et de cœur (1), et s'être ouvert de son
entretien il en fut si touché qu'ils s'unirent tellement
30 ensemble, || qu'il s'offrit de passer a Monréal et d'y faire
sacrifice à Dieu de sa vie et de ce qu'il avait de plus
cher en France.

L'autre fut une demoiselle grande servante de Dieu (2)
qu'il rencontra à la porte d'une Eglise de la Rochelle, ou
il etait allé faire embarquer ce qu'il fallait pour Monréal,

---

(1) M. de Maisonneuve.

(2) Melle Jeanne Mance.

et s'étant tous deux salués sans s'être jamais vus ni ouï parler l'un de l'autre, en un instant Dieu leur imprima en l'esprit une connaissance de leur intérieur et de leur dessein si claire, que s'étant reconnus, ils ne purent faire autrement que remercier Dieu de ses faveurs et ayant communiqué quelque temps ensemble elle s'offrit de passer a Monréal pour y servir Dieu en ses pauvres Sauvages, a quoi depuis un long temps Dieu l'avait doucement disposée, et pour ce sujet elle s'était rendue de Paris à la Rochelle. Mais il y avait difficulté pour elle, n'étant pas séant a une fille, et de sa condition d'aller seule en un pays inconnu et un lieu inhabité sans compagnie de son sexe, et s'il n'y avait moyen d'en trou-
ver si promptement le vaisseau || dans lequel elle devait 31
passer n'attendant que l'heure de sortir du port. Mais Dieu qui l'avait ainsi ordonné, les tira bientôt de cette peine, parceque le même jour ils eurent avis de leurs agens qui fesaient embarquer le reste de leurs gens dans un autre port que deux des ouvriers retenus pour Monréal n'avaient jamais voulu s'embarquer sans leurs femmes. Et même qu'une vertueuse fille du lieu fut soudainement si touchée pour aller à Monréal, que nonobstant l'empêchement et les remontrances qu'on lui fesait elle entra de violence dans le vaisseau qui demarait du port, resolue d'y aller servir Dieu (1). Et ainsi la bonne demoiselle ne fut pas seulement assurée d'y être pourvue de compagnie, mais d'y trouver une fidèle assistance comme elle avait prédit avant de partir de Paris, a deux religieux grands serviteurs de Dieu, et a une personne de grande piété, a qui elle en avait confié un écrit et de tout ce qui lui devait arriver à la Rochelle et en la Nouvelle France, qui s'est trouvé veritable et

---

(1) Le nom de cette pieuse fille est encore inconnu.

32 conforme à la relation de || l'année 1642, qu'on nous a envoyée de Monréal, qui n'a été vue ni imprimée (1). Il ne manquait plus à l'équipage de Monréal qu'un ouvrier bien nécessaire pour leur logement dans l'île, qu'on n'avait pu avoir a quelque prix que ce fût et quelque diligence que l'on eût pu faire. Mais Dieu qui n'oublie jamais ceux qui s'oublient pour lui, et comme première cause supplée à l'impuissance des secondes, les releva contre leur esperance de cette necessité par une rencontre digne d'être sue.

On leur rapporte en même temps qu'un autre de leurs principaux artisans dont ils se tenaient assurés, qui etait tonnelier, loué pour passer à Monréal, sous pretexte d'une meillieure condition avait été débauché de son service, et contre sa parole et marché avait quitté le vaisseau qui devait porter la famille de Monréal pour s'embarquer secretement dans un autre qui en avait besoin et qu'étant parti du port de la Rochelle, il avait
33 pris le devant, et emmené le tonnelier ce qui || obligea deux de ceux qui agissaient pour Monréal d'entrer aussitôt dans une chaloupe pour le recourre s'ils pouvaient ou du moins sommer le capitaine du navire, mais ils eussent eu beau ramer après, si Dieu ne se fut mis de la partie faisant arrêter le vaisseau du tonnelier à la rade faute de vent. Ce qui donna loisir à la chaloupe de le joindre, et se plaindre au capitaine qui enfin fit rendre le tonnelier qu'ils ramenerent.

Mais Dieu n'en demeura point là parceque le vaisseau qui avait débauché le tonnelier étant parti de la rade, après avoir levé les ancres avec un vent fort favo-

(1) Cette relation n'a pas encore été publiée. Nous n'avons pu en trouver de traces ni dans les *Notes* de Harriss, ni dans l'*Histoire de la colonie française*.

rable a peine eut-il avancé quelques lieues en mer, qu'il
fut surpris, et tellement battu d'une tempête, qu'elle lui
rompit son grand mat, et le contraignit de relacher au
port d'où il était parti et congédier tout son équipage,
dans lequel il y avait un fort bon maître charpentier qui
était ce seul ouvrier que j'ai dit ci-dessus, manquer a
ceux de Monréal, qui se voyant inutile, s'offrit a eux si
a propos, qu'incontinent après contens et resignés || à 34
la grâce de Dieu, bien pourvus de toutes choses ils par-
tirent de la Rochelle pour Monréal, la tempête n'ayant
pas plus de durée qu'il n'en fallait pour faire que le
charpentier vint tomber entre leurs mains, lorsqu'ils y
pensaient le moins.

Qui n'admirera ici la sagesse de la Divine Providence,
dont les œuvres, c'est sa parole, par où elle daigne ainsi
se laisser entendre à ses serviteurs en la conduite des
effets qu'elle tire si a propos des plus petites choses.

On serait trop long a décrire d'autres particularités,
qui sont autant de témoins muets et irrecusables en
faveur de cet ouvrage. Ce qui est arrivé à une demoi-
selle de vertu et de condition, qui a passé cette année
avec Monsieur son mari fort vertueux gentillhomme,
guerie extraordinairement à Notre Dame de Paris, d'une
longue maladie jugée incurable des medecins, aussitôt
qu'elle eut donné son consentement avec son mari pour
aller à Monréal aider au soulagement des Sauvages (1)
sans oublier la conversion de quelques ou||vriers héréti- 35
ques, au point qu'ils étaient de s'embarquer pour Monréal
et d'autres personnes de condition de la ville de la Ro-
chelle, touchés de ces œuvres de Dieu, et du zèle de ses
serviteurs outre la joie et union de cœurs de ceux qui
s'embarquaient pour cela. Le succès de deux navigations

(1) M. et Mme. d'Ailleboust. Cf. Faillon, t. 1, p. 448.

heureuses (1) sans la troisième dont on attend les avis, leur établissement à l'ile favorable, non toutefois sans quelques visites de Dieu en maladies et autres croix, épines et fatigues dont les ouvrages de Dieu sont toujours assaisonnés. L'Edifice d'un fort de défense, d'un hopital pour les malades et d'un logement déjà capable pour soixante dix personnes qui y vivent et que l'on augmente tous les jours, avec deux péres Jésuites (2) qui leur sont comme pasteurs, y ont chapelle qui sert de paroisse, sous le titre de Notre Dame à laquelle avec l'ile et la ville qu'on y désigne sous le nom de ville Marie elle est dédiée. On y fait le pain Bénit processions aux bonnes fêtes, le salut du Saint Sacrement les jeudi au soir au retour de || la journée des ouvriers, exhortations
36 baptêmes des Sauvages, et mariages quand il s'en présente et autres cérémonies de l'Eglise, vivant la plupart en commun, comme a une manière d'auberge, les autres de leur revenu en particulier, mais vivant tous en J. C. en un cœur et une âme représentant en quelque façon la forme de la primitive Eglise dont en effet ils sont les membres ; joint a cela les Indulgences plénières depuis peu octroyées de notre St Père (3) en faveur de la société de Monréal, tant ici qu'a ceux de la Nelle France, sont autant de lettres du ciel envoyées aux Français pour les assurer de la volonté de Dieu en cet ouvrage, et les animer à la conquête d'une veritable toison d'or, par le changement de ces pauvres animaux Sauvages en agneaux spirituels. A quoi les Français semblent être spécialement appelés, puisque Dieu leur a donné avec la possession la domination de ces terres au grand bon-

(1) Voir *Note A*.

(2) Les PP. J. Duperon et Poncet (J. Viger, *Petit Registre*.)

(3) Les associés avaient adressé une supplique au pape Urbain VIII. Cf. *Hist. du Montréal*, p. 252. Pour ce qui précède, voir *Note B*.

heur et avantage de leurs anciens maîtres, qui perdant
la condition miserable de leur fausse liberté ont acquis|| 37
et acquerront celle des enfants de Dieu à leur gloire,
ainsi qu'ils commencent à reconnaître par l'inclination
que Dieu leur donne a présent d'embrasser les vérités
de notre foi ; qui parait en quelques uns si forte, qu'ils
nous accusent de trop d'indifférence pour l'honneur de
notre redempteur, et leur salut, de ne pas les secourir
assez promptement pour les assembler et les retirer de
leur vie libertine et malheureuse, dans l'exercice de
laquelle il est difficile, quand ils seraient convertis, qu'ils
pussent toujours garder toute l'observance chretienne,
s'ils ne sont aidés a s'établir des domiciles perpetuels a
quoi le dessein de Monréal est très utile.

Je ne m'etendrai davantage sur ce qui s'est passé à
Paris ces deux dernières années touchant le secours de
la mission de Monréal, parcequ'on le sait assez ; neanmoins a bien peser la chose, il n'est pas ordinaire, qu'un
homme seul auteur d'un si haut et nouveau dessein ; lui
étranger inconnu à Paris, sans moyens, sans appui ni
charme de bien dire, en si peu de temps || ait été reçu et 38
accueilli de tant de personnes de differentes conditions,
d'esprit, vertu, expérience et crédit, et assez difficiles
pour ne se pas laisser aller à croire legerement les choses ;
qu'il les eut persuadées et unies ensemble d'une sainte
société, qui n'a but, obligation, ni interet que d'une
pure charité, sinon que Dieu les y eût poussées, inspirées, et appelées, qui se sert de ces voies, lorsqu'il dispose
des choses grandes, assemblant des ames vertueuses qui
se tiennent bienheureuses et indignes de penser d'être
élues pour lui rendre ce service, coopérant avec lui a
l'Edifice de son Eglise, a la consommation de tant de
saints qui restent encore à entrer dans la plénitude des

nations en ses demeures eternelles, préparées des le commencement des siècles.

Troisième Motif.

Ce motif depend de cette vérité, que les bonnes œuvres spirituelles, entre lesquelles la conversion des ames
39 est la plus agréable à Dieu, nonseulement sont || préferables aux temporelles (excepté le cas de précepte, c'est-à-dire une necessité ou il s'agirait de la vie) mais que l'aumône qui a pour fin le salut des ames, participe au mérite d'une œuvre pure spirituelle et se revet de la nature et qualité d'icelle. Pour l'intelligence de ce point il faut observer, que nous ne traitons pas ici des bonnes œuvres, pures temporelles dont l'intention de ceux qui les font serait exclusive actuellement ou habituellement de toute fin surnaturelle, comme ne donner l'aumône que par pure compassion naturelle excluant la fin dernière qui est Dieu.

Mais nous parlons des bonnes œuvres corporelles faites à l'intention de la fin dernière, qui neanmoins ne procurent a ceux qui les reçoivent qu'un bénéfice temporel, comme assister pour l'amour de Dieu, de sa faveur quelqu'un persecuté injustement, ou faire charité a un pauvre, c'est de celles la dont il est ici question. Car pour les premières elles ne meritent le nom de bonnes œuvres entre les chretiens, et ne sont propres qu'aux Infi-
40 dèles, qui || n'ayant pour fin que le bien de la nature ne connaissent autres vertus que les morales naturelles.

Pour savoir donc ce que c'est qu'une œuvre spirituelle il en faut juger par ce qui les distingue d'avec les corporelles, car ce n'est point par leur principe qui est la grâce, jointe à notre volonté, ni par la fin dernière qui est Dieu, ni par la manière de les produire librement par

le motif de charité ; car les unes et les autres étant méritoires ont toutes ces conditions. Mais elles sont distinguées par les effets et fins prochaines ou elles tendent. En sorte que celles qui regardent purement *le corps* (1) sont purement corporelles ; celles qui touchent le bien de l'âme, sont pures spirituelles, celles qui regardent l'un et l'autre sont corporelles et spirituelles. Ce qui n'est pas merveille, puisque les causes et les actions se relevent par l'excellence de leurs effets et de leurs fins et que la noblesse de ceux-ci font juger de la dignité de celles-la. Par exemple une aumône faite pour la conversion des Sauvages est || corporelle, en tant qu'elle va 41
a l'entretien des missionnaires ou des Sauvages mêmes que nous attirons à la foi par ce bienfait, toutefois a raison du motif et du sujet auquel elle est intérieurement appliquée, qui est le bien de l'âme elle est beaucoup plus spirituelle que corporelle et participe au mérite et à la recompense de l'œuvre spirituelle. La raison en est, parceque l'action de l'aumône faite pour la conversion des âmes provenant de notre liberté mue de la grâce a deux actes, l'un intérieur, l'autre extérieur. L'objet de l'acte intérieur c'est son motif et sa fin prochaine qui est le seul bien de l'âme.

L'objet ou fin de l'acte extérieur, c'est l'action de l'aumône a laquelle notre volonté donne sa forme et on se sert de ce moyen, comme d'instrument pour faire ce bien comme elle se sert des membres du corps pour les actions extérieures qu'elle exerce, qui ne sont vertueuses et morales que par notre volonté qui les opère. Ainsi l'action de l'aumône est telle formellement que l'intention et la || fin et matériellement (2) telle que son objet 42

(1) Ce mot a été omis dans la première édition.

(2) La première édit. avait *maternellement*.

extérieur qui est corporel (1) et par conséquent une charité qui a pour fin le salut des âmes, sera plus spirituelle qu'une autre qui n'aura qu'une fin toute temporelle, et participera au mérite et a la valeur des œuvres pures spirituelles, suivant la doctrine que l'Eglise a apprise de son bon maître notre Seigneur, " Qui recevra un prophète en mon nom aura le mérite du Prophète et qui recevra, c'est-à-dire entretiendra celui que j'enverrai, c'est tout ainsi que s'il me recevait moi-même " (2). Car ces paroles ne s'entendent pas seulement des vicaires de son Eglise que notre Seigneur nous envoie avec puissance de Juridiction sur nos âmes, a qui nous devons obéir comme a lui même, mais aussi du secours que chaque fidèle peut et doit donner ou procurer a ceux qui sêment la parole de Dieu par le monde.

Aussi le fruit de ces œuvres la est bien plus noble que *celui* (3) des autres, qui est de cooperer a causer la grace de Dieu aux âmes, bien que quelquefois il arrivera
43 qu'il n'en || viendra pas de fruit, lequel n'est pas en pouvoir (4) de celui qui, comme il lui plait, y donne l'accroissement, et suffit que l'œuvre soit faite à l'intention du salut des âmes pour en avoir autant de mérite, que s'il en était provenu quelque fruit. Comme aussi en l'aumône corporelle, il se peut faire que le pauvre qui la recevra en abusera mais le fruit de celui qui la fait ne se perdra pour cela, et tout ainsi que l'honneur et le service qui se rend à la personne du roi est plus noble et plus important que celui que ses sujets font aux plus

(1) En d'autres termes, le mérite de l'aumône dépend de la fin pour laquelle on la fait, tandis qu'elle sera désignée et classée par l'acte extérieur qui la constitue.

(2) St. Matth., c. 10, v. 41.

(3) Manque dans la première édition.

(4) Suppléez : *en notre pouvoir, mais au pouvoir de celui*, etc.

grands de ses officiers, bien que ce ne soit que pour l'amour de leur prince, ainsi l'œuvre spirituelle qui tend a unir les âmes a Dieu, est de plus haute estime que la corporelle qui ne s'applique qu'au service de la créature, bien que ce soit pour l'amour du créateur, et comme la servante ne || subsiste que par rapport et de- 44
pendance de sa maîtresse, ainsi l'œuvre corporelle serait inutile pour le ciel si elle ne se faisait pour servir aux spirituelles, c'est-à-dire au bien des âmes pour l'amour desquelles Dieu a crée et fait toutes choses à sa gloire, et s'il se rencontre en une œuvre deux fins, elle ne vaudra rien pour le salut, si l'une n'est subordonnée à l'autre, c'est-à-dire la corporelle à la spirituelle; si bien qu'en concurrence de deux necessités en un sujet, à l'une desquelles nous pouvons seulement remedier, nous sommes obligés de préferer la spirituelle à la corporelle, d'autant qu'il faut regler notre amour selon que les creatures sont plus ou moins unies a Dieu, l'ame étant créée pour lui être plus conjointe que le corps, qui ne peut participer à la gloire de son âme bienheureuse sinon par son moyen par la reflexion et rejaillissement de lumière qu'elle repandra sur son corps. Par cette raison nous devons soumettre non seulement notre corps et les commodités corporelles au bien de notre âme, mais aussi au bien de celle de notre prochain, tant parcequ'elle doit être conjointe à notre âme en la gloire d'une manière plus noble que notre âme a notre corps même, que pour ce que || la perte de notre corps même en telle 45
occasion, non seulement est réparable, mais encore glorieuse et méritoire d'employer la vie pour l'âme de notre prochain dont la perte est absolument irréparable.

Ce qui nous sert d'une excellente instruction que comme une ame glorieuse par la puissance de sa gloire, peut en quelque façon spiritualiser son corps, nous pou-

vons aussi si nous voulons, avec la force de la grâce spiritualiser nos actions pour les rendre pleines de substances de vérité et de grâce, car le bien de la moindre grâce de Dieu est de telle valeur et dignité qu'il vaut mieux que touts les biens de la nature que nous voyons et connaissons en ce monde ; et une seule ame en grace est plus précieuse devant Dieu que toutes les choses de la terre, et que tout un monde rempli d'âmes pêcheresses.

Et comme le dernier d'un ordre supérieur a en lui plus d'excellence et dignité que le premier d'un autre ordre inférieur, ainsi touts les biens de la nature étant finis, de peu de durée et de matière corruptible, sont
46 d'un || ordre inférieur à la plus petite grace qui a son ordre supérieur surnaturel et unissant au souverain bien infini, eternel et incorruptible ; et les œuvres spirituelles tenant plus de la nature de la grâce leur mère et tendantes au meilleur bien sanctifient plus les ames que les œuvres corporelles.

Par exemple enseigner les ignorans de leur salut, est une œuvre plus importante que de les nourrir seulement; et tout de même contribuer à ce que les ignorans soient instruits, est plus que de contribuer simplement qu'ils soient nourris, et comme entre les actes des œuvres corporelles il y en a de plus nobles les uns que les autres, aussi entre les actes des spirituelles, il y en a de plus excellens les uns que les autres comme donner conseil pour le salut d'une âme est une œuvre pure spirituelle plus utile que de donner conseil pour un procès. Prier Dieu est une œuvre spirituelle et la seule de toutes par laquelle nous pouvons aumôner et faire bien à tout le monde, mais l'oraison qui

sera pour le salut d'une âme est plus noble que pour une || affaire de cour. Ainsi je vais consoler un malade 47
en fin prochaine parcequ'il est mon ami cette œuvre dechoit plus de la noblesse spirituelle que d'aller consoler et assister un malade parcequ'il est estimé fort utile à l'Eglise au service de Dieu et au salut des ames.

Je fais la correction a quelques personnes inférieures parce qu'étant meilleures et plus sages elles s'avanceront mieux dans le monde, je fais moins bien que de la faire purement pour le bien de son âme.

De là s'ensuit que tant plus l'œuvre est spirituelle tant plus elle est agréable à Dieu et que c'est une excellente pratique de spiritualiser nos actions exercices et aumônes tant qu'il se peut en les appliquant intérieurement au bien de l'ame ; ou toutes nos œuvres aboutissent. Mais comme les œuvres spirituelles sont plus nobles, plus utiles et plus necessaires que les corporelles, celles là regardant le remède de l'esprit qui est plus important et celles-ci le remède du corps seulement ; les spirituelles sont aussi plus difficiles en pratique, || parceque le 48
sujet sur lequel elles s'emploient est plus spirituel et tendant à Dieu et partant plus pures plus abstraites des sens, invisibles aux hommes et hors d'interet et vaine gloire, et on observe que ceux qui s'exercent aux spirituelles, lorsqu'ils en viennent aux corporelles ils y réussissent mieux que ceux qui ne s'appliquent qu'aux corporelles, comme plus faciles, et plus communes que les autres ; ainsi qu'un ecolier d'une plus haute classe sait mieux que son inférieur ce qui est de la basse ; et de fait, parlez un peu a tel qui sera grand aumônier d'œuvres corporelles, de supporter une disgrace survenue, ou perte de charge, ou de pardonner quelque injure signa-

lée il n'entendra pas ce langage parceque vous l'exa-
minez un peu trop spirituellement, il ne s'y est pas
accoutumé, il ne trouve pas cela si aisé que de tirer de
son coffre-fort, un sac d'aumones. Que ces mêmes choses
arrivent a une ame habituée aux œuvres spirituelles
après les sentiments qu'elle laissera à la nature, que
49 Dieu ne défend point, elle ne s'en fera que rire, || et son
intérieur n'en sera pour cela, ni plus abbattu ni
dereglé ; et ceci est de telle importance en la conduite
des ames, que je n'estime pas qu'il y ait un plus grand
abus en la dévotion de ce siècle destructif, non seule-
ment de la plus pure charité (que St Jacques appelle loi
royale (1), c'est-à-dire digne d'une ame pure et Royale)
mais des plus sures maximes de notre vie chrétienne,
que de voir que les œuvres corporelles ont tellement
gagné sur les spirituelles que tel pour avoir de plus de
quoi donner, ne fera pas de conscience d'en prendre par
ou il pourra et d'arracher de ceux qui ne doivent rien
et qui en ont bien grand besoin, pour distribuer ici et la
ce qui ne lui appartient pas et a qui il ne doit point :
comme si ce n'était pas une plus magnifique charité et
plus de generosité de mépriser pour l'amour d'un
Dieu d'acquerir de grandes richesses (content d'une
sainte médiocrité) que d'amasser des trésors pour en
faire sacrifice à l'idole de sa volonté sans apparence de
50 piété. Grand aveuglement, mes frères et sœurs, || de
chercher ou il n'est pas le paradis et ne le pas vouloir
trouver où Dieu l'a mis, suivant l'oracle de sa bonté qui
adjuge plus de félicité a distribuer qu'a recevoir, non
qu'il ait défendu ce qui nous est justement dû, mais il
veut dire, qui plus donnera, plus heureux sera et qui
recevra ce qui me déplait, ne pourra donner comme il
me plait.

(1) St Jacques, c. 2, v. 8.

Et pour établir davantage ces principes de piété, nous
pouvons dire que notre Seigneur depuis sa prédication
a plus vaqué aux spirituelles qu'aux corporelles ensei-
gnant, consolant, conseillant, corrigeant, pardonnant les
offenses, supportant les injures, et priant incessamment
et si en prononçant la condamnation des riches réprou-
vés il ne leur a reproché que le mépris de la misericorde
corporelle, ce n'est pas qu'il ait négligé les spirituelles,
autrement il faudrait dire qu'il aurait aboli le comman-
dement de pardonner aux ennemis, et les autres qu'il a
faits, ce qui n'est pas. Mais pour confondre davantage
les mauvais riches il a daigné les convaincre, par || l'o- 51
mission des œuvres plus faciles et plus conformes à la
nature, c'est aussi ce que les apôtres ont dignement
imité, comme nous observons en l'histoire de leurs actes,
lorsqu'ils representerent à l'assemblée des fidèles, qu'ils
ne se devaient divertir de la prédication de l'Evangile
pour le soin de leurs necessités temporelles. Et a cet
effet firent élire les sept diacres en leur place et depuis
St Pierre nous en a laissé un beau reglement de vie en
sa seconde épitre, comme s'il disait en ces mots que
j'adresse à nos frères et sœurs de la société de Notre-
Dame de Monréal, pour leur grande consolation et ins-
truction de continuer a bien faire :

Mes frères et sœurs prenez garde de ne pas tant pré-
sumer de la dignité de votre foi, que vous ne l'accompa-
gniez de vertu, c'est-à-dire en général de bonnes œuvres,
et votre vertu, de sience ce don excellent du St Esprit,
qui vous fera juger sainement des affaires de ce monde,
par les principes des vérités surnaturelles, ajoutez à la
sience l'abstinence, c'est-a-||dire ne vous contentez pas 52
de bien dire et de bien faire, mais aussi abstenez vous
de mal faire, à l'abstinence vous devez joindre la patien-

ce pour supporter les Epines, afflictions et persécutions de cette vie. Avec la patience il ne vous faut pas manquer de piété pour compâtir à la misère d'autrui et à la piété unissez l'amour de notre commune fraternité, vacants actuellement à l'exercice des bonnes œuvres corporelles; mais après tout cela, vous ne faites rien, s'y vous n'y employez la sagesse de la charité, c'est-à-dire la grâce des œuvres spirituelles sans lesquelles vous ne pouvez achever votre sanctification en perfection. Mais parcequ'il ne suffit pas de savoir que les œuvres spirituelles sont si importantes necessaires et difficiles, si nous ne sommes instruits comme il en faut user, sans beaucoup divertir de notre sujet, nous en communiquerons ici quelques regles, non seulement pour la pratique des spirituelles, mais aussi des corporelles, qui ne seront pas inu-
53 tiles à la conduite des ames vertueuses en || l'exercice de
leurs bonnes œuvres, pour faire voir qu'elles sont mieux appliquées ou il y a plus de necessité et de misère. Ce n'est pas sans raison que l'épouse du Cantique se réjouit et se prise tant de ce que son sacré Epoux a reglé les afflictions de son ame, parceque de ce reglement, qui est le plus grand don en cette vie de discerner non seulement le bien du mal, mais le bien du mieux pour aimer notre époux, comme il veut, dépend toute la perfection des âmes. Et au contraire, il n'y a rien de si inutile et malséant et nuisible à la police chretienne qu'une charité mal ordonnée, c'est comme une marchandise melée de contrebande pour le ciel, c'est une perle parmi la boue, c'est une lumière en ténèbres. Dieu ne la connait pour sa fille ainée, c'est une batarde qui emprunte les habits et parures de sa legitime sœur, pour surprendre, si elle peut, la benédiction qui ne lui est pas due, mais la pure et véritable armée de charité est comme une armée de bonnes œuvres bien rangée, chacune y

garde son rang et ses files, sans que les unes s'empressent ni s'empêchent l'une l'autre, ni se foulent pour passer les unes devant les autres, autrement ce seraient des fruits de vipère, qui naissant feraient périr leur mère.

La preuve de ceci est, que la volonté de Dieu étant la regle de sa bonté, qui veut bien faire a tout le monde,
sa sagesse neanmoins est || directrice de cette bonté, 54
laquelle n'a rien fait qui ne soit bien ordonné, les créatures non seulement, mais leurs actions et pensées sont dirigées à bonne fin ; et tant au bien des élus, et les Elus pour sa gloire. Et bien que le mal de péché ne soit pas ordonné de Dieu qui le défend, l'effet de la contravention a sa défense est neanmoins ordonné au bien des Elus, et tout ce qu'il y a de misère causée par le péché et touts les maux de peine sont enregistrés dans les archives de la Divine providence autant qu'ils peuvent arriver a nous, mais avec un tel ordre d'amour, que Dieu ne nous en envoie point sinon pour epreuve de notre patience, ou pour moyen de perfection, ou pour
remède ou medecine || de nos fautes, de telle manière 55
qu'il n'est pas seulement l'auteur du riche et de ses richesses (non toutefois du mauvais usage qu'il lui en permet de faire) mais encore il est l'auteur du pauvre de sa pauvreté et misère qu'il n'aurait jamais faite, s'il ne l'en pouvait et voulait relever, recommandant, comme il a fait au riche, le pauvre et faisant sa misère sienne, en la rendant l'objet de sa miséricorde, qui se plait a faire éclater plus de secours ou il y a plus d'extremité et misère, afin de l'en délivrer, suivant les ordres qu'il en a laissés aux hommes, suffisans s'ils étaient observés, pour faire qu'il n'y ait pauvre au monde qui ne put être soulagé, non seulement au bien du corps, mais en celui de son ame, que notre Seigneur est venu recom-

mander de nouveau, amplifier et perfectionner, raffraichissant cette juste et ancienne recommandation du prochain, qui était presque effacée des hommes, quand il est venu leur publier, qu'il leur laissait un ordre nouveau de s'aimer les uns les autres, en la même
56 façon qu'il les avait || aimés, et comment les a-t-il aimés ? en donnant sa vie pour eux et en secourant toujours au besoin les plus miserables, afin de nous obliger a fairu de même, de façon que si son ordre et son dessein était suivi, tant par le moyen de tous les princes unis que par une conduite chretienne de chaque prince en ses pays, et de leurs peuples bien instruits il se trouverait assez de vertu et de doctrine en l'Eglise, pour faire que tous les Infidèles fussent avertis et invités à la foi, et assez de vivres sur la terre, pour faire que chaque pauvre fut a son aise, mais il est ecrit que le monde ne l'a pas connu et que lorsqu'il viendra en terre, il trouvera peu de foi, c'est-à-dire peu de science de cette sorte de charité, que l'homme doit imiter en ses œuvres, et non seulement preferer l'ame a ce qui est du corps, mais la plus grande necessité spirituelle a la moindre, d'autant plus que le mal de l'ame qui est le peché, est plus irréparable et important et a besoin d'un plus fort remède, que le mal de la nature, de façon que le bien que l'hom-
57 me est obligé de faire au || prochain de la part de Dieu, doit être réglé et bien ordonné et il ne le peut mieux, qu'en secourant comme Dieu fait au besoin celui qui a plus de misère et de necessité, parceque comme il tient un ordre en l'application des misères, il en a aussi pourvu d'un autre en l'execution des remedes, et J. C. s'étant voulu mettre en la place du pauvre, il est bien mieux représenté en son état de la croix d'un pauvre plus chargé de croix de misère que d'un autre ; et comme les services faits à Jesus mourant en croix, lui ont été plus agreables

que les autres, ainsi est-il de l'aumône appliquée aux plus miserables, ou quelquefois il y a plus d'aversion et où tant moins il y a de raison humaine d'aimer l'objet de misère, tant plus la nature se vide, tant plus elle est remplie de grace, et l'aumone en est plus pure, qui vient du seul motif d'aimer le Maitre de la Croix et de nos peines. Et qui ferait autrement, C'est comme si quelque bon prince ordonnait aux gens de ses finances d'en
distribuer aux plus necessiteux et aux plus an||ciens et 58
mieux méritants de sa cour et qu'ils en gratifiassent les plus jeunes, riches et indignes, que ferait le Prince bien informé de ces gens la ? Dieu n'en fera pas moins de ceux qui trafiquent des aumônes, les divertissent ou appliquent contre les intentions de ceux, mais plutôt de celui a qui elles sont qui leur a donné le moyen et prescrit l'ordre de les faire lorsqu'il la dit : Si tu prépares un banquet prends garde de ne pas t'adresser a tes parents et riches amis qui n'ont besoin de cela, et ont moyen de te le rendre, mais ceux qui ne le peuvent reconnaître c'est-à-dire tous les plus necessiteux (1).

Ce que la divine sagesse nous enseigne même par la lumière de la nature, qui recourt toujours aux maux les plus nécessaires, comme l'experience fait voir en nos infirmités corporelles. Si un membre du corps est malade voyez comme la nature reveille toutes les facultés de l'esprit et remue les organes du corps pour y trouver le remede et s'il y a deux membres malades et qu'on ne
puisse || pourvoir qu'a l'un des deux à la fois, l'art 59
imitant la nature, en quittera l'un pour aider le plus indigent.

Ainsi aux choses politiques, si dans l'état il parait quelque province en péril, mais l'une plus que l'autre,

(1) S. Luc, c. 14, v. 12.

le sage politique appliquera plutôt ses soins et les remedes a celle qui est la plus exposée à la perte. Voila ce que nous apprend la lumière de la nature qui est comme un précurseur de ce que doit faire en nous la grâce pour la perfectionner, mais tant s'en faut qu'elle y put être aidée par des œuvres appliquées aux membres de ce grand corps de l'Univers, les moins necessiteux au préjudice des autres, qu'elle s'en trouverait affaiblie. Il est donc clair que c'est suivre les ordres du maitre de la charité, de contribuer de ses soins aux objets ou il y a plus de necessité et de misère et particulièrement aux endroits ou cette misère est causée par le peché originel dont les Chretiens par la grâce du Baptême, sont exempts des leur enfance, et partant plus coupables des pechés
60 actuels qu'ils commettent que les || Sauvages et Infidèles, ruinés et ravagés au corps et en l'âme par le dégat de ce ce maudit peché d'origine pour le remède duquel notre Seigneur est principalement venu au monde, et par consequent pour les Infidèles plus excusables que les mechants Chretiens, qui par leurs fautes se rendent indignes de la misericorde qu'ils ont reçue au baptême.

Ainsi par exemple, je vois la communauté ou le pays ou Dieu m'a fait naitre bien pourvu de prédicateurs et administrateurs des Sacrements, et j'en sais un autre, où tous ces secours la y manquent, dont Dieu m'a donné connaissance suffisante, je suis plus obligé de l'employer au lieu ou je connais qu'il y a plus de pauvreté spirituelle, pour y faire voler le feu de ma charité.

En quoi il faut observer, que nous n'entendons parler ici des Supérieurs, qui sont plus obligés ou Dieu les a mis ou de ceux qui dependent de la conduite d'autrui, comme tenus à l'obeissance sans laquelle le sacrifice de

leur charité, ne serait accepté mais nous parlons des personnes libres,|| au choix de leur emploi et aumônes, mais 61
nous pouvons raisonner encore sur ce sujet en faveur des missions des Infideles, que le bien doit être diffusif de soi-même, et tant plus il se communique meilleur il est, et la souveraine joie du souverain bien est de se communiquer soi-même.

Ainsi l'homme qui a reçu de Dieu la participation de ce bien avec une inclination et ordre particulier a cette communication ne doit point avoir plus de contentement que de communiquer ce qu'il a reçu et tant plus il en communique tant plus il reçoit de Dieu, qui lui fournit de quoi se communiquer aux autres. Ainsi une âme qui communique ses peines, ses soins et sa substance à plusieurs, a plus de vue et participation des graces de Dieu, et plus d'onction spirituelle qui l'appelle et lui enseigne ce qu'elle doit, non seulement faire, mais ce qu'elle peut encore mieux faire, qu'une autre qui ne se croit appelée à communiquer qu'à peu de personnes de ce que Dieu lui a donné, celui qui a vocation
à travailler à la con||version d'une province communique 62
plus qu'un autre qui ne cultive qu'une paroisse. Je ne parle pas ici des mérites, a Dieu ne plaise que nous nous amusions a comparer les mérites des uns et des autres, dont Dieu seul connait la valeur, mais je dis simplement que la vocation de celui qui s'emploie pour tout un peuple, à laquelle il correspond fidèlement, est plus utile à l'Eglise et au bien des ames que de celui qui ne se croit appelé qu'à peu de chose et encore pis pour lui s'il se pense appelé a plus grande chose et qu'il s'arrête à bien peu, dans la politique même ou Dieu donne talents différents. (1) On y peut observer la même forme, celui qui

(1) Il semble que le sens demande une autre ponctuation. "........et qu'il " s'arrête à bien peu. Dans la politique même, où Dieu donne talents diffé- " rents, on y peut observer la même forme. Celui qui a la conduite," etc., etc.

a la conduite d'une ville, est estimé plus utile à la république selon son état et sa charge, que celui qui ne conduit qu'une communauté en une famille, et ainsi de celui qui gouverne (1) plus que celui qui ne gouverne qu'une ville, suivant la doctrine de l'Apôtre, que les personnes, tant plus elles sont publiques, d'autant plus
63 d'honneur et avan||tages elles sont dignes. Et ainsi celui qui se charge volontairement de la conversion d'un nouveau peuple, fait plus de service à l'Eglise qu'un autre qui ne travaille qu'à la conversion de quelques âmes.

Un medecin qui secourt et guérit plus de malades sert plus que celui qui en guérit moins. Mais en occurrence de deux objets aussi necessiteux et destitués de secours spirituel l'un que l'autre, que fera-t-on ? Si l'un m'est uni de parenté, l'autre non, je m'adresserai au parent le premier, a raison du double sujet que j'ai de l'aimer et si l'un des deux m'est lié de quelqu'autre respect, comme de même ville ou pays, ou autrement ami et obligé (2). Par la même raison je le prefererai à cause de la concurrence des liens qui se rencontrent et s'accumulent ensemble et que jamais le motif de l'amour qui vient de la grâce ne détruit celui de l'obligation naturelle. Entre deux necessités égales en circonstances dont l'un sera personne publique, je le prefererai à l'autre parce qu'ayant maniement de la chose publique, il me
64 doit tenir lieu de père, || et si l'occasion s'en présente je dois aider de mon pouvoir au bien de son âme.

Et ce que nous avons dit de la necessité spirituelle a rapport, mais non pas en tout, à l'ordre qu'il faut garder

(1) Une province ?

(2) " Et si l'un des deux m'est lié de quelque autre respect, comme de " même ville ou pays, ou autrement uni et obligé, par la même raison je " le prefererai à cause de la concurrence, etc., etc."

en la pratique de la miséricorde corporelle, ou nous sommes obligés de distribuer les eaux de nos sources domestiques, et les faire couler et distiller au dehors en ruisseaux sur les terres du prochain selon qu'elles sont plus ou moins seches et infertiles. Par exemple comme il a été dit, au rencontre de deux pauvres, n'en pouvant secourir qu'un, je préfère celui qui me parait le plus necessiteux, sans que neanmoins la recherche de leur necessité, soit exacte, scrupuleuse, ni trop curieuse ni inclinée aux personnes, mais suffit que nous ayons une connaissance toute simple et telle que Dieu nous présente ; et encore nous ne disons pas que l'on y soit obligé a peine de pêché, mais nous l'entendons seulement du bien au mieux, et des œuvres qui sont meilleures que les autres, ainsi qu'il y a des arbres de même espèce, qui portent de meilleur fruit|| 65
que les autres, mais dira-t-on je ne suis pas obligé d'eplucher toutes ces necessités. Non vous n'y êtes point obligé en particulier, mais vous êtes bien obligé en général de savoir que votre aumone sera mieux employée ou il y a plus de necessité et qu'en la distribution de vos charités vous devez apprendre les volontés du maître qui vous en a fait son trésorier par l'instruction de son Eglise et des officiers qu'elle vous envoie.

Mais que ferai-je s'il se trouve deux necessités egales en toutes leurs circonstances, puisque nous n'aimons le prochain que pour Dieu. La regle de notre charité doit être le même amour que Dieu lui porte ; car encore que quant à la source de son amour il soit infini ; quant aux effets, neanmoins nous voyons que sa misericorde qui ne doit rien a personne veut du bien aux uns plus qu'aux autres, autrement elles seraient toutes égales ce qui n'est pas ; ce qu'il est besoin d'imiter pour accom-

plir sa justice qui rend à chacun ce qui lui est dû, par
66 laquelle les meilleures créatures participent plus à sa béatitude que les autres. Et pour ce sujet nous devons aimer les objets qui s'offrent à nous, selon que nous estimons simplement que les personnes sont plus ou moins unies à Dieu. Voilà deux pauvres dont j'en crois un plus vertueux que l'autre ne pouvant satisfaire a tous deux, je prefererai le plus vertueux comme plus agreable à Dieu, et s'ils me semblent également vertueux, si l'un des deux m'est uni de parenté je le dois preférer, non seulement par la raison du double sujet que j'ai de l'aimer, mais aussi parceque le pauvre vertueux peut bien déchoir de sa vertu, mais le parent ne peut cesser de l'être et entre deux parents vertueux il faut préferer le plus proche. Mais si des deux pauvres parents vertueux l'un m'est plus proche, l'autre plus pauvre, on dit qu'il vaut mieux ne point donner de ce cas la, parcequ'ils sont de différents degrés, d'indigence et de parenté et laisser le choix tel qu'il plaira à Dieu nous inspirer ou si on est irrésolu, prendre l'avis des sages ; mais
67 quant à moi je préfe||rerais le plus pauvre s'il n'y a pas grande différence du degré de la parenté, mais en concurrence de deux pauvres en égale necessité dont on connait la vertu (1).

Mais l'un sera de meilleure naissance et condition que l'autre, c'est bien fait que de le préferer à l'autre parce-qu'il a moins de ressource et qu'il est moins apprivoisé avec la necessité de laquelle sa naissance ou sa profession l'avait éloigné si les circonstances tant de la pauvreté que de la condition et bonne vie sont égales,

(1) " .... du degré de la parenté. Mais en concurrence de deux pau-
" vres en égale nécessité dont on connaît la vertu, mais l'un sera de meil-
" leure .... l'avait éloigné. Si les circonstances, etc."

Dieu m'en laisse le choix de l'appliquer ou je voudrai. Mais il faut ici prendre garde que parfois la necessité se doit aussi mesurer par les occasions du lieu et la conjoncture des temps, car il se pourra faire qu'un homme fort riche, neanmoins a cause du temps et du lieu sera plus pauvre qu'un autre tout à fait pauvre.

Mais pour tout ce qui a été dit nous n'entendons pas faire retrancher les charités ordinaires des personnes aumônières qui sont comme des benedictions journalières ou annuelles qu'elles règlent selon || leurs moyens 68
dont il n'est pas raisonnable de priver aucune sorte de pauvres, que nous croyons se devoir tous ressentir de la charité des gens de bien, comme dit l'Apotre aux Corinthiens (1), que chacun de vous reserve par semaine ce qu'il lui plaira pour les pauvres. Mais nous traitons des aumônes dont les personnes de condition retiennent le choix aux occasions.

Ainsi Notre Seigneur l'a enseigné, qui n'a fait miracles ni charité qu'il n'y ait eu nécessité, n'étant raisonnable dit le même apôtre, qu'entre les pauvres qui reçoivent secours des fidèles, il y en ait qui cherchent dans les aumônes certaines superfluités pendant que les autres gemissent sous le faix de la misère et pure nécessité ; Et c'est par cette raison que celle d'une famille doit être preferée à celle d'un particulier, et d'une ville à la famille et d'une nation à la ville, j'entends une véritable, non procurée, ni raffinée ou imaginaire mais nécessaire et publique nécessité, tant parceque de cet ordre de charité dépend la conservation de l'ordre général établi|| dans l'univers, que parceque parmi un grand 69
peuple il y a plus de nécessiteux et plus de personnes agréables à Dieu, pour l'amour desquelles Dieu veut

(1) I. c. 16, v. 2.

faire du bien au reste, comme il dit à Abraham des Sodomites, que s'il y eut eu seulement entre eux dix vertueux il eut épargné les autres.

Mais l'usage de cette espèce convient plus à ceux qui gouvernent la chose publique qu'aux particuliers, comme obligés à jouer deux rôles, l'un pour eux, l'autre au public, parceque bien que leur puissance soit de Dieu, l'abus qui s'en peut faire ne vient pourtant pas de Dieu, mais ils sont obligés de régler leurs affections, selon l'amour que Dieu porte aux peuples qu'il leur a baillé en garde ; en telle façon que leurs plumes, leur voix et action soit publique, purgée d'intérêt particulier, de crainte de ceci et de cela et autres faiblesses du siècle, c'est-à-dire, aimer tellement le bien de la chose publique, avant leurs intérêts, d'eux, leurs parents et
70 créature, que leurs charités leurs secrettes inclinations|| et amitiés ne préjudicient aux choses d'obligation de leurs charges, si bien qu'en l'exercice de la Justice distributive qui juge du mérite des actions humaines, ils préferent toujours aux moins dignes, les plus dignes, capables par leurs services de conserver et accroitre le repos et le bien de la chose publique, principalement en un siècle autant fertile de vices que stérile de grands hommes de service. Mais cette matière est trop délicate pour en dire d'avantage.

Nous conclurons seulement que la charité qui embrasse ce qu'elle peut pour la nécessité d'un peuple, sans omettre les particuliers, fait plus de service de devoir à l'Eglise que celle qui se termine à quelques personnes, et omet le bien qu'elle peut encore faire, et nous estimons de ce qui a été traité ci dessus, que la piété des âmes vertueuses sera suffisamment convaincue, que l'aumône faite pour

une fin spirituelle est plus noble que celle qui n'a qu'une
fin temporelle et qu'elle est mieux appliquée ou on sait
qu'il y a plus de nécessité et de misère, cela supposé,
nous fe||rons voir au suivant chapitre, tout le fruit de ce 71
discours.

Quatrième et dernier Motif.

Il ne sera besoin de beaucoup de raisons pour persuader, qu'entre les peuples de l'Amerique, il n'y en a point de plus dépourvus de secours spirituels que ceux de l'Amerique Septentrionale ou est située la Nouvelle France, non seulement les imprimés qui s'en font tous les ans, mais l'opinion commune de ceux qui ont couru le monde habitable en rendent assez témoignage, aussi bien que de leur grande misère temporelle et partant que les aumônes employées à cet usage sont très dignement et très méritoirement appliquées.

La misère et necessité spirituelle se peut considérer en deux façons, l'une absolue et inévitable et l'autre mixte c'est-a-dire volontaire et involontaire, ou rémédiable.

Qui examinera bien les circonstances de la necessité
des Sauvages, leur pays, le tempérament du climat, leur
naissance et for||ce de vie et leur barbare idolatrie, juge- 72
ra facilement que leur misère et leur ignorance aux
choses du salut est inévitable, irréparable et sans ressource si elle n'est secourue.

Ils habitent un pays inculte, point fréquenté, mal peuplé, froid et inaccessible, jusqu'a notre siècle, séparé de si grande étendue de mers de toutes les nations chretiennes, que de la France, il faut environ six se-

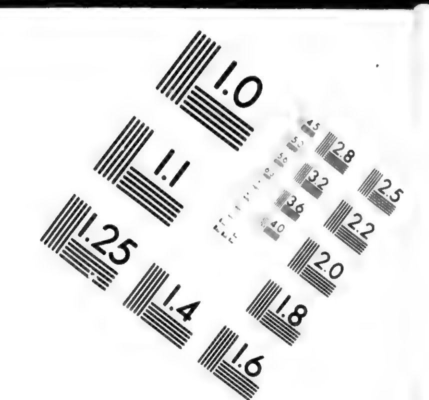
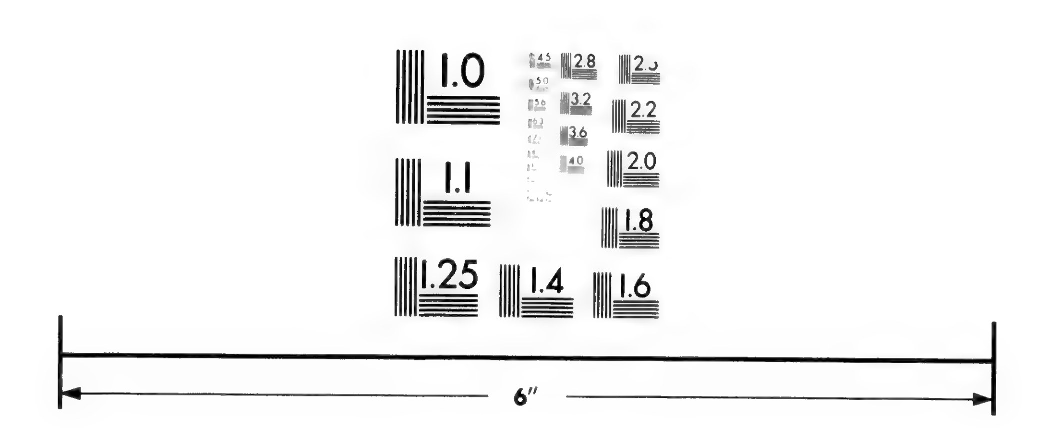
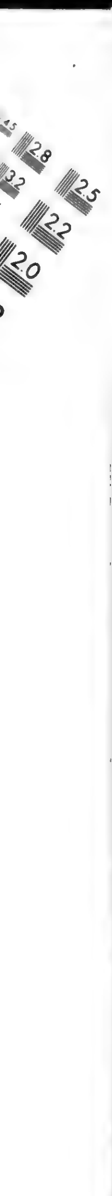


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)




2.8
2.5
3.2
2.2
2.0


1.0

maines pour aller à eux ; de façon qu'il n'y eût jamais
au monde, ni avant ni après le déluge, nation qui ait
été si longtemps sans Dieu, sans loi, sans Roi, sans domi-
cile et sans terre même puisqu'ils n'ont l'experience ni
le pouvoir de la cultiver, gens sans usage des dou-
ceurs de la vie, sans lits sans meubles, sans linge ni
pain, ni sel, ni vin, ni viande ordinaire, ni repas, pour
en avoir étant perpetuellement agités à la quête ou
dans les bois, ou sur les rivières, ou faute de rencontrer
ils meurent quelquefois de faim, sans animaux domes-
tiques, ni aucunes bêtes de service, sans sciences, sans
73 arts, sans lettres|| ni caractères, sans maîtres, sans métiers,
sans police et sans conseil salutaire, ni espérance d'en
trouver, ni d'être pourvus de ces choses, ni détrompés
des erreurs anciennes, toutes les avenues étant fermées
à la vérité auprès d'eux, et encore plus par la diversité
du langage, non seulement avec nous, mais entre eux-
mêmes, sinon par le moyen des Français que Dieu a
envoyés, pour découvrir le fond de leurs misères, afin
de les soulager, car il ne faut pas mesurer les pensées
de Dieu avec les nôtres, ni estimer qu'il nous ait ouvert
des chemins auparavant inconnus à traverser tant de
mers, pour en rapporter seulement des Castors et des
pelleteries. Cela est bon pour la bassesse des desseins
des hommes, mais trop éloigné de la majesté de la
profondeur de ses voies et des intentions secrettes et
admirables de sa bonté, il se sert des causes secondes
pour faciliter aux hommes des passages difficiles et
possibles qu'à lui, pour après y frayer le chemin à la
lumière de sa grâce, qu'il veut étendre par le monde,
74 c'est ce qui|| nous a fait pénétrer à eux pour les instruire
peu à peu, corriger, illuminer, secourir et délivrer de
leurs misères et ignorance, autant excusable qu'elle est
invincible et incurable, la porte du salut leur ayant été

bouchée tellement de toutes parts en mer, au ciel en la
terre, qu'ils me semblent dignes de la compassion plus
qu'humaine.

Nous lisons bien plusieurs peuples infidèles voisins
des provinces chrétiennes, avoir été promptement con-
vertis, mais ils étaient si limitrophes et accessibles, que
leurs misères nous étaient toujours présentes. Mais ces
misérables si écartés du beau monde et de la terre
habitée, si peu connus, qu'il y en a encore en France
plusieurs qui n'en n'ont jamais ouï parler, que peut-on
imaginer de plus déplorable et plus digne d'une charité
chrétienne, apostolique et Divine ? quelle plus grande
misère que de naître de la misère, et dans la misère
même, non seulement de cette vie commune, si douce
aux Français, et si amère aux Sauvages, mais après les
misères continuelles de leur malheureuse vie|| n'attendre 75
enfin (1) dernière qu'une misère éternelle ? de façon
comme disait Job lui-même (2), qu'il me semble que la
bonté de Dieu s'est changée pour eux en cruauté, et
qu'entre tous les hommes de la terre, ce peuple soit seul
jamais réprouvé. Et pourquoi Dieu fait-il cela ? sinon
afin que nous laissant contempler la sévérité dont il les
traite, pour leur faire désirer de sortir de ce malheur,
nous réveillons en nous l'esprit de sa grâce excitative
de nos habitudes et affections endormies, pour entrer en
la pitié de leur misère et les délivrer de leur peine.
Aussi est-il vrai que la plus haute rigueur de Dieu a
plus de miel et de bonté que la plus agréable amitié de
ses meilleures créatures.

Je sais bien qu'en beaucoup de lieux de ce royaume
il y a quantité de gens dans une extrême nécessité

(1) En fin.
(2) C. 30, v. 21.

spirituelle, et particulièrement au plat pays, ou le zèle des Révérends Prêtres de la mission (1) est utilement et dignement employé, mais néanmoins il ne se trouve point en France entre les Hérétiques mêmes de néces-
76 sité spi||rituelle qui ne soit en quelque façon volontaire, provenant d'une ignorance grossière ou affectée et inévitable, et après avoir reçu le remède du pêché originel, ainsi que l'enseigne l'apôtre (2), après avoir profané par leurs pêchés actuels, la lumière qu'ils ont reçue de la Vérité, ils semblent inexcusables et néanmoins il n'y a si misérable des champs, qui en faisant trois ou quatre lieues aux environs de sa maison, ne rencontre s'il veut quelque remède à son ignorance, par l'instruction de quelques personnes vertueuses ou de quelque ecclésiastique Séculier ou Régulier, pour se tirer du péril de la damnation éternelle et pour les malades mêmes qui semblent plus éloignés de secours dans l'impuissance de l'aller chercher dehors s'ils avaient tant soit peu de bonne volonté de coopérer aux grâces que Dieu leur communique de penser à leur salut, ceux qui sont près d'eux ne leur manqueraient pour les faire instruire et rendre dociles et capables de former intérieurement les actes de religion et contrition, suffisans pour satisfaire à
77 la nécessité de sa||lut, n'étant pas obligés envers Dieu à plus qu'ils ne peuvent facilement et raisonnablement faire, supposé leur état de misère et nécessité.

Mais par la grâce de Dieu bien que leur nécessité ne soit absolue ni excusable, comme celles des Canadiens, nos pauvres Villageois et Artisans des petites villes et même les Héritiques sont tellement assistés que nous admirons en notre siècle les voies de la Divine bonté à

(1) Les Lazaristes.
(2) *Rom.* c. 1, v. 20 et 21 etc.

pousser à cet emploi tant de vertueux personnages et de condition qu'il me semble revoir les disciples de N. S. courir heureusement le monde, avec une sainte simplicité ennemie de cette prudence humaine, non seulement altéré d'une soif Evangélique, de remplir les Celliers et Caves célestes de ce vin délicieux, que notre maître boit tous les jours, nouveau dans les Cieux à la table royale de son père, dans le calice inépuisable de sa gloire, mais encore affamés d'une parfaite justice de lui faire sacrifice d'Hosties vives de pure fleur de Fro-
men, purgée de l'Ivraie de l'erreur|| et séparé de la paille 78
du pêché comme sont les âmes reconquises à Dieu par leurs labeurs et victoires.

Allez donc saintes troupes auxiliaires, croissez, prospérez et faites regner Dieu par son Eglise ; ce discours n'est pas fait pour vous, ni pour vous dévertir de l'Exercice de vos missions et émissions célestes. Au contraire si nous avions le talent et qu'il en fut besoin, notre esprit et notre plume se consumerait plutôt toute pour animer les bons Ecclésiastiques à vous suivre, il y aura assez d'ouvriers, et pour vous et pour les Missions Etrangères, si nous y sommes tous fidèles, et Dieu ferait sortir de la pierre de son Eglise des enfants à notre Abraham céleste, plutôt que de manquer à la bonne volonté de ceux qui ne prétendent que le service de sa gloire. Et plut à Dieu, disait le très-humble Moïse, que tout le monde fut aussi bien que moi Prophete. Plut à Dieu que chacun voulut rentrer dans ce pur et véritable esprit du christianisme, et que les bonnes œuvres des uns, fussent
aussi les||bonnes œuvres des autres. Mais nous écrivons 79
pour ces dents canines qui déchirent les plus louables actions, qui méprisent tout, censurent tout, et qui ne veulent ni faire, ni laisser les autres faire. Et nous

nous étonnons, puisque l'extrême misère de ces peuples est si pressante et si importante que la moisson est si grande et si prête à moisonner, qu'il se rencontre des oppositions ou nous attendions des approbations ; des Epines ou nous pensions des roses et des froideurs et terreurs pour l'avenir ou nous devrions plus paraître pleins de foi, d'espérance et de courage. C'est ce qui nous oblige à la fin de ces motifs de répondre en particulier aux objections de ceux qui ne se contentent pas de retenir en eux la vérité captive par leur injustice, s'ils ne divertissent encore les personnes de piété de concourir aux desseins de Dieu, pour acquitter les promesses qu'il a faites d'envoyer à tous sa lumière, sans
80 exception de personne, pour servir||aux grands jours de toute la terre d'un témoignage irréprochable de la bonté de leur Rédemption pour les uns et de sa justice pour les autres.

RÉPONSES

AUX

Objections qui se font contre le dessein de Monréal.

Comme il n'y a personne qui ne donne louange à la vertu et aux bonnes œuvres en général, aussi quand on vient à examiner en particulier les bons desseins de ceux-ci et de ceux-là, il s'en trouve peu qui ne les con tredissent et contrarient. Cette contradiction a commencé avec le monde contre les bonnes œuvres de l'innocent Abel, elle continuera jusqu'à sa fin, puisque l'Evangile de la vérité même, n'en a pas été et n'est encore à présent exempte, qui est une forte consolation pour les âmes généreuses qui entreprennent de servir
Dieu en toutes occasions, en l'adversité comme en la 81
prospérité, par les mépris et applaudissemens, en nécessité et abondance, en la faiblesse comme en la puissance lors qu'elles s'y sentent traversées et persécutées, se confiant de venir à bout de tout par celui qui les conporte à le faire. Il n'y a donc de quoi s'étonner, si le sujet de Monréal est contredit, mais bien s'il ne l'était pas, et qu'un ouvrage d'un tel poids réussit sans obstacles, peines et difficiles exercices de ceux qui s'en mèlent, ce serait le seul ouvrage de Dieu en l'Eglise qui ne

porterait pas ses livrées ; oh ! Dieu nous garde d'un tel privilége ! Il nous reste donc à considérer les raisons particulières de ceux qui bien informés de la chose, la regrettent, car pour ceux qui jusqu'ici n'en avaient pas l'idée ni connaissance bien claire nous estimons que ce qui en a été dit ci-dessus, suffira pour les satisfaire.

PREMIÈRE OBJECTION.

Il y en a qui nous disent que les bonnes œuvres doi-
82 vent être cachées, ce qui ne se||peut si elles passent par
les mains d'une société et que notre Seigneur a défendu que la gauche sut rien des œuvres de la droite.

RÉPONSE.

Cette proposition est très véritable, que les œuvres doivent être secrettes, pour être plus sures et agréables à Dieu, principalement pour les personnes faibles qui sont encore dans le noviciat de la pure dévotion, qui ne connaissent point d'autre manière de rendre leurs œuvres de valeur devant Dieu, que les tenir cachées à l'extérieur, comme les aumônes qui se mettent dans les troncs des Eglises à l'exemple de la bonne veuve du Temple tant louée de N. S. ou autres ; et à la vérité celles-là sont bien plus sures de vaine gloire, quant à l'extérieur, bien que quant à l'intérieur elles ne soient pas si assurées, qu'il n'y ait sujet de se garder que de plusieurs aumônes cachées, la personne qui les fait n'en conçoive en elle-même quelque opinion de plus grand mérite en elle qu'aux autres, comme aussi de
83 faire quelques bonnes œu||vres publiquement ; il se
pourra faire que celui qui les fera sera estimé du monde ne les faire que par vanité ou intérêt, et que néanmoins

dans le secret de son cœur, son intention soit très pure et bien agréable à Dieu. Ce n'est donc pas le secret extérieur de l'œuvre qui la met en sureté, ni la connaissance que les hommes en ont qui la condamne, mais la bonne ou mauvaise fin de l'intention qui la fait faire ; ainsi que N. Seigneur nous a enseigné, disant que votre lumière, c'est-à-dire, l'exemple de vos actions luise tellement devant les hommes, qu'en voyant vos bonnes œuvres, ils prennent sujet et vous avec eux d'en glorifier Dieu seul (1). Et de cette façon une aumône ou une autre bonne œuvre ne laisse pas d'être cachée, lorsque notre intention est si pure qu'elle n'en attend aucun gré des hommes, ni se soucie pas plus de leur plaire que de s'y complaire ; ainsi que faisait l'admirable Job, si je m'arrêtais disait-il à contempler la beauté du Soleil et de la Lune en son plein, si je baisais mes mains de ma bouche, (c'est-à-dire s'abimer||dans l'estime de soi-même, et se vanter de ses 84
bonnes œuvres), je serais digne du châtiment du plus grand crime qu'un homme puisse commettre(2).

Que si Notre-Seigeur a loué la veuve qui mit son aumône au tronc, ce n'est pas seulement parce qu'elle fut secrette, car elle ne la fut point tellement que les apôtres ne la virent, mais en cela il voulut recommander la pureté de son intention et sa haute charité qui donnait tout ce qui lui pouvait rester à vivre, et quand il défend à la gauche de savoir ce que fait la droite cela s'entend de la simplicité de l'intention, qui ne doit être connue que de Dieu seul qui est notre droite, et non au monde qui signifie notre gauche, autrement à la prendre à la lettre l'avis de Notre Seigneur serait impossible en pratique, ce qui n'est pas.

---

(1) St Matth., c. 5, v. 16.
(2) Job, c. 31, v. 26, 27, etc.

Aussi cet avertissement de fuir l'Extérieur allait principalement contre ces Juifs Hipocrites qui ne disaient ou ne fesaient rien que par dessein, ou de vaine gloire, ou d'avarice ; Ce que Notre Seigneur nous défend. de ne
85 point faire notre Justice devant|| les yeux des hommes s'entend aussi bien des nôtres et St. Paul exhorte les Chretiens a bien faire non seulement devant Dieu, mais devant les hommes (1). Et comment est ce que les œuvres des gens de bien et les exemples de leur vie donneraient dans la vue du monde pour le porter a bien vivre ? Et comment tant de belles actions et divines entreprises se feraient parmi les chretiens, si toutes les âmes sont conduites par un chemin et qu'on ne fasse de bonnes œuvres que celles qui sont secrettes à tout le monde ? Il faut donc voir nos Eglises desertes de peur qu'on ne nous y observe trop souvent. Les Princes et Princesses et autres personnes publiques, seraient donc de miserable condition s'ils ne pouvaient mériter qu'en tenant leurs œuvres cachées parcequ'il est bien certain qu'ils ne peuvent dire, ni faire rien qu'on ne le sache (bien que pour eux ils ne feront pas mal, s'ils me croient, d'en faire autant qu'ils pourront de secrettes, pour l'éloigner d'autant plus de la vaine gloire, qui aux grandeurs n'est que trop familière.)
86 Autrement comment aurait-on bâti tant|| de magnifiques Eglises et Monastères tant de fondations, Hopitaux et Communautés établies ? et que deviendraient les aumônes publiques de si grande édification et révérence dans l'Eglise, celles qu'on fait aux maisons religieuses, aux prisons et aux charités des paroisses qui sont publiques. Si ces œuvres ne sont de poids ni d'un or pur de charité, resserons donc notre bourse, buvons et mangeons puisqu'il n'y a assurance en nos aumônes. Qui ne voit que ces bonnes âmes s'abusent, sous prétexte de la simplicité

(1) Epitre aux Romains, c. 12, v. 17.

colombine, s'éloignant de la prudence Serpentine et que pour ne savoir qu'un chemin de faire l'aumône parce qu'il est bon, elles murmurent de ceux qui en savent encore un autre; et pour etre trop maladroits à bien faire, et pour vouloir trop rechercher de précautions en leurs aumônes, comme créanciers scrupuleux, ils se retranchent le moyen de rendre plus de services aux pauvres, au lieu de bien regler l'intention pour laquelle il font l'aumône, et divertissant la vue de foi, s'élever à
celui pour qui || on la fait, dont la bonté est si grande 87
qu'elle ne prend pas ses créatures au pied levé. Oh ! Dieu nous garde, disait un saint homme de notre temps de tant de reflexions et recherches, qui ne sont jamais sans faiblesses. Ce n'est donc pas une aumône qui ne soit secrette que de la faire pour l'amour de Dieu seul a qui notre intention est connue sans aucun respect humain, bien que l'œuvre passe par les mains de tierces personnes, avant de tomber en la dernière a qui on la donne; mais on peut outre cela, si on veut observer, que si on fait une aumône pour un dessein commun, ou pour une société, par exemple de N. Dame de Monréal en laquelle comme aux autres, il y a peut-être deux ou trois personnes pour l'execution des choses, il suffit d'en parler a ceux là, non à d'autres, sinon que quelquefois une âme se verra poussée de Dieu de déclarer quelque bien qu'elle aura fait pour en attirer quelques autres au même bien.

SECONDE OBJECTION.

Que l'entreprise de Monréal est témeraire, d'une || dé- 88
pense infinie plus convenable a un roi qu'a quelques particuliers trop faibles, outre les périls de la navigation, et les naufrages qui sont à craindre.

RÉPONSE.

Vous avez mieux rencontré que vous ne pensiez de dire que c'est une œuvre de roi, puisque le roi des rois s'en mêle, a qui les vents et la mer obeissent, et par conséquent nous ne craignons pas les naufrages qu'il ne suscitera que lorsque nous en aurons besoin et qu'il fera plus d'expedient pour sa gloire que nous cherchons en son ouvrage depuis trente ans. Peut-être on a souffert deux nauffrages (1) dont le dommage a été tempéré de la divine Providence de telle (2) qu'ils ont moins donné d'apprehension que de courage à Messieurs de la grande Compagnie ; mais parceque je ne vous vois content de cela, si nous ne vous satisfaisons à la lettre que c'est une œuvre de roi et que savez vous ce que leurs majestés en pensent ? et ce qu'elles y feront quelque jour ? de quoi vous mettez vous en peine ? || Dieu a
89 pourvu jusqu'ici au necessaire, nous ne voulons point d'abondance, et nous espérons que sa providence continuera et quand elle s'en retirera que desirons nous en cela que de deffaire avec autant de joie, pour l'amour de lui, ce que nous avons commencé pour lui plaire toujours il n'en paiera pas moins ; l'estimeriez vous moins libéral qu'un prince qui aurait commandé quelque grand et magnifique bâtiment et le voyant à demi fait il lui prend fantaisie de le faire abattre. A votre avis les ouvriers qui y ont travaillé y perdent-ils riens ? Au contraire, quelque fois il leur redouble le salaire pour les relever de quelque espèce de confusion que sa magnificence extraordinaire a fait souffrir à leur art, industrie et peine.

(1) Nous n'avons pu trouver aucun détail sur ces naufrages. Il est possible qu'on fasse allusion aux accidents éprouvés par le navire de M. de Maisonneuve en 1641 ; mais nous croyons qu'il faut lire : " ... ouvrage. Depuis trente ans peut-être, on a souffert, etc."

(2) Manière ?

Cependant vous devez savoir que par la sage économie et conduite de nos gens un écu nous fait plus qu'une centaine à d'autres, qui abusent du mini||stère, et ce que 90
nous ne pourrons en un an, nous le ferons en dix, si on ne peut rien faire en dix on le fera en cent, et si le terme vous semble bien long, mais a ceux qui travaillent pour l'éternité c'est peu de chose, si non que vous pensez peut-être que quand nous dormirons dans le sepulcre avec vous, nous n'aurons pas plus de nouvelles des Sauvages que vous et que notre peine sera perdue ? Vous vous abusez, du haut des cieux nous nous réjouirons de voir la semence de nos labeurs fructifier au centuple, et si le temps de votre vie vous est trop court qui de tout veut voir l'argent a la main ; mais a Dieu qui a son Eternité en ses Elus, mille ans ne lui est qu'une heure, laissez lui faire ce qu'il veut, car si vous saviez bien notre affaire, avec qu'elle froideur et indifference nous y allons, vous vous en prendriez peu à nous, qui ne sommes que serviteurs indignes et inutiles, mais vous désireriez adorer avec nous les conseils de la sagesse et savourer les effets de sa bonté, qui y fait plus que nous ne méritons à notre souhait et à sa gloire.

TROISIEME OBJECTION.

Que l'affluence des pauvres est si grande en France que les aumônes n'y suffisent || pas, qu'il vaut mieux ap- 91
pliquer à ceux qui sont à nos portes que de les envoyer aux pays Etrangers pour des gens qui nous sont inconnus.

RÉPONSE.

O charitable avarice, ô ingrate et deffiante charité qui a peur que terre lui faille, jusqu'à quand serai-je avec vous ? disait N. S. à semblables gens que vous. Quinze

ou vingt mille livres d'aumônes que l'on envoie peut-
être tous les ans à Monréal, pour une œuvre si impor-
tante ruinera donc le repos de tous les pauvres du
Royaume ? parmi quatre millions de livres qu'on peut dis-
tribuer tous les ans dans la seule ville de Paris en aumô-
nes et œuvres pieuses, sans y comprendre les fondations
perpetuelles. Est ce trop d'une bénédiction si petite
pour ces Infidèles, qui est peut-être que Dieu arrête
le fleau de son indignation sur Paris et toute la France,
qui semble être si avertie et menacee ? Prenons y garde,
mes frères et sœurs, ce n'est pas l'esprit de la charité
92 desinteres||sée que Dieu a communiquée à son Eglise, ce
n'est pas l'ordre qu'il a établi en la diversité de sa grâce.

Ce n'est pas le sentiment de l'Apôtre qui nous ins-
truit que celui qui donne, ne diminue point le bien qu'il a
et celui qui ressere tout ce qu'il a n'en a pas davantage
pour cela, et c'est ignorer les principes de la vraie mise-
ricorde de penser qu'un royaume abondant n'est pas
obligé de contribuer à la necessité d'un autre. Mais
pourquoi aurions nous honoré les Canadiens du nom de
France ? Sinon que les fesant nos compatriotes et sujets
du roi et dont nous retirons même quelque bénéfice de
négoce, nous aidions de notre part à les retirer de
notre misère et des périls evidents de la réprobation
perpetuelle, puisque Dieu merci a la liberalité de per-
sonnes charitables et a la ferveur de certaines âmes
nobles et généreuses qui embrassent tellement le soula-
gement de nos pauvres de Paris, qu'elles tiennent a
93 beaucoup de perte si d'autres || qu'eux les préviennent
en la consolation de leurs peines, Nous ne voyons point
que ceux de Paris en soient plus abandonnés, comme il
n'est juste de les frustrer des charités nécessaires à leur
vie, mais seulement de dispenser les choses pour les

uns et pour les autres, selon nos moyens et la prudence Chretienne. Mais si on n'estimait devoir bien faire que pour ceux qui nous approchent, Comment est-ce que les Corinthiens et autres Chrétiens du Levant n'ont point eu la même sagesse, de repliquer à St Paul quand il les pressait de faire passer leurs charités jusqu'aux pauvres de la Judée et autres éloignés d'eux ? a quelle raison se reconnaissait-il redevable à la vérité, premièrement aux Juifs, comme anciens dépositaires des saintes promesses, mais aussi aux Grecs et Gentils ?

Les Corinthiens pouvaient bien lui alleguer qu'ils avaient assez de pauvres chez eux, et qu'ils ne connaissaient personne en Jerusalem. Et Philémon le grand et riche ami du même Apôtre, ne goûtait point autre
plaisir que d'employer || ses moyens à l'entretien des 94
Courriers Evangéliques par les pays Infidèles. Et les premiers Chretiens de Rome ont-ils fait cette difficulté lorsqu'il fallait soutenir les frais de tant de missions Etrangères ? Et depuis au quatrième et cinquième siècle et plus bas jusqu'a nous tant de personnes laïques ont dispersé hors leur patrie des charités si immenses. Une sainte Paule, grande dame Romaine et Ste Melanie avec Albine sa mère et Mélanie son ayeule et le bienheureux Pimen mari de la jeune, grand seigneur dans l'empire Romain, qui ont distribué en Judée, Egypte et Afrique, de si grands trésors aux pauvres bien que de leur temps il ne manquait pas d'objet de calamités et de misères chez eux, Rome et toute l'Italie se voyant souvent menacées de troubles pestes et famines.

Mais ces saintes âmes mieux éclairées de plus purs rayons du Soleil de charité, ne s'amusaient pas tant à controler les intentions de ceux-ci et de ceux-la,

ni a éplucher si scrupuleusement a quels pauvres
95 ils avaient affaire, ni s'ils étaient || de leur connaissance ou non, ce qui ne serait pas mal de faire en occurence de pauvres en particulier comme nous avons dit ci-dessus, mais non lorsqu'il s'agit de la misère d'un peuple entier, avec lequel, il ne faut faire si exactement entrer en comparaison avec le particulier. Aussi ces saintes Dames voyaient bien qu'où il y a moins de sensualité et moins esperance de gré, comme donner a des gens inconnus, leur aumône était plus pure et hors de mercenaireté, parcequ'encore que notre volonté ne soit obligée de rechercher ce qui nous est inconnu, neammoins il y a bien différence d'une chose qui ne nous est jamais tombée sous les sens, qui est absolument inconnue et de celle qui par l'ouïe et les livres nous est aussi certaine que si nous l'avions touchée ou vue. Par exemple vous n'avez jamais vu Constantinople, vous êtes pourtant assurés qu'il y a des habitans parce que vous l'avez ainsi lu ou entendu.

Voila pour la connaissance qui vient des sens, mais quand elle est melée de la connaissance de la foi en
96 la||quelle il n'y a rien de nécessaire à salut qui nous soit inconnu, il y a encore plus d'assurance parceque connaissant qu'il y a des Sauvages en la Nouvelle France par les relations écrites et non écrites nous sommes encore assurés par l'Eglise que la lumière de l'Evangile leur manque et leur necessité nous en est même plus connue que des Pauvres qui sont près de nous que nous croyons être participant des sacremens de l'Eglise, bien que quelquefois il s'en rencontre qui par la faute de leurs parens n'ont jamais été baptisés. Et si vous donnez une aumône pour une mission en Guyenne ou en Languedoc, ou vous n'avez jamais eté et ou vous ne connaissez personne, vous êtes neammoins assurés que

vôtre aumône est bien employée par la certitude générale que vous avez qu'en ce pays il y a grande necessité ? Ainsi de la Nouvelle France vous dites que tout vous y est inconnu, mais vous savez bien que tous les habitants sont d'une condition plus malheureuse que les bêtes, et n'avez raison de douter que votre charité ne soit agréable au Dieu de paix et deCharité. || 97

Et le même Dieu qui nous a autrefois visité de sa parole par St Denis et ses compagnons, St Irenee et ses disciples St Augustin, en Angleterre ou St Loup et St Germain Evêques de France passerent lors des Pelagiens pour secourir nos voisins bien qu'ils ne fussent pas leurs Evêques. Et depuis St Boniface en Allemagne et tant d'autres qui étaient entretenus des secours des gens de bien.

Comme aujourd'hui c'est encore le même maître qui nous presse d'en faire aller à Monréal pour y rendre le service salutaire que ces Sts nous ont fait ou procuré. Mais pour conclure avec vous, dites-moi, controleurs de Missions Etrangères si vous aviez en quelque part de la France un peuple qui fut Infidèle que feriez-vous ? J'entends déjà pétiller votre zèle de quitter tout pour courir à vos voisins, vous n'y allez donc que parcequ'ils vous sont plus proches, et néammoins vous savez bien qu'aux choses surnaturelles il n'y a point de distance
locale et que tout est présent à || Dieu par l'esprit duquel 98
nous devons entreprendre les choses. Mais s'il n'est question que des plus proches vous ne devez censurer ceux qui assistent les Canadiens n'y ayant point entreux et nous graces à Dieu de peuples infidèles plus proches ni plus accessibles, puisque vous voulez croire que le feu divin de charité ainsi que le matériel ne prend qu'à la matière la plus proche.

Quatrieme Objection.

Que les Canadiens avec la lumière naturelle se peuvent sauver s'ils gardent la loi de nature, attendu l'Ignorance invincible ou ils sont de l'Evangile.

Réponse.

Supposé que votre contredit fut véritable, dont néammoins les plus grands Theologiens ne conviennent, qui tiennent que quand ils observeraient la loi naturelle ils ont encore besoin de la foi pour être sauvés, mais que seulement ils éviteraient les peines éternelles sensibles du corps et de l'âme, dont les damnés sont tourmentés
99 et que s'il s'en trouvait parmi eux de si parfaits que vous dites, Dieu ferait plutôt un miracle que de les priver de la grâce de la Rédemption, mais quand ce que vous objectez serait vrai que conclueriez-vous de là ?

Les Apôtres en pouvaient dire autant de nous et nous des autres si votre erreur avait lieu ; voici la porte fermée aux missions des Infidèles et l'émulation sainte de la propagation de la foi toute éteinte. Mais pensez-vous qu'un Infidèle par la force de la raison naturelle peut éviter touts les péchés mortels en sa vie ? Ce n'est pas l'opinion de St Thomas ni des autres Lumières de l'Eglise, non pas même qu'on se puisse garder toujours d'un péché mortel sans la grâce, et l'expérience l'a fait trop voir avant le Déluge et après ou la raison des hommes semblait être en sa force et plus pure comme une eau plus proche de sa source. Cependant nous n'apprenons point qu'aucun Infidèle ait eu le salut ni devant la loi écrite ni depuis. Je dis Infidèle pour les distinguer de
100 ceux qui en la loi naturelle avaient la foi du || Messie par laquelle ils se pouvaient sauver. Et si vous vous amusez

à l'histoire apocriphe de l'âme de l'Empereur Trajan retirée de l'enfer par les prières de St. Grégoire, vous faites bien, mais Dieu vous garde d'un paradis comme le sien. Cependant vous prétendez que les Sauvages soient plus sages que les premiers hommes de la terre. Cela ne se peut, mais je dis s'ils s'en trouvait en cette perfection c'est à eux que nous devons courir pour en embrasser le salut et faire achever en eux par la grâce, ce que Dieu y avait commencé d'opérer, par les biens de nature. Mais quand aux autres engagés au péché originel (1), nous avons déjà averti que c'est proprement servir au dessein de Dieu, en l'amour qu'il porte aux hommes de leur en montrer les remèdes.

Cinquieme Objection.

Qu'il ne faut pas ôter le pain des enfans des pauvres Chrétiens Français, pour l'envoyer à des Infidèles qui vivent comme des chiens qu'il est impossible de convertir. || 101

Réponse.

Si vous parlez du pain qui nourrit seulement le corps cela est vide(2), que le spirituel est préférable au corporel, mais si vous l'entendez du pain nécessaire au salut des âmes, nous avons dit que l'instruction que l'on donne aux Canadiens n'empêche pas celle que l'on peut faire aux Français, et qu'une vingtaine d'ouvriers ou plus ne nuisent point au millier de prêtres que la France a pour instruire ses habitans. Et nous estimons d'ailleurs vous avoir assez convaincus, qu'en ce Royaume grâces à Dieu il ne se rencontre point de nécessité spirituelle

---

(1) Quelqu'un a ajouté en note : *originel et actuel.*
(2) . . . est évident.

égale à celle des Américains. Ce n'est donc pas ôter le
pain des enfans pour un si petit nombre de Français
qu'on y fait passer tous les ans. Mais si les enfans en
étaient saouls, pensez-vous que ce fut mal fait de jeter
du moins les miettes aux autres? C'est ce que nous
prétendons faire et les servir de vos restes, et N. S. ne
rebuta pas tant la Chananée qui vivait parmi des chiens
102 Infidèles qu'au lieu des miettes qu'elle de||manda, il ne
l'élevât à la table de sa grâce et en fit une grande
Sainte, entendez-vous bien ce que veut dire cela? et
Dieu nous garde que ce que ceux que nous regardons
comme des chiens ne nous enlèvent un jour nos places.
Ainsi que le souverain maître, nous menace qu'il doit
venir un jour des peuples des bouts du monde qui
seront assis à la table de son grand banquet royal; et
les enfans de sa maison rassasiées et ennuyés de ces
viandes célestes en seront chassés et précipités en des
ténèbres extérieures significatives de celles dont ils
seront intérieurement aveuglés.

Sixieme Objection.

Qu'il suffit de ce que font les pères Jésuites en la Nouvelle France entretenus tant des aumônes des gens que par Messieurs de la grande compagnie qui se tiennent incommodés du dessein de Monréal.

Réponse.

Vous êtes par aventure mal informés, et non recevables à proposer, tant de la part de Messieurs de la Grande compagnie, que des Pères Jésuites, puisque les uns et les autres ne s'en plaignent pas, et comment s'en plaindraient ces MM. s'ils ne s'en prenaient à eux-mêmes, qui sont les premiers fondateurs du dessein

de Monréal, par la glorieuse cession qu'ils ont faite libéralement de cette île ? Comment leur serait-on à charge ? qui (1) l'on travaillé à peupler le pays, à r ndre les chemins plus accessibles, à réduire les sauvages à leur police, aider à défricher les terres, à bâtir et se fortifier contre les ennemis communs et à favoriser les commis de ces Messieurs de tout ce qui se fera à Monréal en leur pouvoir ? On ne les importune point on ne s'y mêle de rien, et on trafique sinon du salut des âmes qu'ils affectionent autant que nous ? Et il ne s'y passe chose qui leur puisse tant soit peu déplaire.

Dire que le dessein de Monréal leur est nuisible et aux Pères Jésuites, c'est comme si vous disiez que mettre du bois au feu c'est diminuer sa chalenr. Dire encore que le Pères qui y sont suffisent seuls pour l'instruction des Sauvages c'est com||me si je 103
vous demandais, six ouvriers qui sont bons pour une tâche, étant douze ne la pourront-ils pas doubler ? puisque la moisson est si abondante et que le champ est si si ample il n'y peut avoir trop d'ouvriers. C'est peut-être pour cela qu'il plaît à Dieu inspirer à cet emploi tant de personnes vertueuses de différentes conditions qui n'ont repos ni jour ni nuit, pressez de la vue des Sauvages qui se présentent à leur esprit implorant d'eux le même secours que ce Macédonien de St Paul, et cet Indien de St Xavier. Et après cela auriez-vous raison de vous plaindre ? de voir croître le nombre de ceux qui servent à la vigne du Seigneur de laquelle il est si jaloux qu'il en a fait plus d'estime que de sa vie et qui se réjouit plus de la recherche d'une brebis égarée que de nonante neuf conservées ?

---

(1) ...quand l'on travaille ?

Septième Objection

Que les Sauvages sont fénéans et libertains, ennemis du travail de la terre et indociles, ainsi que l'expérience fait voir.

105 || Réponse.

Il y a plusieurs nations parmi eux qui sont arrêtées ont domiciles et quelqu'espèce de communauté, et celles-là travaillent à la terre, comme elles peuvent, et il n'y aura pas grande passe à leur apprendre avec le temps à mieux faire et à s'adonner aux arts et métiers. Et par ce moyen on les convertira facilement, comme les Pères s'y emploient dignement ; ainsi qu'on voit, en leurs relations. Quant aux nations vagabondes, si on ne gagne rien aux vieillards on s'adressera aux enfans dont ils ont baptisé grand nombre. Mais il y a déjà des familles entières tant d'anciennes que de jeunes qui offrent de s'arrêter en leur assignant des terres défrichées, ce qu'on s'efforce de faire. Et si quelques uns ont une fois commencé les autres viendront à la file, et ayant goûté une sorte de vie reglée reconnaîtront bientôt leur bonheur. Toutes nouveautées d'abord choquent nos sens, la honte de ceci et de cela, qu'ils n'ont pas accoutumé, les retient
106 autant que la lâcheté ou la faiblesse de || leur corps qu'ils ont assez assortis des avantages de la nature, beaucoup plus que nos paysans de France. Ils sont de riche taille et puissante, laborieux à la chasse, à la pêche, à la nage et à naviguer à la rame, grands piétons et si bons portefaix qu'en leurs longs voyages ils se chargent les épaules chacun de tout ce qui peut-être de plus nécessaire pour leur usage, faute de bête de charge, et si une fois la raison prend l'avantage sur leurs vieilles coutumes avec l'exemple des Français qu'ils estiment et respectent, qui

les exciteront à travailler, il y a apparence qu'ils se détromperont eux-mêmes se retirant d'une vie si pleine de pauvreté et afflictions qu'ils se rangeront à celle des Français ou Sauvages chrétiens, à quoi la grâce de Dieu au besoin ne manquera pas de leur dessiller les yeux, et les confortera mieux faire, et quand nous aurons fait notre devoir, c'est à elle de faire son bon plaisir du reste.

On y contribuera de secours aussi de quelques aumônes qu'on fera aux plus diligens de quelque peine et correc-
tion légère aux fainéans. L'aide que l'on prête||ra aux 107
malades, dont ils n'échappe guère parmi eux, du moins pendant leurs voyages de chasse où ils sont souvent contrains de les exposer à la mort, non tant par cruauté que par impuisance, de les secourir et par appréhension pour eux-mêmes, joint à cela les instructions et fréquentes exhortations avec l'adresse dont usera à choisir leur inclination, force et talent de chacun pour l'appliquer au métier ou il sera jugé plus propre. Les mariages aussi qui s'y feront entre les Français et les Sauvages chrétiennes ou entre les jeunes Sauvages chrétiens mêmes.

Nous ne voyons raison de douter qu'ils ne se convertissent à la foi et s'apprivoisent à notre forme de vie, et qu'en cette façon le pays se peuplera facilement, se remplira d'animaux domestiques et de bêtes de service. Et ces petites nations multiplieront plus en dix ans qu'elles n'ont fait par le passé en cent années, au grand honneur de la France et avantage du service de sa majesté, qui acquerra autant de sujets capables de
secourir peut-être quelque jour cet état, || d'homme et 108
marchandises utiles.

Huitième Objection.

Que l'île de Monréal est proche des Iroquois, peuple cruel et farouche, qui empêche aux autres Sauvages le commerce de la Rivière St Laurent, qui n'oseraient pour cela s'habituer à Monréal ou les Français mêmes sont exposés aux surprises et aux boucheries de ces barbares qui tirent des armes des Holandais logés au-dessus d'eux avec lesquels ils trafiquent.

Réponse.

Voilà de belles lunettes d'Holande, mais non toute-
fois d'approche, puisqu'elles vous font craindre les Iro-
quois de si loin qu'ils n'ont garde de vous faire *mal*. (1)·
Il est vrai qu'une partie de ces gens-là est obligée à 40
ou 50 lieues de Montréal au delà la Rivière Saint-Lau-
rent et qu'ils sont souvent en guerre avec les autres Sau-
vages qui ne laissent pour eux de fréquenter la rivière
et de continuer leurs traites aux saisons. Mais outre cela
ils sont amis des Français (2) et les appréhendent si bien
109 que jusqu'à présent tant s'en faut que les I||roquois aient
rien entrepris contre eux, qu'ils ont rendu des Français
qu'ils avaient pris (3), entre autre un père Jésuite (4).

---

(1) Ajouté à la main.

(2) On voit combien les associés, ou du moins l'auteur des *Véritables Motifs*, se trompaient sur les dispositions des Iroquois. Cette illusion, et cet empressement à diminuer le danger, à ne l'envisager, pour me servir de sa comparaison, que par le petit bout de la lunette, peuvent absolument se comprendre et s'excuser : mais il est plus difficile de comprendre comment ce passage a pu exciter l'enthousiasme de l'auteur de la Vie de Sr Bongeoys, au point de lui faire dire, en citant cette page: Les associés " choisissent cette île, sachant bien que les colons y *seront* plus *exposés* " qu'ailleurs aux surprises et à la boucherie des Iroquois. Mais ce qui " devait être regardé comme le comble de la témérité pour ne rien dire " de plus, etc." Vie de Sr B., t. 1er, p. XIII.

(3) Marguerie et Godefroy ? Cf. *Relation* 1641, p. 38 et 40.

(4) Le Père Jogues probablement. Il est assez vraisemblable que notre auteur avait appris, par la renommée, la nouvelle de la captivité du bon Père et de l'espérance qu'on avait de le délivrer. La *Relation* de 1642 ne parut qu'en 1643; en même temps à peu près que cet écrit.

Et il y a espérance qu'avec le temps ou nous les amenerons à leur devoir, les obligeant d'avoir paix avec nous et les Sauvages ou bien qu'avec la grâce de Dieu ils se convertiront comme les autres leurs voisins. Ainsi qu'il est toujours arrivé aux nations de l'Europe les plus cruelles, qui après toutes leurs cruautés, se sont elles mêmes soumises au joug de la Croix. Et si nous ne pouvons ni l'un ni l'autre avec la permission du Ciel, nous leur menerons une si juste, si sainte et si bonne guerre que nous osons espérer que Dieu fera justice de ces petits Philistins qui troublent ses œuvres, chose facile avec deux ou trois cents bons soldats Français qui iront brûler leurs cabanes, et si tout cela nous manque et que les périls pressent vous pensez déjà que nous sommes attrapés, nous a vons une puissante aîtresse, nous nous en irons à ses pieds implorer (1) extraordinaire et dans nos extrémités nous avons || si souvent 110
ressenti des protections familières, qu'au besoin vous en entendrez des nouvelles. Que si cette faveur nous laisse, et que Dieu nous veuille accepter pour victime, étant près d'eux et massacrés, nous n'y serons pour cela trompés, notre mort serait notre vie et notre perte une victoire (2). Mais quand cela arriverait, n'estimez pas pour cela vous voir délivrer de nous ; de nos cendres, Dieu en suscitera après nous qui feront encore mieux que nous. Cependant nous conserverons au nom du Seigneur des armées, le mieux que nous pourrons avec un vaisseau appelé N. Dame de onréal (3) que nous en-

(1) Un secours ?

(2) Ces paroles ne sont pas, comme quelques-uns pourraient le croire, dues à un enthousiasme passager. Plusieurs colons en effet ne vinrent à Montréal que dans le but d'y sacrifier leur vie pour la foi. *Relation* de 1643, pp. 52, 53 ; *Histoire du Montréal*, p. 167.

(3) Ce vaisseau de 350 tonneaux leur avait été donné par le Roi. Cf. *Histoire du Montréal*, p. 47.

voyons tous les ans et un fort de défense que nous y avons bien muni de toutes choses qui pour le présent selon l'apparence n'a rien à craindre de contraire

Neuvième et dernière Objection.

Que c'est temps perdu de travailler a la Nouvelle
France, pays intempéré à cause de la mer glaciale qui
l'environne, ou les Français ne peuvent subsister que de
111 ce qu'on || porte de France, avec péril et peu de fruit,
dont il s'ennuieront à la fin, perdant patience, comme
ils ont accoutumé, et que la Société de Monréal n'étant
appuyée d'autres intérets que de charité, n'est pas pour
durer, que Dieu ne fait plus de miracles, qu'au lieu de
cela les missions de l'Amérique sont de moindres frais,
plus avantageuses en bons pays, fertile et si tempéré
qu'on n'y sent jamais de froid.

Réponse.

Pour le peu de fruit dont vous parlez si vous l'enten-
dez du temporel, nous vous le laissons volontiers, non
seulement pour le païs que vous aimez mais aussi pour
le Canada que vous méprisez. Quant au bien spirituel
il n'y a pas de quoi vous scandaliser. Il est plus faict
de fruict en Canada que St-Jacques n'en fit en Espagne,
qui n'y put convertir que cinq ou six personnes et si cet
Apôtre n'estimait pas avoir mal employé son voyage,
on voit bien que vous ne pénétrez guères la valeur et
112 la dignité des âmes, puisqu'elles vous coutent si peu ;||
vous ne seriez pas bien en l'école de quelques grands
saints et saintes qui ont fait à Dieu tant de soupirs
avec pénitences et austérités toute leur vie pour le salut
éternel des âmes et quelquefois pour une seule. J'en
sçai une hors de Paris à qui Dieu communique beau-

coup de faveurs, qui a souffert des peines incroyables pour la conversion de quelques pécheurs. Et comme il plut un jour à Dieu élever son Esprit, à voir l'excellence d'une âme et la beauté dont elle est ornée quand elle sort de ses mains, avant de tomber dans le péché originel, elle en fut si ravie qu'elle ne s'étonnait plus qu'un Dieu fut descendu en terre pour réparer la perte de si nobles et si belles créatures, et si Dieu l'eut voulu : Elle eut volontiers enduré les peines d'Enfer jusqu'au jour du jugement pour faire qu'une seule de ces âmes ne fut infectée de cette tache et prévarication radicale. Jugez de là, de quels sentimens intérieurs nous devrions réveiller notre foi pour celles qui y sont depuis si longtemps si damnablement souillées.|| 113

Et pour ces pays chauds et ces Isles fortunées que vous préconisez tant nous savons de bonne part qu'il ne s'y fait pas plus de Conversion qu'en la Nouvelle France et les habitans y allant nuds à cause de la chaleur continuelle et à raison de ces objets plus portés aux voluptés et pour la bénédiction de leur Terroir habitués à la paresse mère des Vices semblent avoir autant de Barrières qui ferment l'accès à la grâce et prédication de l'Evangile. Ce que nous n'avançons pour divertir les colonies qui y passent, où plusieurs grands ouvriers sont dignement employés, soutenus, tant par la charité des bonnes âmes (entre lesquelles il y en a peut-être quelqu'un de ceux de Monréal) que des soins particuliers de Mrs. de chaque compagnie qui les entretient, mais au contraire nous les souhaiterions augmenter. Et qu'importe-t-il, dit l'apôtre, en quel pays ? pourvu que partout J. C. soit annoncé avec dessein ou sans dessein, pour s'enrichir ou s'appauvrir, ou pour vivre ou pour mourir.|| 114

Nous vous supplierons seulement, si vous nous en vouliez croire de laisser aller en Canada ceux qui sont inspirés d'y aller, comme nous exhortons aux pays plus tempérés tous ceux à qui Dieu donne mouvement d'y passer ou contribuer. Nous avons tous un même maître et nous ne comprenons point comme il se peut que de sa part, vous ayez d'autres témoignages de sa volonté pour votre mission, que nous, pour la nôtre, si nous les savions, nous les respecterions en vous humblement et saluerions de plus près ces saintes marques (1). Quant à nous, nous sommes contents d'en rapporter à nos supérieurs qui nous le permettent. Aux choses qui ne sont pas de précepte, il est licite de choisir ce qu'on estime meilleur, vous préférez le beau pays, riche peuplé et fertile, c'est bien fait à vous. Le Canada ne vous agrée pas, Dieu soit béni, aussi n'y a-t-il à gagner que croix, fatigues, maladies, pauvretés et rigueurs de la nature, mais nous vous certifions que ce
115 qui vous donne du dégoût, c'est nos délices.‖

Mais à votre avis, les premiers saints missionnaires de la foi qui ont pénétré le fond des Provinces froides du Nord, comme Suède, Frise, Norwège et autres, qui en ce temps là étaient plus affreuses et barbares que le Canada, se sont ils point épouvantés de cela ? Souvenez-vous quand Dieu reprochait à son bon serviteur Job un peu trop de liberté qu'il s'était donné de partir (2) de ses jugemens de crainte qu'il ne vous dise, N'étiez-vous pas des ministres de mon conseil quand j'assignai, pour demeure à ces pauvres gens cette terre froide, pour me remontrer qu'il ne les fallait pas placer là, que puisque je voulais envoyer ma parole à tous

(1) Les mots *saintes marques* en partie raturés à la main.

(2) Parler ?

les hommes, il vallait mieux leur donner de beaux pays
de proche en proche pour soulager mes serviteurs de la
peine qu'ils devaient prendre de les visiter un jour de
ma part. O mais, dites-vous, on n'y saurait rien || faire 116
de grand comme ailleurs.

Par aventure vous dites vrai, mais Dieu nous garde
de prétendre à ces choses grandes. Abraham disait à
Dieu qui lui promettait une grande et puissante lignée
lorsqu'il n'avait point d'enfants de Sara, déjà vieille,
plût à Dieu que le petit Ismaël votre serviteur vive
seulement devant vous (1). Ainsi disons nous, plût à
Dieu que ce petit service que nous lui rendons vive
seulement devant lui sans en attendre autre chose.
Cependant vos discours que j'estime provenir d'inad-
vertance plus que de manquement de charité, de
lumière Chrétienne font tort à ces pauvres peuples,
et refroidissent de les assister beaucoup de personnes
puissantes et vertueuses, mais trop scrupuleuses à vous
croire. Quant à la légèreté et impatience que vous y
appréhendez comme une imperfection de la nation et
de notre société même d'autantplus que ce reproche tou-
che notre fait, nous le recevrons avec plus || de respect, 117
de tendresse, et de charité avouant que vous avez péné-
tré notre faible qui devrait vous faire moins d'ennui que
de pitié, et joindre vos prières aux nôtres pour y trou-
ver le remède qui n'est pas grâce à Dieu, si déplacez que
vous pensez et que par exercices vertueux nos imperfec-
tions naturelles ne puissent être corrigées. Ignorez-
vous que le sage est pardessus les influences célestes,
c'est-à-dire, qu'encore que sa complexion fut sujette à
être inclinée par les mouvemens et conjonctions des
astres ; par exemple à colère et légèreté, il est néam-

(1) Gen., c. 17, v. 18.

moins en son pouvoir de regler tellement l'opération de la faculté supérieure de son esprit qu'elle ne se portera à rien de vicieux, quelque violence que l'influence lui fasse Et pourquoi faire ? Les astres si fermes en leur devoir auraient-ils le pouvoir de nous changer et de nous détraquer du nôtre.

Je m'en rapporte à St Bernard et ses frères qui ont si constamment surmonté leurs passions par une vie si austère. Et Saint Guillaume d'Aquitaine et le grand
118 François || de Sales en notre siècle et tant d'autres Sts François (1) sujets à l'inconstance du climat qui ont été des merveilles de sagesse et de persévérance. Je vois bien ce que vous en pensez que nous ne somme pas de leur taille. Il est vrai, mais pourtant nous sommes de la taille de leur condition, de même masse, pétris et montés de mêmes mains du Souverain et contempérez si nous voulons à l'usage de sa grâce avec laquelle nous pouvons éviter le vice que vous reprochez. Mais si non que vous croiriez que ce serait un ressentiment pour vous rendre la pareille, nous vous aviserions en secret, que votre dévotion donne un peu trop à la nature et à la prudence humaine, vous ne pouvez rien laisser faire à Dieu, ni à sa grâce. Vous n'êtes pas accoutumés de nager dans les eaux de la mer de sa providence, pour attendre de sa magnifique sagesse et bonté inséparable, de sa puissance, tout ce qu'elle vous fera entreprendre. Mais comment avez-vous pu mettre dans
119 votre esprit qu'appuyés de nos propres forces || nous eussions présumé de penser à un si glorieux dessein que la conversion des Sauvages ? et que nous ne vissions ce peu que nous pouvons et ce que nous sommes de nous mêmes. Si Dieu n'est point en l'affaire de Monréal

(1) ...tant d'autres saints français.

non seulement ce que vous prédisez arrivera, mais pis que cela. Mais si Dieu l'a ainsi voulu qui êtes vous pour contredire ? disait le Docteur Gamaliel aux Juifs en faveur des Apôtres ; que si c'est une invention humaine ne vous en mettez pas en peine elle ne durera guère. Mais après qu'il eut dit cela que fit le bon Gamaliel il n'attendit pas d'autre preuve de la Doctrine des Apôtres comme firent les prêtres et les Docteurs de la Sinagogue, qui sont encore a attendre ; et se séparant d'avec eux se déclara des Disciples. De même appuyés sur sa parole son Eglise et les effets que nous y voyons surpasans notre intelligence et les mouvements interieursqui nous
pressent et les saints dé(1)sirs et affections plus grandes 120
et plus elevés que notre cœur avec des soupirs secrets et des gemissements inexplicables pour la perte de ces pauvres ames. Pour vous qui ne pouvez ni croire ni faire, laissez les autres en liberté de croire ce qu'il croient devoir faire. Vous ressemblez a ce seigneur de Capharnaum a qui N. S. reprocha qu'il ne pouvait rien croire de lui, s'il ne voyait des miracles. Mais qui vous a dit ? ou cela est-il ecrit ? au contraire la même vérité a dit que son père opérait continuellement et qu'il operait avec lui et que ceux qui avaient autant de foi comme est un grain de moutarde feraient en son nom de plus grands miracles. Depuis quand êtes vous venu le directeur des operations divines ? pour les réduire a certain temps et dans la conduite ordinaire. Si nous ne voyons plus de choses extraordinaires, ce n'est pas que Dieu n'en pro-
duise toujours en quelque partie du monde, et quel||que 121
fois à nos yeux mais nous ne les voulons pas recevoir, ou ils ne viennent jusqu'a nous. Et nous n'avons aussi pas besoin pour Monréal de miracles le moindre concours de ces graces est plus que suffisant pour le succès de ce petit ouvrage. Je dis petit parcequ'il est trop grand

ou trop haut pour vous et pour nous mais pour lui il est trop bas et petit, et aussi peu à propos que le reste est la prophetie que vous faites de la rupture de notre Sté(1) en laquelle dites vous que quelques uns se refroidissent déjà de contribuer.

Mais quand cela serait doutez vous que s'il y en a qui se retirent sans raison la grâce que Dieu leur avait préparée pour cela ne soit pas donnée a d'autres ? et pensez-vous qu'une societé appelée de Dieu à l'établissement d'un dessein particulier ait besoin d'être perpétuelle ? Nous savons aussi bien que vous qu'elle se dissoudra quelque jour. Et nous faisons des vœux à Dieu que cela soit afin que les Français et les Sauvages qui resideront de part de la se puissent passer
122 de nous par leurs labeurs et||industries. Mais quand Dieu la déferait plus tôt, ce n'est pas chose extraordinaire que ceux qui commencent un ouvrage ce ne sont pas eux qui l'achevent N. S. disposant mieux et pour les uns et pour les autres, afin que fesant reposer les premiers de leurs travaux, dont ils n'ont pû voir le fruit pendant que les derniers achèvent, l'esperance bienheureuse de ceux-la ne se consomme sans les autres.

Conclusion du sujet.

La première fois qu'il plut à Dieu me donner la pensée de considérer à fonds le sujet de Monreal il se presenta à mon esprit comme le part (2) d'une Ourse délivrée de ses petits, au commencement ils ne paraissent qu'une masse de chair, informe, confuse et qui fait peur à voir de près, mais sitôt que la mère les a lêchés et polis, on est tout étonné de voir peu a peu ces petits

(1) Société.
(2) *Partus*.

animaux parfaits de leurs membres et capables de ré-
jouir leur mère. Ainsi en est-il du part de Monréal||ceux 123
qui l'ont enfanté, d'abord ne savaient ou il devait aboutir ils n'y voyaient que choses a faire peur d'y penser, incertitude par ou commencer, point d'ordre pour executer, ni vue a le pouvoir achever. Mais aussitôt que notre Ourse celeste à la gloire de laquelle ce fruit devait être consacré eut daigné impétrer de son fils de faire approcher la langue des effets de sa providence, pour en lecher cet ouvrage la polir et lisser du verre de sa lumière et le rechauffer du rayon de sa grâce, comme il arrive aux oeufs de l'autruche, qu'elle abandonne dans les sables ardents, sans se soucier de les couver, ni que les autres animaux passants les écrasent, a qui Dieu a ôté le sens pour en instruire (1) les hommes dans les choses plus déplorées a se confier en sa puissance qui suppleant à la cruelle insensibilité de la mère par la chaleur du soleil echauffe le sable et fait si bien couver ses œufs que les petits sortent si forts de la coque qu'ils se moquent après à la faveur de leurs ailes du cavalier qui
les chasse.||Ainsi nous combien de fois avons nous rejetté 124
les bons désirs et conceptions que Dieu en imprimait à nos cœurs les exposant à l'ardeur des tentations au passage des suggestions et a la rigueur des jugements du monde s'ils n'eussent été couvés de la chaleur de son esprit pour les éclore et faire que de leur vol ils pussent non seulement défier le chasseur infernal, mais réjouir et honorer un jour de leur service leur très digne mère de façon que repassant ma vue sur le corps de ce sujet de Monréal, je fus touché de le voir tout autre, developpé de ses rides si formé en ses parties et si fleuri d'espérance et de plusieurs verités agréables aux ames qui vivent dans les douceurs de la grace que je

(1) *Hist. de la Colonie française*, t. 1, p. 484.

ne cessai d'admirer la sagesse de la Divine providence
lorsqu'elle dispose choses grandes qu'elle fait naître de si
basses si faibles et si petites que de sales hommes pren-
nent sujet de s'en rire et les décrier afin que par après
parmi les difficultés murmures et empêchements, les
125 choses venant à s'élever à la vue du monde, ils aient||
autant plus d'occasion d'en glorifier Dieu que ses servi-
teurs se sont acquis de mérite par les peines, mépris et
souffrances qu'ils y ont recues. Ce qui m'a obligé de
remplir cet écrit de ce que j'en peux concevoir, dont je
ferai ici un sommaire pour aider a l'intelligence et a la
mémoire.

C'est donc le bon plaisir de Dieu d'appeler touts les
hommes à la vie eternelle et a cet effet envoyer l'am-
bassade de cette heureuse nouvelle partout le monde et
malheureux est celui qui peut et ne veut en toute sa
vie concourir au dessein de Dieu. Auquel les Chretiens
de l'un et de l'autre sexe chacun selon son pouvoir ont
telle part que des la naissance de l'Eglise les Eclésiasti-
ques et Laïques ont tenu a très grand honneur de con-
tribuer a cet emploi selon les temps et les lieux qu'il a
plu a Dieu de choisir, n'y ayant point de plus utile et
glorieux exercice que celui des œuvres de misericorde
spirituelle préferables aux bonnes œuvres corporelles
et principalement de vaquer à celles qui aident au salut
126 des ames qui tiennent le premier rang,||Si bien mesmes
que de contribuer de ses aumosnes à la conversion des
âmes c'est un œuvre qui participe au mérite et à la re-
compense des œuvres spirituelles entre lesquelles celles-
là sont mieux appliquées ou il y a plus grande et plus
Importante necessite, comme celle des Infideles, infectés
toute leur vie du peché originel pour le remède duquel
notre Sauveur est principalement venu au monde qui

pour ce sujet nous a spécialement obligés de l'acquitter
de ses promesses vers les Infidèles accessibles entre les-
quels il n'y en a point (que nous ayant esté cognus
jusqu'a présent) de plus abandonnez de secours spiri-
tuel que les Sauvages de la Nelle France leur ne-
cessité sans le secours des françois estant inévitable et
irreparable et leur ignorance invincible et incurable
suivre d'une extrême misère corporelle. Et pour les
guérir Dieu a envoyé les françois pénétrer avant dans
leurs terres et fait cognoistre de jour en jour qu'il a
agréable la dévotion des âmes qui y cooperaient par
beaucoup d'effects particuliers et preuves qu'il en a
donné mêsme pour||le dessein de Monréal qui pourra 127
estre au temps a venir d'aussy grande gloire à Dieu,
honneur à l'Eglise, salut aux âmes et utile a ce Royaume
qu'il sera de bénédiction, grâce et gloire particulière a
tous ceux qui y contribuent et qui y servent.

Sans que pour le secours que l'on y donnera les charités ordinaires bien reglées s'en trouvent diminués.

AU NOM DU PÈRE, ET DU FILS, ET DU ST ESPRIT.

NOTES.

NOTE A.

I.

Les deux *navigations*, comme dit l'auteur, avaient été accomplies dans les vaisseaux de la Grande Compagnie, ou des Cent Associés. La flotte de 1641 était commandée par le capitaine Courpon, et celle de 1642, par M. de Repentigny, dont la famille habitait Québec.

Au sujet de la première escouade des colons et des ouvriers engagés par les MM. et Dames de la Société de Montréal, M. Jacques Viger a mis une note très intéressante dans les *Servantes de Dieu en Canada*, p. 35. Mais deux faits lui ont échappé. D'abord, cette première escouade s'embarqua sur trois vaisseaux et non sur deux seulement, comme M. Viger le pensait, trompé par l'affirmation de l'abbé de la Tour.

" M. de Maisonneuve se mit avec environ 25 hommes dans un vaisseau " et Melle Mance monta dans un autre avec 12 hommes seulement : *pour " le reste de l'équipage et des hommes de Montréal, ils étaient embarqués à Dieppe* " (1). Il y avait donc plus de 27 hommes. Si l'on en croit M. de Belmont, ordinairement assez exact, " l'embarquement de 1641 fut de 45 *hommes*." Dans cette supposition, il faut admettre que 8 hommes s'embarquèrent à Dieppe. M. Dollier de Casson, plus voisin des événements que M. de Belmont, dit positivement (2), comme nous allons le voir, que cet embarquement fut de dix *hommes*. Reste à savoir si, par cette expression, les deux écrivains désignent toute l'escouade, qui comprenait trois femmes, ou seulement les colons du sexe masculin.

L'autre fait dont M. Viger n'a pas tenu compte, c'est que M. de Maisonneuve vit se modifier à Québec le nombre de ses *hommes*. Ainsi, il persuada à Gory, et à d'autres peut-être, de le suivre à Montréal. En affiliant M. de Puiseaux à la Société et en l'amenant avec lui, il dut prendre en même temps une partie au moins de ses domestiques.

Le nombre des femmes dut éprouver une augmentation analogue. J'ai émis, p. XL, l'opinion que Damien épousa à Québec la jeune fille qui s'était embarquée à Dieppe, presque en dépit de tout. (Voir page 17.) Cette opinion est très probable ; mais ce n'est qu'une opinion. Marie Joly habitait peut-être Québec depuis quelque temps. D'autres ouvriers ont pu aussi se marier dans l'intervalle qui s'est écoulé entre leur arrivée de France, dans l'automne de 1641, et leur départ pour Montréal, au printemps

[1] *Hist. du Montréal*, p. 29.
[2] P. 29

de 1842. Melle Mance a pu aussi pendant ce temps engager des filles pour l'assister dans ses fonctions. Ce qui expliquerait pourquoi les *Annales de l'Hôtel-Dieu* disent qu'elle amena avec elle quatre ou cinq filles pour la servir.

II.

La date de l'arrivée à Québec de la colonie de Montréal est loin d'être fixée d'une manière certaine. N'oublions pas que cette colonie était dispersée sur trois bâtiments, et que ces bâtiments furent séparés par la tempête. Ils ne purent arriver le même jour, il est assez naturel de le supposer.

Voici ce que dit la *Relation* de 1641, p. 55, 2e col. :

" Il n'y avait pas longtemps que nos autels avaient porté le deuil de la " mort de M. Gand quand la flotte a paru." Or, M. Gand est mort le 20 mai et fut enterré le 21. Les premiers vaisseaux de la flotte ont dû arriver au commencement de juin. C'étaient ceux de Dieppe partis les premiers ; ceux de La Rochelle paraissent avoir mis beaucoup de temps à appareiller, si l'on en juge par les allées et venues de M. de la Dauversière et de Melle Mance. Celle-ci eut même le temps, après que tout eut été réglé pour son départ, de recevoir des réponses de Paris, et la poste n'allait pas très vite à cette époque. Son vaisseau fut retardé par le calme, celui de M. de Maisonneuve par la tempête.

Quoi qu'il en soit, " Melle Mance, dit M. Dollier [1] arriva fort heureu- " sement à Québec, où elle eut la consolation de savoir que dix hommes " qui avoient été envoyés par MM. de la Compagnie du Montréal cette " même année par Dieppe étoient arrivés." L'abbé de la Tour (2) fait débarquer Melle Mance à Québec le huit août ; en cela, il peut être exact et nous n'avons rien qui contredise son affirmation.

Quant à la date de l'arrivée de M. de Maisonneuve, la question est plus difficile à résoudre.

MM. Dollier, Belmont, de la Tour fixent cette date au 20 août ; la Sœur Morin, au mois d'octobre, et M. Montgolfier, dans sa Vie de Marguerite Bourgeoys qu'il prétend avoir composée sur des écrits autographes, à la fin de septembre. La *Relation* de 1641 et M. Dollier lui-même, dans un autre passage, nous font conclure que la saison était non seulement *avancée*, mais encore *très avancée*.

Ecoutons d'abord M. Dollier : " Melle Mance fut dans une grande sol- " licitude à cause de M. de Maisonneufve dont elle ne recevoit aucune

[1] *Hist. du Montréal*, p. 29.
(2) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 130.

" nouvelle, et qu'à Kebecq on croyoit communément ne *devoir pas atten-* " *dre cette année-là* " (1).

" Ce contentement (de l'arrivée de Melle Mance), dit la *Relation* de 1642, " p. 55, a reçu du mélange par le retardement du Sieur de Maisonneu- " ve, qui commande ces hommes, lequel a relasché trois fois en France et " enfin est arrivé *si tard qu'il ne sauroit monter plus haut qu'à Kebecq* " pour cette année,"

1. Pour qu'on fût inquiet à Québec sur le sort de M. de Maisonneuve, et qu'on regardât son arrivée presque *impossible pour cette année,* il faut que son vaisseau ait retardé au-delà de la date ordinaire de l'arrivée de la flotte. Or cette date ordinaire, ou moyenne, avant 1641 comme après, est le mois d'août. D'après le *Journal des Jésuites* de 1645 à 1647 (2), deux vaisseaux seulement arrivent au milieu de juin, deux en juillet : tous les autres dans les mois d'août et de septembre ; quelques-uns en octobre. En 1639, au mois d'août ; en 1640, le dernier juin ; en 1642 avant le 15 août ; en 1643 le 15 août.

2. A la fin de ce dernier mois, la saison était-elle trop avancée pour permettre à la nouvelle colonie de s'établir à Montréal ? Les hommes devaient être assez vigoureux pour se mettre immédiatement à l'œuvre ; ils étaient assez nombreux pour élever une habitation convenable dans l'espace des mois de septembre et d'octobre. En les gardant à Québec, il les fallait nourrir à ne rien faire ; il n'était pas non plus très facile de les loger.

Dans tous les cas, le moindre retard occasionnait à la Société une perte considérable : ce que M. de Maisonneuve ne pouvait permettre sans une nécessité absolue.

3. M. de Maisonneuve, arrivant à Tadoussac, rencontre le capitaine Courpon qui s'en retourne. Or, le départ pour l'Europe ne s'opérait ordinairement qu'en septembre. Et cette année, 1641, les autres vaisseaux ne tardèrent pas à suivre le vaisseau amiral, puisqu'ils voyagèrent tous les quatre de conserve jusqu'au sortir du golfe (3). Le vaisseau de M. de Maisonneuve dut remettre à la voile presque immédiatement après son arrivée.

Qu'on veuille bien le remarquer : la difficulté de la question ne consiste pas tant dans la différence des dates, que dans la longueur du retard éprouvé par M. de Maisonneuve. A la rigueur, il n'est pas impossible de concilier ces dates indiquées par les différents écrivains.

Ainsi, M. de Maisonneuve, à Tadoussac, quitte son navire et prend la chaloupe qu'on avait préparée pour lui, afin d'arriver plus vite à Québec (4). C'était le moyen qu'on employait à une époque où l'on n'avait pas les

[1] *Histoire du Montréal,* p. 30.
[2] Nous n'avons pas poussé les recherches plus loin.
(3) *Relation* 1641, p. 1.
(4) *Histoire du Montréal,* p. 31.

bateaux à vapeur, et où rien encore ne permettait de naviguer avec sûreté pendant la nuit. Le passage de Tadoussac à Québec était très long, quand il n'y avait pas un concours heureux du vent et de la marée. Nous avons des exemples où cette navigation a duré plusieurs semaines

Le navire, qui portait le reste de la colonie de Montréal, obligé d'aller plus lentement, a pu n'arriver devant Québec qu'au mois de septembre commencé, et peut-être assez avancé. Il fallut probablement le reste du mois pour décharger les marchandises, et pour loger convenablement tous les hommes. Ce qui expliquerait pourquoi il fut impossible à M. de Maisonneuve de monter à Montréal avant le mois d'octobre

Note B.

Les *Véritables Motifs* nous donnent ici des détails qui ne sont pas sans importance pour l'histoire ecclésiastique du Canada.

I

Ainsi, dès l'origine de l'église de Montréal, on a offert le pain bénit à la messe du dimanche, et l'on a continué de le faire jusque dans ces dernières années. Aujourd'hui, on l'offre encore à quelques grandes fêtes, comme à celle de St Jean-Baptiste. Cet usage était tellement entré dans les mœurs que les lois en avaient réglé les conditions. C'est dire, en d'autres termes, que la chicane trouvait là, comme dans les choses profanes, ample matière à procès : procès quand on se soustrayait à l'obligation commune ; procès quand on refusait d'aller à l'offrande ou de se faire représenter par une personne de sa qualité ; procès contre l'officier de l'église qui, méconnaissant la dignité d'un propriétaire, présentait le *chanteau* à un autre. J'ai entendu parler d'un procès intenté par un seigneur, offensé des proportions mesquines du morceau de pain bénit qu'on lui offrait.

En dépit de ces inconvénients qui tenaient à l'esprit processif de nos ancêtres, il y avait dans cet usage quelque chose de très touchant. " Il avait été établi d'abord pour entretenir l'union entre les chrétiens éloi-" gnés les uns des autres ; ensuite comme un signe d'union entre tous " ceux qui se trouvaient ensemble à la messe. Le signe d'union par excel-" lence est la communion eucharistique ; mais tout le monde ne commu-" niant pas, on avait institué un autre signe qui suppléât à la réception de " l'Eucharistie .... De là vient que depuis un temps immémorial dans " les églises grecques et latines on a béni du pain pour le distribuer à la " fin de la messe.

" L'usage du pain bénit fut expressément recommandé dans l'église

" latine au 4e siècle par le Pape Léon IV, par le Concile de Nantes ... .
" qui doit être placé vers l'an 800 (1). "

II

Quant à la procession qui se faisait le dimanche avant la messe, l'usage en a cessé depuis plusieurs années en Canada. Cependant on le suivait encore au commencement du siècle à la cathédrale de Québec. A Gand, en Belgique, j'ai pu assister, le jour de Noël, 1873, à la procession solennelle faite dans la belle église de St-Bavon. A Montauban, comme je l'ai constaté sur les lieux, le clergé se rend processionnellement tous les dimanches sur la place publique, ancien cimetière, jusqu'à un modeste monument, élevé sur la tombe de M. de la Tour, l'ancien grand-vicaire de Québec.

" Cette procession a une double origine ; elle s'est faite premièrement " pour honorer J. C. ressucité, et en second lieu pour asperger les lieux " voisins de l'église......... Au commencement du 9e siècle, les capitulai- " res de Charlemagne et de Louis-le-Pieux ordonnèrent que tous les prê- " tres, c'est-à-dire les curés feraient chaque dimanche une procession au- " tour de leur église en portant l'eau bénite (2). "

III

Les premiers colons de Montréal avaient une grande dévotion au St Sacrement ; on en voit la preuve dans les saluts nombreux et dans les processions qu'ils fondèrent en son honneur et qui se célèbrent encore aujourd'hui à Notre-Dame. Cette pieuse habitude vient probablement de ce qu'un grand nombre des fondateurs de Montréal, dont nous avons donné la liste plus haut, faisaient partie d'une association établie pour honorer le St Sacrement, association qui a eu une très heureuse influence sur la société française à la fin du régne de Louis XIII et au commencement de celui de Louis XIV. On la connaîtra mieux par les passages suivants, extraits des *Mémoires* du Père Rapin.

" Il s'était fondé depuis quelques années à Paris une compagnie secrète de gens de bien affectionnés à l'Eglise et à l'Etat, nommée la compagnie du St. Sacrement, qui dans la suite devint très célèbre, tant par le zèle de ceux qui la composaient que par le grand nombre de bonnes œuvres qui furent le fruit de leur piété. Dieu donna la première pensée de cette compagnie au duc de Ventadour (3) qui s'était dépouillé volontairement de tous les biens et de tous les honneurs de sa maison, alors une des plus

---

(1) Le Brun, *Explication littéraire, ect.. des prières et cérémonies de la Messe*, t. 1, p. 288.
(2] Le Brun, *Ibid.*, pages 84 et suivantes.
[3] Henri de Levis, Vice-Roi du Canada de 1625 à 1627.

illustres du royaume par son alliance avec la maison de Condé, pour vivre comme un particulier et pour penser à son salut. Il s'en ouvrit à un capucin d'une grande piété et d'un nom peu connu, nommé le P. Philippe d'Angoumois .... On fit part de ce dessein encore tout informe au P. de Condren et au P. Suffren .... Ce fut environ l'année 1630 qu'on pria ces deux hommes, si sages, si éclairés, d'une si grande capacité et d'un si grand nom, de dresser avec le P. Philippe le projet de cette compagnie, d'en concevoir l'esprit, d'en ordonner la conduite et d'en faire les règlements.

" Il n'y eut jamais plan de piété plus grand, d'une plus vaste étendue, plus digne de ceux qui le proposaient, ni plus conforme au zèle de ceux à qui on le proposait. Le fond de ce dessein consistait à procurer la gloire de Dieu en faisant tout le bien qui passerait pour vrai bien et en empêchant le mal qui passerait pour vrai mal ; et ce seul plan-là renfermait toutes sortes de bonnes œuvres et dans toute leur étendue. Ce qui détermina ceux qui en furent les auteurs, c'est-à-dire le capucin, le jésuite et le Père de l'oratoire, quoique tous trois d'un esprit particulier et attaché à leurs ordres, d'inspirer à cette compagnie un esprit universel pour travailler en toutes manières à secourir le prochain sans s'imposer de bornes. Ce ne fut que par leur avis que la compagnie résolut de n'admettre aucune personne de communauté, de peur qu'elle prît par là une espèce d'esprit particulier dont chaque ordre est rempli, afin de conserver cette charité sans bornes des premiers siècles, cet esprit général de l'Eglise.

" Tout ce qu'il y avait presqu'à Paris et dans le reste du royaume de personnes qui se distinguaient par leur rang et par leur piété tout ensemble voulurent être de cette assemblée dès qu'ils commencèrent à en connaître l'esprit, comme Barrault, archevêque d'Arles ; Grignan, évêque d'Uzès ; Brandon, de Périgueux et d'autres dans le clergé ; le maréchal de Schomberg, le marquis de Liancourt, les comtes de Brassac, de Noailles, de Fontenay-Mareuell ...., le baron de Renty, le marquis de Fénelon, les comtes d'Albon, de Sainte-Mesmet et plusieurs autres de la cour ; Lamoignon, alors maître des requêtes, depuis premier président au parlement ; de Mesmes d'Irmal, président à mortier, Morangis ; Le Nain, maître des requêtes ; le comte d'Argenson, fils du conseiller d'Etat.

" Il serait difficile de dire le nombre des importantes entreprises pour le service de Dieu qui furent conçues en cette illustre assemblée et heureusement exécutées. Car combien procura-t-elle alors de réformes dans des maisons religieuses déréglées ! Combien d'établissements de Séminaires et de missions dans des provinces dépourvues des secours spirituels ! Combien a-t-elle soutenu depuis de couvents de filles abandonnées et réduits à l'extrémité ! Combien de monastères ruinés ont été rétablis par

ses soins ! Combien d'hôpitaux fondés, de pauvres familles soulagées, de prisonniers assistés et de malades secourus du fonds presque inépuisable de ses aumônes !

La destruction des duels, si glorieux au roy, si utile à l'Etat, si salutaire à toute la noblesse, a été une de ses plus importantes et de ses plus heureuses entreprises qui fut suivie de l'établissement de l'hôpital général de Paris et de la fondation du séminaire des missions étrangères. On peut dire enfin que la plupart des bonnes œuvres les plus célèbres de ce siècle et les plus glorieuses à la religion ont été le fruit de cette sainte compagnie (1). "

(1) *Mémoires sur le Jansénisme par le P. Rapin*, t. 2, p. 325

ERRATA ET ADDENDA.

Page IX, *ligne* 23, *lire* : un Laroche Guyon Liancourt.

P. XIX, Puizeaux, *lire* : Puiseaux.

P. XXIII, D'Aillebout, *lire* : D'Ailleboust.

P. 18, Harriss, *lire* : Harrisse.

P. XXIV, *ligne* 3, *avant* Olier, *ajouter* M. *qui a dû tomber dans la mise en pages.*

P. 65, dans la mise en pages, plusieurs lettres sont tombées. *A la ligne* 16, *lire :* nous avons une puissante Maîtresse, etc.

Dernière ligne, lire : appelé N. Dame de Montréal.

Page 79, *après* Note B, *ajouter*, p. 20.

A la page XXXI, ligne 18, on voit que M. Viger n'avait pu déchiffrer le nom patronymique de *Michel*........ Depuis l'impression de cette page, M. l'abbé Rhéaume, du Séminaire de Québec, a bien voulu examiner, parmi les papiers de M. Faribault, le document copié par M. Viger, et il a lu très distinctement :

" d'Anthoine Matifa dit le picard, Michel Thobye, Jean Guytet, notre
" Commis greffier, etc."

On remarquera que le nom du greffier est Jean *Guytet*,— il signe *Guitet* — et non pas Jean *Hurtet*, comme M. Viger avait cru pouvoir lire. Jean Guitet, Sieur de la Vallée, a dressé plusieurs autres actes de prise de possession ; il était encore à Québec, le 13 janvier 1640, comme on le constate au régistre des baptêmes.

TABLE ALPHABETIQUE

DES

NOMS PROPRES.

MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL.

Fondateurs.

* M. le Commandeur VIGER.
M. R. BELLEMARE.
* M. le Juge BEAUDRY.
M le Juge BABY.

Patrons

* Sir L. H. LAFONTAINE.
* L'Honorable D. B. VIGER.
* Sir G. E. CARTIER.
L'Honorable P. J. O. CHAUVEAU.

Membres.

M. L. A. Huguet-Latour.
* M. l'abbé Ferland.
M. l'abbé Verreau,
* M. l'abbé Frs. Désaulniers.
* L'Hon. D. B. Viger.
* M. Geo. Faribault.
M. L. A. U. Genest.
* M. A. Gérin-Lajoie.
M. le Dr Désaulniers, M. P.
M. le Dr Trudel.
* M. le Dr T. Boutillier.
* M. Patrice Lacombe.
* L'Hon. Saveuse de Beaujeu.
* L'Hon. Auguste Quesnel.

---

* Mort.

* Sir L. H. LaFontaine.
* Sir G. E. Cartier.
Sir E. P. Taché.
M. Charles Taché.
Mgr L. Z. Moreau.
Mgr L. Laflèche.
* M. l'abbé Isaac Désaulniers.
Révérend Père Martin.
Très Révérend Ed. Langevin.
* M. l'abbé E. G. Plante.
* M. l'abbé C. Laverdière.
Sa Grâce Mgr E. A. Taschereau.
L'Hon. P. J. O. Chauveau.
L'Hon. Gédéon Ouimet.
M. L. W. Marchand.
* M. Chs. A. Leblanc.
M. le Commandant Fortin.
M. G. T. de Laponterie.
L'Hon. T. J. J. Loranger.
M. James Lemoyne.
M. Désiré Girouard.
M. l'abbé A. Nantel.
M. B. Testard de Montigny.
M. U. E. Archambault.
* M. J. R. Danis.
M. Benjamin Sulte.
M. Alfred Garneau.
M. Joseph Tassé.
Très Révérend Thomas Hamel.
M. l'abbé Tanguay.
M. Oscar Dunn.
* M. L. O. Turcotte.

---

* Mort.

M. le Comte d'ODET-D'ORSONNENS.
Sir L. H. LANGEVIN.
M. L. N. DUMOUCHEL.
M. MARCEL ETHIER.
M. G. GERVAIS.
M. le Juge PAPINEAU.
M. P. S. GENDRON.
M. P. J. U. BAUDRY.
M. J. GODIN.
M. ED. MURPHY.
M. J. O. CASSEGRAIN.
M. L. W. SICOTTE.
L'Hon. L. R. MASSON.
L'Hon. CHS. DE BOUCHERVILLE.
M. P. S. MURPHY.
L'Hon. M. DE LABRUÈRE.
M. le juge JETTÉ.
M. S. RIVARD.
M. NAPOLÉON BOURASSA.
M. T. P. BÉDARD.
M. E. J. BARBEAU.
M. A. CHOQUET.
M. H. J. J. B. CHOUINARD.
M. S. LESAGE.
M. P. J. JOLICŒUR.
M. ALPHONSE OUIMET.

Membres correspondants.

M. L. PUISEUX, à Caen, France.
M. A. CHARMA, " "
M. G. MANCEL, " "
M. GASTON LE HARDI, " "
M. J. CAUVET, " "
M. J. G. SHEA, à New-York.

M. E. Rameau, à Paris.
M. A. Gélinas,
M. le major Mallet, à Washington.
M. le comte de Fontaine de Resbecq, à Paris.
M. P. Le May,
M. A. D. DeCelles.

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES NOUS ÉCHANGEONS.

Société Historique de Québec.
Société des Antiquaires de Normandie.
Smithsonian Institute.
Connecticut Antiquarian Society.
Chicago Historical Society.
American Antiquarian Society.
New England Historic-Genealogical Society.
New-York Historical Society.
Rhode Island Historical Society.
Massachusetts Historical Society.
Maine Historical Society.
State Historical Society of Wisconsin.
Michigan Historical Society.
Séminaire de Québec.
Nova Scotia Historical Society.
Kansas State Historical Sciety.
Minesota Historical Society.
Connecticut State Agricultural Society.
Institut Canadien, Québec.
Cobden Club.
Board of Education, Washington.
Board of Indian Commissionners, Washington.
Department of the Interior, Geological Survey, Washington.
Missouri Historical Society.

TABLE GÉNÉRALE.